

ROYAUME DU MAROC

**MINISTERE DE LA PREVISION
ECONOMIQUE ET DU PLAN**

**LE PLAN DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET SOCIAL
2000-2004**

VOLUME 1

**LES ORIENTATIONS ET LES PERSPECTIVES
GLOBALES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ET SOCIAL**

Direction de la Programmation

**LE PLAN DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET SOCIAL
2000-2004**

**Tel qu'il a été arrêté dans le document annexé à la loi n° 37-00, promulguée par le Dahir n° 1-00-267
du 2 Jomada II 1421 (1^{er} Septembre 2000)**

**LA LETTRE ROYALE
(TRADUCTION)**

"Au nom de Dieu, Que la prière et la paix soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons.

Notre fidèle serviteur et dévoué Premier Ministre, Monsieur Abderrahmane El Youssoufi,

Que Dieu te préserve, t'assiste et guide tes pas sur la voie du bien.

Tu sais parfaitement l'extrême importance que nous accordons à la consolidation et au renforcement des fondements du développement économique, social et culturel dans notre pays, ainsi que notre objectif d'étendre les bienfaits de la prospérité à l'ensemble de nos sujets, à travers la réalisation d'un développement global répondant aux exigences de la mise à niveau de l'économie nationale, de l'amélioration des conditions matérielles et morales des citoyens, en dotant notre pays de structures solides à même de lui permettre d'affronter les défis auxquels il doit faire face et de s'intégrer de manière positive dans un environnement mondial qui connaît des mutations profondes et rapides.

Le développement global pour lequel nous oeuvrons, signifie la promotion du pays dans tous les domaines économiques, sociaux, culturels et politiques et l'édification de son développement, de telle manière que l'ensemble de ses composantes puissent bénéficier des fruits du progrès, aussi bien au niveau des catégories sociales que sur le plan spatial.

Sur cette base, il importe de concevoir une stratégie de développement intégré dont l'exécution aura pour but de renforcer les structures de la société, d'intégrer ses différentes composantes et de consolider son tissu et son unité. Il s'agit essentiellement de ce qui suit :

- Premièrement : la promotion des régions défavorisées et leur intégration dans la dynamique du

développement, notamment en rattrapant le retard dont souffre le monde rural en matière d'équipements socio-économiques, et en trouvant des solutions à la baisse du revenu, à l'analphabétisme et à l'insuffisance des prestations sociales.

- Deuxièmement : l'intégration de la jeunesse, particulièrement celle instruite, dans le processus de production, afin de tirer profit de ses potentialités remarquables et de ses hautes compétences au service du développement économique et social du pays, en l'incitant à la créativité, à l'innovation, en comptant sur elle-même, sans négligence, ni hésitation.

- Troisièmement : l'association de la femme aux activités de développement en lui permettant d'exercer tous ses droits, en tant qu'élément agissant et influent au sein de la société.

- Quatrièmement : la lutte contre la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion, qui sont contraires aux préceptes de notre sainte religion, fondée sur un ensemble de valeurs humaines, en premier lieu le renforcement de la solidarité et de l'entraide et la préservation de la dignité.

Ce processus ne peut aboutir qu'à travers l'orientation de l'évolution économique et sociale, et sa coordination dans le cadre de Plans visant à accélérer, par étapes successives, l'intégration du pays dans la marche de la civilisation industrielle, scientifique et technologique contemporaine. Une telle démarche doit s'appuyer sur une nouvelle méthodologie transcendant les difficultés qui, par le passé, se sont dressées devant la planification en tant qu'outil permettant de clarifier la vision et de réaliser le changement, et cadre adéquat pour intégrer nos options dans une conception globale et harmonieuse à même de cerner tous les facteurs qui déterminent l'évolution de notre environnement intérieur et extérieur, de sérier les priorités, d'illuminer la voie aux opérateurs économiques et sociaux et de les aider, par la concertation et le partenariat, à adopter les méthodes les plus efficaces et à choisir les meilleurs moyens de faire face aux défis actuels et futurs.

De ce fait, la planification doit pouvoir clarifier le chemin et permettre ainsi au pays de s'engager sur la voie escomptée, dans le cadre d'une orientation visant à consolider l'Etat de droit, à œuvrer au service de l'intérêt général, à asseoir la libre initiative et à favoriser l'épanouissement des énergies créatives.

Le Maroc a tenu à mettre en œuvre ces options en veillant à éviter tout ce qui est de nature à aller à l'encontre des règles de liberté, tant dans les domaines politique et économique que social, et ce conformément aux principes consacrés par les Constitutions successives du Royaume, étant entendu qu'il ne peut y avoir de développement sans liberté, ni d'émancipation sans esprit d'initiative, qui doit être encouragé en lui réunissant toutes les conditions favorables.

Pour approfondir ces orientations, la nouvelle méthodologie devrait adopter une approche appropriée de la problématique du développement à même de mobiliser toutes les énergies disponibles, de façon à contribuer à l'élaboration d'un Plan Quinquennal s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie à long terme nous garantissant les conditions qui nous permettraient d'aborder le troisième millénaire avec optimisme et confiance.

Notre arme pour ce faire réside dans notre profonde foi et notre confiance inébranlable en notre capacité à transcender les difficultés et à relever les défis, et en notre ferme détermination à élaborer des politiques judicieuses et à prendre les mesures de nature à réunir les conditions nécessaires à la concrétisation de cette foi et de cette confiance en soi.

Si le développement économique et social est le fruit de l'effort collectif de la communauté, il appartient à l'ensemble des partenaires socio-économiques, en premier lieu l'Etat, les Collectivités Locales, les

Etablissements Publics, le Secteur Privé et les Organisations Sociales, d'assumer leurs responsabilités et de s'acquitter des devoirs qu'implique sa réalisation.

L'Administration se doit de faciliter aux intervenants socio-économiques les conditions de travail adéquates, afin de permettre au secteur privé, aussi bien national qu'étranger, de jouer pleinement son rôle en matière d'investissement, de production et d'emploi, tout en contribuant au développement des infrastructures économiques et sociales, sans que l'Etat ne se dessaisisse de sa mission d'avant-garde et de régulation dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la réhabilitation des régions souffrant de déficit en infrastructures.

Les Collectivités Locales, pour leur part, sont appelées, plus que par le passé, à jouer le rôle qui leur incombe dans le développement économique, social et culturel et à étendre leurs activités, dans le cadre de ce que permet la loi, aux domaines où leur efficacité et leur influence seraient marquantes.

Ainsi, le rôle des Collectivités Locales devrait-il être renforcé et élargi afin qu'elles acquièrent le statut de partenaire essentiel de l'Etat et des autres opérateurs et que soient renforcées les capacités des institutions régionales, provinciales et locales pour une plus grande contribution au développement.

Dans ce cadre, il est impératif de consolider la décentralisation et de mettre en œuvre une politique adéquate de déconcentration administrative, compte tenu de l'importance qu'elle revêt pour le succès de la décentralisation.

Il importe, dans ce domaine, d'attirer l'attention sur l'intérêt de la planification aux niveaux régional et local pour assurer la coordination nécessaire entre les programmes de développement économique et social. Les travaux des institutions territoriales doivent converger vers une conception intégrée, à long et moyen termes, de manière à ce que la programmation des projets de développement régionaux soit pluriannuelle, selon une approche globale, en harmonie avec le Plan national de Développement Economique et Social.

Quant au secteur privé, nous attendons de lui, lors de la prochaine étape de l'évolution du pays, une participation efficiente justifiée par la place qu'occupe désormais ce secteur et par les efforts déployés par l'Etat pour lui permettre de décoller et l'habiliter à dynamiser le développement et à le promouvoir.

Nul n'ignore que la réalisation du projet de société pour lequel nous oeuvrons exige une mobilisation globale de l'ensemble des forces vives du pays. Cette mobilisation ne saurait cependant se réaliser sans l'encouragement de la participation de tous les opérateurs économiques sociaux et politiques à divers niveaux, national, régional et local.

Nous voudrions, à cet égard, exalter les efforts louables consentis en matière d'investissements par nos fidèles sujets résidant hors du territoire national, les incitant à les multiplier eu égard aux nombreux et grands bienfaits qu'ils génèrent pour eux-mêmes et pour le Maroc.

Dans ce contexte de mobilisation générale, le principe de la participation revêt une importance particulière. Celui-ci dicte que soient repensés les rapports entre l'Etat et les autres partenaires, les rôles à confier à l'Administration devant en effet être adaptés aux nouvelles missions de l'Etat dans le cadre d'une économie libéralisée. L'on peut citer dans ce cadre l'encouragement de la démarche tendant à conclure des conventions entre l'Etat, les Collectivités Locales, les Organisations de la Société Civile et l'ensemble des intervenants, à consentir des efforts pour stimuler la fonction de consultation, à promouvoir les initiatives visant à mettre en œuvre des opérations de développement économique, social et culturel et les encourager dans un cadre clair et responsable.

Partant, les Organisations Non Gouvernementales, les Associations Professionnelles et les Coopératives sont appelées à jouer un rôle important dans le cadre du partenariat et de la mobilisation requise pour faire face aux défis de la bataille du développement.

S'agissant des objectifs essentiels du prochain Plan, ils doivent se concrétiser à travers la réalisation des aspirations légitimes de la société tendant à améliorer les conditions de vie, à réunir les moyens d'une existence digne, à jeter les fondements d'une société équilibrée aux niveaux social et spatial, à moderniser les structures productives par le biais de la promotion de la compétitivité du produit national, à rehausser le niveau de l'enseignement et de la formation et à les adapter aux besoins de l'économie et aux exigences de l'évolution, tout en préservant les constantes civilisationnelles et culturelles de notre pays et les valeurs de notre identité arabo-islamique.

Si on devait procéder à une classification des priorités de la stratégie de notre action à venir, il est clair qu'il importerait de s'atteler à l'accélération du développement économique en lui imprimant un rythme permettant d'améliorer les conditions de vie des citoyens et de satisfaire leurs besoins fondamentaux en leur garantissant santé et habitat décent, tout en répondant aux attentes en matière d'emploi, particulièrement l'emploi des jeunes qui doit figurer en tête des questions suscitant notre intérêt et de nos préoccupations.

Parmi les priorités auxquelles nous accordons notre plus grande attention, figure le développement du monde rural qui revêt une importance toute particulière, eu égard aux exigences de ce domaine dans le cadre d'une politique visant la réalisation du développement global, l'intégration des populations rurales dans le processus de développement général du pays et l'atténuation des différents déficits dont il souffre.

Les politiques sectorielles aideront à renforcer le développement économique et social, du fait qu'elles s'insèrent dans une stratégie globale de développement. Il s'agit notamment d'encourager les exportations et de les diversifier, de promouvoir le tourisme, de développer les pêches maritimes, d'améliorer la qualité et l'intégration de notre produit industriel et de rehausser son niveau, sans omettre d'intensifier les contributions des autres secteurs essentiels, tels que l'agriculture, l'artisanat et autres.

La conception stratégique de cette action ne saurait être globale sans que l'on veille à la réalisation des équilibres sociaux, qu'il s'agisse de ceux consistant à protéger les couches sociales démunies ou à jeter les ponts de la solidarité entre les générations, ou ceux concernant l'atténuation des disparités régionales à travers une vision à long terme de l'aménagement du territoire national basé sur la promotion du monde rural, le développement rationnel de l'espace urbain, la protection de l'environnement et sa préservation dans le cadre d'une politique respectant les règles d'exploitation judicieuse de nos richesses naturelles, en premier lieu l'eau, que nous nous devons de préserver plus que jamais, par une meilleure exploitation et une gestion plus rationnelle.

Toutefois, pour réaliser tous les objectifs escomptés, tu n'es pas sans savoir l'importance que revêt l'élément humain à tous les niveaux, en tant qu'acteur et bénéficiaire du processus économique, et en tant que penseur, créateur, éducateur et détenteur du flambeau de l'identité marocaine authentique dans le contexte culturel et civilisationnel auquel nous appartenons.

C'est pour cela que la réforme du système éducatif et d'enseignement doit demeurer un objectif constant et renouvelé à même de nous permettre notamment d'intégrer la société du savoir, de la technologie et de l'information et d'accompagner son évolution soutenue.

Il convient également de veiller à garantir à notre pays une place privilégiée dans le cadre d'une

coopération fructueuse avec les groupements régionaux et continentaux, en particulier dans la perspective de l'édification d'un espace économique maghrébin, en tenant compte de nos engagements internationaux qui ont consacré nos options pour une ouverture positive sur le monde extérieur. Parallèlement à ces objectifs, il importe de relever le niveau des prestations économiques et sociales des organismes de l'Etat, et ce par la réforme de l'Administration, de la Justice et des Etablissements Publics, eu égard à son impact déterminant sur la consolidation de la démocratie et la mise à niveau du tissu économique national, afin qu'il puisse répondre aux exigences de la concurrence internationale.

Nous sommes convaincus que l'adoption de la planification en tant que méthode privilégiée pour prospecter l'avenir, évaluer les besoins et les moyens, sérier les priorités et suivre une démarche consensuelle constructive avec les différents partenaires, nous permettra par la grâce de Dieu, de réaliser le progrès, la grandeur et la prospérité que nous souhaitons à ce pays paisible, afin que les bienfaits du développement s'étendent à toutes ses régions, et que toutes les composantes de sa société jouissent des fruits de sa prospérité.

Notre Premier Ministre dévoué,

En t'exposant dans ce message, que nous sommes heureux de t'adresser, les perspectives de notre vision du Plan Quinquennal par lequel nous comptons entamer le troisième millénaire par la grâce de Dieu, nous incitons l'ensemble de nos fidèles sujets dans les différents organes concernés, à lui accorder tout l'intérêt qu'il mérite, à veiller à la concrétisation de ses différents axes et dimensions et à leur mise en œuvre, avec tout le sérieux, la détermination, l'honnêteté, la rigueur et la droiture nécessaires. Nous leur réaffirmons notre confiance, notre sollicitude et notre bénédiction, implorant Dieu de les assister et de leur accorder réussite et succès.

« Dis : œuvrez, Dieu verra votre œuvre ainsi que le Prophète et les croyants ». (Coran).

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur toi.

Fait au Palais Royal à Rabat, le Mardi 17 Joumada II 1420 de l'Hégire, correspondant au 28 septembre 1999 ».

S O M M A I R E

[LE PREAMBULE.. 13](#)

[PREMIERE PARTIE : L'EVOLUTION DE LA SITUATION.. 26](#)

[ECONOMIQUE ET SOCIALE.. 26](#)

[I- LA CROISSANCE ECONOMIQUE. 27](#)

[1- L'agriculture et les pêches maritimes. 27](#)

[2- L'énergie et les mines. 28](#)

[3- L'industrie, y compris l'artisanat 29](#)

[4- Le bâtiment et les travaux publics. 31](#)

[5- Le transport et les communications. 32](#)

[6- Le commerce et les services. 32](#)

[7- L'administration publique. 33](#)

[II- L'EPARGNE ET L'INVESTISSEMENT. 34](#)

[III - LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE. 36](#)

[1- La réforme du secteur financier. 36](#)

[2- L'évolution des finances publiques. 40](#)

[3- Les finances extérieures. 42](#)

[IV - LE NIVEAU DE VIE ET LES PRIX.. 45](#)

[V - L'EMPLOI 49](#)

[1- Les caractéristiques de la population active. 49](#)

[2 - Les caractéristiques du chômage. 50](#)

[VI - L'EVOLUTION DES INDICATEURS SOCIAUX.. 52](#)

[VII - L'ENVIRONNEMENT ET LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES. 54](#)

[DEUXIEME PARTIE : LES ORIENTATIONS GENERALES. 55](#)

[ET LES OBJECTIFS ECONOMIQUES. 55](#)

[ET SOCIAUX.. 55](#)

[SECTION I : LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES A LONG TERME.. 56](#)

[I – LES PERSPECTIVES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES A LONG TERME ET LES REPERCUSSIONS SUR LES BESOINS. 57](#)

[II – LES POTENTIALITES. 61](#)

[SECTION II : LES ORIENTATIONS GENERALES DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL.. 66](#)

[I – LE CADRE INSTITUTIONNEL APPROPRIE POUR UNE MEILLEURE GESTION DU DEVELOPPEMENT. 70](#)

[1- La modernisation de l'administration. 72](#)

2- Le renforcement de l'Etat de droit et la réforme de la justice. 73

3- La réforme des entreprises publiques. 76

4- La décentralisation et la déconcentration. 78

5 - La promotion de l'économie sociale. 79

II – LA REALISATION D'UNE CROISSANCE ECONOMIQUE FORTE ET CREATRICE D'EMPLOIS A TRAVERS LA MISE A NIVEAU DE L'ECONOMIE ET LE DEVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT. 81

1 - La mise à niveau du tissu productif 82

2 - Le cadre incitatif 83

3 - La promotion des exportations et l'intégration positive dans l'économie mondiale. 84

4 - L'efficience du secteur financier. 85

5- La solution de la problématique foncière. 86

III – LE DEVELOPPEMENT RURAL ET LA REDUCTION DES DISPARITES REGIONALES. 87

IV – L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL ET L'ORGANISATION DU TISSU URBAIN.. 91

V – LA VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES ET LA REFORME DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION.. 95

1- L'éducation et la formation. 95

2 - La lutte contre l'analphabétisme. 98

VI – LA REALISATION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL A TRAVERS LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS, L'ELARGISSEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE ET LA REDUCTION DES INEGALITES. 99

1- La lutte contre la pauvreté et l'amélioration de l'accès aux services de base. 99

2 - La protection sociale. 100

3- L'insertion de toutes les composantes de la société et la réduction des inégalités. 101

SECTION III : LES PERSPECTIVES ET LES OBJECTIFS ECONOMIQUES ET SOCIAUX A MOYEN TERME.. 104

I - LES OBJECTIFS ECONOMIQUES ET SOCIAUX.. 105

1 - Le produit intérieur brut 105

[2 - La consommation et le niveau de vie. 107](#)

[3 - L'investissement et l'épargne. 108](#)

[5 - L'emploi 116](#)

[II - LE FINANCEMENT DU PLAN.. 118](#)

[1 - La politique du crédit et le marché de capitaux. 118](#)

[2 - Les finances publiques. 120](#)

[3 - Les finances extérieures. 128](#)

[SECTION IV : LES PROGRAMMES ET LES OBJECTIFS SECTORIELS. 132](#)

[I- LA VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES ET LE DEVELOPPEMENT SOCIAL.. 133](#)

[1- L'enseignement, la formation et la recherche scientifique et technique. 133](#)

[2- La culture. 135](#)

[3- La santé. 136](#)

[4- L'emploi, la protection sociale, la solidarité, la famille et l'enfance. 136](#)

[5- La jeunesse et les sports. 140](#)

[6- Les Habous et les Affaires Islamiques. 140](#)

[7- Les Anciens Résistants et Membres de l'Armée de Libération.. 140](#)

[II - LE DEVELOPPEMENT DES SECTEURS PRODUCTIFS. 142](#)

[1- Le développement agricole et forestier.. 142](#)

[2 – La pêche et la valorisation des ressources halieutiques. 144](#)

[3- L'industrie de transformation.. 146](#)

[4- Le secteur de l'artisanat. 147](#)

[5- L'énergie, les mines et la géologie. 148](#)

[6- Le tourisme. 149](#)

[III- LE DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES. 151](#)

[1- L'aménagement du territoire et l'urbanisme. 151](#)

[2- L'habitat. 152](#)

- [3- L'environnement. 154](#)
- [4- L'equipement. 154](#)
- [5- Le transport et la marine marchande. 158](#)
- [6- La communication.. 161](#)
- [7- La poste et les technologies de l'information.. 162](#)
- [1- La fonction publique et la réforme administrative. 164](#)
- [2- L'Intérieur.. 164](#)
- [3- Les affaires étrangères et la coopération.. 165](#)
- [4- La justice. 166](#)
- [5- Les droits de l'Homme. 167](#)
- [6- L'economie et les finances. 167](#)
- [7- Le secteur public et la privatisation. 167](#)
- [8- Les affaires générales du gouvernement. 168](#)
- [9- La planification, la statistique et la documentation.. 168](#)
- [10 - Le Secrétariat Général du Gouvernement. 169](#)
- [11- Les relations avec le parlement. 169](#)
- [12- La Cour des Comptes. 170](#)
- [1-Principaux indicateurs globaux.. 170](#)

LE PREAMBULE

En dépit des progrès enregistrés au cours des dernières décennies, dans plusieurs domaines, notre pays fait face à un ensemble de défis, aussi bien sur le plan intérieur qu'extérieur.

Sur le plan intérieur, des tendances lourdes marquent la réalité quotidienne des citoyens. Il s'agit de l'aggravation du chômage, de la lente évolution du produit intérieur brut, du déficit dans le domaine de l'habitat, de la faiblesse de l'alphabétisation, de la persistance des inégalités et de la pauvreté, et ce en plus des faibles performances de l'administration et du secteur de la justice.

Sur le plan extérieur, la rapidité du progrès technologique, les perturbations des marchés et la compétitivité

accrue posent des défis de portée historique pour notre pays, compte tenu des impératifs d'intégration dans l'économie mondiale, et notamment la mise en place de la zone de libre échange avec l'Union Européenne, et les exigences des accords de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Ces questions rendent plus complexes les défis que le pays aura à relever et que l'on peut synthétiser dans les impératifs suivants :

1. La mise à niveau du tissu productif, en vue de faire face, efficacement, à la concurrence étrangère aussi bien sur le marché intérieur qu'extérieur, et d'améliorer, durablement, la part du Maroc dans les échanges commerciaux internationaux ;
2. La modernisation du pays, et son insertion dans la civilisation du savoir et de l'information, ce qui implique l'ouverture de la société, la mise en place d'un système d'enseignement adapté aux exigences du progrès, et une économie hautement performante ;
3. Le traitement de la problématique des disparités aussi bien spatiales que sociales qui entachent l'évolution du pays.

La possibilité de relever ces défis, avec succès, est liée à la mise en place d'un nouveau modèle d'évolution du pays, susceptible de le mettre sur la voie qui devrait lui permettre de se hisser à un niveau qui puisse répondre d'une part, au désir de Sa Majesté le Roi, Mohammed VI, que Dieu L'assiste, tel qu'exprimé dans les discours royaux, et particulièrement dans la Lettre Royale adressée à M. le Premier Ministre au sujet de la préparation du Plan Quinquennal, et d'autre part, répondre aux aspirations légitimes du peuple marocain à un avenir meilleur. Ce nouveau modèle devrait se traduire par l'instauration d'un projet de société susceptible de permettre l'insertion dans la civilisation industrielle et technologique contemporaine, tout en préservant l'identité du pays et de ses valeurs fondées sur les préceptes de l'Islam.

Ce projet de société se définit par les objectifs suivants :

1. L'approfondissement de la démocratie, l'instauration de l'Etat de droit, et la moralisation de la vie publique, lesquels requièrent la création d'un environnement susceptible de développer la culture de l'Etat de droit, et des droits de l'homme politiques, économiques et sociaux, à travers la mise en œuvre du nouveau concept d'autorité, tel que défini par Sa Majesté Le Roi ; l'élargissement du dialogue et de la concertation concernant les affaires publiques ; et la définition de la responsabilité des différents partenaires économiques, sociaux et politiques.

S'inscrivant dans ce cadre, le Plan vise l'approfondissement de la démocratie dans son acception globale, y compris économique, et ce en donnant corps aux droits économiques de l'individu et des groupes, et en assurant à l'ensemble des citoyens les conditions d'une vie digne.

2. La mise à niveau de l'économie marocaine, aussi bien en ce qui concerne le tissu productif que les ressources humaines, afin qu'elle puisse affronter, efficacement, la concurrence internationale, suivre le progrès technologique, et assurer les conditions du décollage économique et du développement durable.
3. Le passage d'une société socialement et spatialement inégalitaire à une société solidaire, basée sur la réduction des disparités aussi bien au niveau des couches sociales que des zones géographiques.

Il est évident, par ailleurs, que le parachèvement et la sauvegarde de l'intégrité territoriale resteront à la tête des priorités de l'action du Gouvernement et des préoccupations du peuple marocain qui a toujours exprimé son unanimité autour de cette question nationale de premier ordre.

La réalisation de ces objectifs, constitue un préalable pour relever les défis qu'affronte le pays, et leur ancrage en tant que base du progrès économique, social et culturel souhaité, implique d'inscrire la politique économique et sociale dans une vision à long terme, et dans un cadre de continuité et de cohérence des actions de développement.

Dans cette optique, le IX^e Plan de développement économique et social peut être considéré comme un chaînon permettant le passage de la situation actuelle à une situation ultérieure, qui sera marquée par une accélération des rythmes de croissance, une ouverture accrue sur la technologie et un meilleur équilibre social.

Dans cette perspective, le Plan vise à engager le Maroc sur une nouvelle voie, caractérisée, d'une part, par l'utilisation optimale des ressources humaines et matérielles, et l'amélioration, d'autre part, des performances de toutes les parties concernées par le développement, et à leur tête l'Etat. L'objectif étant d'accélérer le rythme de croissance, de combler progressivement les déficits sociaux, qui ont conduit à creuser les inégalités entre la ville et la campagne, ainsi qu'entre les hommes et les femmes .

A cet effet, le Plan a retenu, au niveau global, un taux de croissance de 5%, en moyenne annuelle, avec 6,4 % à la fin du Plan. Sa réalisation requiert une amélioration sensible des taux d'investissement et d'épargne, qui devraient passer, respectivement, à 28 % et 27,3 %, contre 24,2 % et 23,3 % en 1999.

Concernant le niveau de vie, il est prévu une amélioration de 2,4 %, en moyenne annuelle, contre 1 % au cours des dix dernières années.

En ce qui concerne l'aspect financier, le Plan consolidera le processus de réduction de la dette extérieure. Ainsi, l'encours de la dette extérieure passera de 55 % du produit intérieur brut, en 1999, à 33 % en 2004.

La réalisation de ces objectifs se déroulera dans le cadre de la préservation des équilibres fondamentaux de l'économie, avec une évolution modérée des prix, dont l'augmentation serait de 2,5 %, en moyenne annuelle. Cependant, il importe de mettre en oeuvre des mesures compensatoires pour tendre vers un déficit budgétaire de l'ordre de 1 % du produit intérieur brut, à l'horizon 2004; pour sa part, le déficit courant de la balance des paiements se situerait, aux environs de 0,9% du PIB en 2004.

Ces performances seraient le résultat de l'amélioration des finances publiques. Des mesures seront mises en oeuvre pour rationaliser le système fiscal et élargir l'assiette et poursuivre la réduction de l'endettement, outre l'impact de la diminution relative de l'intervention directe de l'Etat en tant qu'opérateur économique et l'ouverture à l'initiative privée de nouveaux secteurs, comme l'infrastructure et la concession de certains services sociaux.

Pour réaliser les objectifs de la stratégie de développement adoptée, le Plan a retenu un ensemble de programmes à caractère économique, social et institutionnel.

A. LE VOLET ECONOMIQUE ET LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Ce volet s'articule autour d'un ensemble de chantiers de nature à concourir à la promotion de l'emploi. Ils portent notamment sur les grands travaux d'infrastructure, l'entreprise et la mise à niveau du tissu productif, et le développement rural.

La promotion de l'emploi est liée au résultat de l'effort collectif, en l'occurrence de la contribution des opérateurs économiques à la lutte contre le chômage, laquelle doit être confortée par une politique

macro-économique appropriée, et des mesures susceptibles d'améliorer l'environnement de l'entreprise, en vue de l'intensification des investissements créateurs d'emplois.

A cet effet, le Gouvernement privilégie une approche globale de cette question, sans négliger pour autant les effets directs et indirects de l'augmentation du budget d'investissement de l'Etat sur la promotion de l'emploi.

1°/ Le chantier des grands travaux et l'emploi

Compte tenu de l'importance de l'enveloppe globale d'investissement retenue par le Plan, qui s'élève à 567 milliards de DH pour l'ensemble des acteurs économiques : l'Etat, les entreprises publiques, les collectivités locales, et le secteur privé, y compris les ménages, le taux de chômage décroît de 14%, en 1999 à 12,5 % en 2004, à 9,3 % en 2009, puis à 7,3 %, en 2014, et ce, dans l'hypothèse de la réalisation d'un taux de croissance moyen annuel de 5% durant cette période.

La stratégie retenue à cet effet est axée sur l'adaptation de l'offre à la demande d'emploi, et l'intensification de l'opération formation-insertion durant le quinquennat.

Les mesures préconisées dans ce cadre se traduiront par la dynamisation de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi et des Compétences, en plus du renforcement des interventions du Fonds pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes. Parallèlement, des pépinières d'entreprises, en l'occurrence des locaux industriels et commerciaux seront mis à la disposition des jeunes entrepreneurs. Les entreprises seront en outre encouragées à recruter des jeunes moyennant une exonération des charges sociales. Le taux et la durée de l'exonération doivent être fixés selon les cas. Pour leur part, les programmes relatifs à l'initiative pour l'emploi, à la formation professionnelle, et à l'aide à l'auto-emploi permettront d'intégrer 177.500 jeunes chômeurs diplômés.

Dans le domaine du travail, des efforts seront déployés pour résoudre les problèmes structurels du marché de l'emploi, améliorer les relations du travail, et adapter la législation aux conventions internationales ratifiées par le Maroc, notamment celles relatives à la protection des enfants.

Au niveau du Budget de l'Etat, l'augmentation importante du budget d'investissement et particulièrement des crédits alloués aux secteurs de l'infrastructure, de l'agriculture et de l'habitat, est susceptible d'accroître, de manière sensible, le volume de l'emploi.

Ainsi, dans le secteur de l'infrastructure, le Plan a retenu un ensemble de programmes visant à consolider les équipements de base, dont les barrages, les routes et les ports.

Dans le domaine de l'hydraulique, les projets prévus portent essentiellement sur la réalisation de 7 grands ouvrages, de 4 barrages moyens et de 8 petits barrages, et l'achèvement d'autres projets, outre un important programme de prospection d'eaux souterraines.

Dans le domaine des routes, le Plan a retenu un ensemble de programmes visant à préserver et consolider le réseau routier, à travers le revêtement et le renforcement de quelque 2.260 Km de routes, par an, et la construction de près de 100 Km d'autoroutes, en moyenne annuelle. Le secteur privé sera associé à la réalisation et à l'exploitation de projets routiers par le mécanisme des concessions.

Pour les ports, les projets retenus concernent notamment l'extension du port de Mohammédia, la maintenance de ceux de Casablanca et Mohammédia, ainsi que la construction des ports de Dakhla et Boujdour.

Dans le secteur agricole et forestier, les investissements visent l'équipement en grande et moyenne hydraulique d'une superficie de 22.000 ha/an, l'irrigation complémentaire de 30.000 ha, ainsi que la réalisation de 70 projets intégrés dans les zones bour sur 1 million d'ha, et le reboisement d'une superficie de 25.000 ha/an.

Dans le secteur de l'habitat, en plus des programmes de logement social, les établissements publics relevant de l'Etat investiront près de 14,8 milliards de DH, comprenant la réalisation de 140.000 lots de terrain d'habitation, et de 15.000 unités réservées à des activités économiques, et la construction de 35.000 logements.

Compte tenu de l'impact du bâtiment sur l'emploi, les programmes d'habitat contribueront, certainement, à une création accrue des opportunités d'emploi.

Dans la même optique, la Promotion Nationale, qui s'appuie sur le recours intensif à la main d'œuvre, générera 48,8 millions de journées de travail, soit 40.550 postes d'emploi, entre juillet 2000 et décembre 2004.

Parallèlement, les investissements relatifs aux équipements sportifs, prévus dans le cadre de la candidature du Maroc pour le mondial 2006, engendreront de nouveaux emplois, et ce, outre les crédits au titre des comptes spéciaux des départements concernés, et le Fonds Hassan II pour le développement économique et social.

2°/ Le chantier de l'entreprise et la mise à niveau du tissu productif

Le Plan vise à dépasser l'attentisme qui a marqué le comportement du secteur privé dans le domaine des investissements, au cours des dernières années, et assurer les conditions favorables au développement de l'entreprise et de l'activité productive. La stratégie retenue est axée sur les points suivants :

- créer un environnement où prévalent la confiance et la transparence, par le biais du renforcement des mécanismes institutionnels de concertation entre les partenaires économiques et sociaux, en faveur de la croissance, de la concurrence, de l'emploi et de la réduction des déficits ;
- assurer la visibilité à travers des options sectorielles, afin de dynamiser le tissu productif et réduire sa dépendance à l'égard des aléas climatiques.

Cette stratégie se traduira par un ensemble de mesures, dont notamment :

- l'achèvement du cadre incitatif avec la mise en place des mécanismes nécessaires pour la promotion des investissements. Il s'agit de la simplification des procédures, de la clarification des modalités de mise en œuvre de la charte des investissements, de la création d'une structure d'accueil des investisseurs, et de la rénovation des textes législatifs et réglementaires, en vue d'améliorer l'environnement juridique de l'entreprise et l'adapter aux normes internationales, notamment en matière de concurrence et de protection des consommateurs. S'inscrivent dans ce cadre, également, le respect de la propriété industrielle, l'application de la réforme du code des douanes, et l'adoption des codes du travail et des assurances ;
- le renforcement du soutien accordé à l'entreprise en matière de financement, de garanties, de formation, et de services d'ingénierie, ainsi que l'adaptation du système fiscal aux exigences de la dynamique économique ;
- un intérêt accru aux problèmes des PME, eu égard à leurs spécificités, notamment en liaison avec la mise en place d'une zone de libre échange avec l'Union Européenne et l'entrée en vigueur des dispositions des

accords de l'Organisation Mondiale du Commerce. Dans ce cadre, une charte des PME, qui fixera les responsabilités de celles-ci ainsi que les programmes de soutien public dont elles bénéficieront, sera élaborée, un observatoire des PME sera créé, ainsi qu'une agence nationale de promotion de ces entreprises ;

- l'amélioration et le renforcement des infrastructures technologiques (centres techniques) et des infrastructures d'accueil au niveau des zones industrielles et des zones franches ;
- la rationalisation des entreprises publiques, l'élaboration de contrats-programmes qui permettent d'insérer l'activité de ces entreprises dans la stratégie nationale de développement, et la mise en place de systèmes performants de gestion, de contrôle, et d'évaluation de ces entreprises.

3°/ Le chantier du développement rural et de la réduction des disparités entre les milieux urbain et rural :

Dans ce cadre, il est prévu la mise en œuvre d'une stratégie globale, à la réalisation de laquelle contribueront tous les acteurs économiques et sociaux.

Dans cette perspective, et en plus des programmes d'équipement agricole cités plus haut, le Plan a retenu un ensemble de programmes d'action économiques et sociaux en milieu rural. Il s'agit notamment de la construction et de l'aménagement de près de 2.210 km de routes rurales, en moyenne annuelle, contre 1.000 km pour la période 1995-1999, et du relèvement du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural, de 38 % en 1998 à 62 % en 2004 et du taux d'électrification rural de 39% à 70 %.

Dans le domaine social, des efforts particuliers seront déployés dans les secteurs de la santé et de l'enseignement.

Ainsi, en matière de santé, l'objectif est de porter la couverture sanitaire en milieu rural à 6.333 habitants par centre de santé à la fin du Plan, contre 8229 actuellement, et celle des établissements qui disposent d'un médecin de 13.139 personnes par centre en 1999 à 9875 en 2004.

En matière d'enseignement, l'objectif est l'extension de la scolarisation dans l'enseignement fondamental, par le biais de la construction en milieu rural de 10.170 salles de classe au niveau du premier cycle fondamental, de 230 collèges (ces objectifs représentent, respectivement, 22,3% et 85,2% des équipements disponibles en 1999-2000), et de 2.200 cantines scolaires. Il convient de rappeler que le nombre de cantines au niveau national est de 11.183 en 1999-2000.

B. LE VOLET SOCIAL ET LA REDUCTION DES DISPARITES

L'orientation sociale du gouvernement constitue une option stratégique, qui vise à engager le pays dans une voie susceptible d'assurer la réduction des disparités au niveau des couches sociales et des zones géographiques.

A cet effet, le Plan met l'accent sur un ensemble de chantiers, à caractère social, susceptibles d'y contribuer. Il s'agit de la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales, de la lutte contre l'analphabétisme, du développement de l'enseignement de base, de la réforme du système de protection sociale, de l'amélioration des soins de santé, de l'encouragement de l'habitat social et de l'intégration de la femme et des jeunes dans le processus de développement économique et social.

1°/ Le chantier du développement social et de la lutte contre la pauvreté

La réalisation de cet objectif requiert la mobilisation de la société dans son ensemble, dans le cadre d'une stratégie basée sur le partenariat avec les collectivités locales et la société civile.

A cet effet, un train de mesures seront adoptées, dont notamment :

- la restructuration et la dynamisation de l'économie sociale, et particulièrement les coopératives ;
- l'intégration des couches défavorisées par le biais de l'auto-emploi et du micro-crédit ;
- la dynamisation de l'Agence de Développement Social;
- la mise en place de mécanismes pour la mobilisation des ressources de la Zakat dans le cadre d'une commission ad-hoc, comme l'a annoncé feu Sa Majesté Hassan II, à l'occasion de la Nuit du Destin du mois de Ramadan 1418 (janvier 1998).
- la coordination des initiatives des organisations gouvernementales et non gouvernementales en vue d'assurer leur intégration et leur complémentarité et l'amélioration de leur rentabilité et efficacité dans le domaine du développement social et de lutte contre la pauvreté

La réduction de la pauvreté, notamment dans les zones rurales et périurbaines, se situe au cœur des priorités du gouvernement. Elle se traduit par l'adoption d'une stratégie de développement basée sur une croissance forte, susceptible de multiplier les opportunités d'emploi pour les couches pauvres, et d'élargir leur accès aux services sociaux de base.

Une réforme des mécanismes des transferts sociaux sera réalisée et un système d'identification des couches défavorisées prioritaires sera mis en place, en vue d'assurer un meilleur ciblage de la population bénéficiaire.

Par ailleurs, l'élaboration d'une stratégie de développement social intégré au niveau local permettra la promotion et le renforcement des potentialités locales, à travers l'ouverture de chantiers locaux, l'amélioration de l'infrastructure sociale et la lutte contre l'enclavement et la marginalisation.

L'instauration d'un régime de protection sociale, permettant d'étendre la couverture à 30 % de la population en 2004, contre 15 % en 1997-1998, figure également parmi les objectifs fondamentaux du développement social.

2°/ Le chantier de la lutte contre l'analphabétisme

Le Plan a retenu un ensemble de programmes intégrés visant une lutte intensive contre l'analphabétisme, et l'alphabetisation fonctionnelle, avec la participation de tous les acteurs économiques, sociaux et culturels. L'objectif est d'abaisser le taux d'analphabétisme à 35 %, en 2004, contre 48,3%, en 1998.

3°/ Le chantier de l'éducation-formation

L'éducation constitue un instrument essentiel pour la modernisation du pays, en assurant une formation appropriée et adaptée aux exigences de l'évolution économique et sociale.

Dans ce cadre, la mise en œuvre des recommandations de la charte nationale de l'éducation et de la formation permettra de réformer l'enseignement en profondeur, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif, et de l'adapter aux besoins de l'économie et de la société.

Il importe de relever qu'outre les crédits alloués au secteur de l'enseignement, le Plan a réservé une

enveloppe de 2.656,6 millions de DH destinée au financement et à l'encadrement des programmes à court et moyen termes visant la réalisation du contenu de la charte nationale de l'éducation et de la formation. Et ce, à la lumière de l'évaluation du volume des ressources financières et matérielles nécessaires à la mise en oeuvre de la charte, selon un calendrier et un classement intégré des réformes prioritaires du système éducatif.

Compte non tenu des modifications qui pourraient être introduites éventuellement dans le programme fixé par le Plan, celui-ci a retenu comme objectifs fondamentaux notamment :

- l'obligation de la scolarisation et sa gratuité au niveau de l'enseignement fondamental ;
- l'encouragement de l'enseignement préscolaire en vue de généraliser l'inscription à sa 1^{ère} année, à l'horizon 2004;
- la réduction de l'âge de la scolarisation à 6 ans et sa généralisation à l'horizon de 2001-2002.
- la généralisation de l'enseignement fondamental en 2002 pour le 1er cycle et en 2008 pour le 2ème cycle ;
- l'appui à l'éducation non formelle (8-16 ans) au profit de près d'un million d'enfants durant la période du plan.

4°/ Le chantier du logement social

Un ensemble de mesures ont été prises visant la relance du logement, notamment social, ont été prises en vue de contribuer à la promotion du secteur du bâtiment et des travaux publics. Ces mesures concernent, en particulier, la mobilisation de terrains constructibles, la lutte contre la spéculation foncière, le développement de nouveaux mécanismes de financement, la rationalisation du soutien à l'acquisition de logements, l'encouragement de la construction de logements pour les salariés, la résorption des bidonvilles et la lutte contre l'habitat insalubre, ainsi que la promotion du logement locatif.

Dans ce cadre, 109.932 ménages environ bénéficieront des programmes de résorption des bidonvilles, de la restructuration de l'habitat clandestin et de la réhabilitation des tissus anciens. De même, près de 14.876 ménages seront concernés par le projet des zones d'aménagement progressif. Un programme de 20 000 logements sera également réalisé dans les provinces sahariennes.

En ce qui concerne le programme national de construction des 200.000 logements, de nouvelles voies seront explorées, afin d'accélérer la réalisation du reliquat.

5°/ Le chantier de la promotion de la femme

Ce chantier appréhende la question de la femme d'une manière globale, afin de lui conférer la place qu'elle mérite dans la société, favoriser son intégration dans l'activité économique et lever les entraves qui l'empêchent d'exercer ses droits constitutionnels, d'autant plus qu'elle représente la moitié de la société et la base de son progrès.

Concernant ce chantier, le IX^è Plan vise la réalisation d'un projet de société caractérisé par l'égalité des chances pour la femme et l'homme, en les considérant comme partenaires dans le domaine politique, dans la gestion et l'exécution des affaires publiques et dans l'activité économique.

C. LE VOLET DE LA REFORME INSTITUTIONNELLE

En plus de l'ouverture de chantiers à caractère économique et social, la création d'un environnement propice à l'investissement et à la croissance implique l'adaptation du cadre juridique, réglementaire et administratif aux exigences du progrès. Il s'agit, principalement, de la réforme de l'administration, de la justice, et du renforcement de la décentralisation et de la déconcentration.

1°/ Le chantier de la réforme de l'administration et de la moralisation de la vie publique

Le Plan vise à instaurer une administration citoyenne performante, où prévalent la transparence et la crédibilité. Cet objectif sera réalisé à travers la concrétisation du pacte de bonne gestion, la simplification des procédures, la définition et la classification des fonctions, le renforcement de la déconcentration, ainsi que la réforme des textes et la consolidation de l'utilisation de la langue arabe.

Le pacte de bonne gestion s'appuie sur trois considérations :

- des considérations d'ordre éthique, qui appellent à la lutte contre toute forme de déviation et d'abus;
- des considérations liées à l'impératif de rationalisation, qui appellent à gérer les deniers publics selon les principes de rigueur, de transparence et d'économie ;
- des considérations de communication, qui supposent une administration au service du citoyen et de l'entreprise, et l'astreignent à la prestation de services de qualité.

Par souci de rationalisation et d'équité, les actions tendront à supprimer les privilèges et à geler les hauts salaires, en attendant la révision du système de rémunération dans la fonction publique, sur la base des critères d'équité, de mérite et de rendement.

La réforme de l'administration sera menée dans un esprit de concertation et de dialogue, dans le cadre du Conseil Supérieur de la Fonction Publique.

2°/ Le chantier de la justice

Le Plan prévoit la poursuite de la rénovation du cadre juridique marocain, en accordant une attention particulière à l'harmonisation des textes et leur adaptation à l'environnement socio-culturel, ainsi qu'à leur assimilation par les acteurs économiques et sociaux, et leur concrétisation dans la pratique judiciaire.

Dans ce cadre, des mesures seront prises pour la consolidation du principe de l'indépendance de la justice. Dans la même optique, des efforts seront déployés pour élever le niveau de performance de l'administration de la justice, améliorer les relations entre l'administration centrale et les tribunaux, et renforcer l'inspection générale. Des efforts seront également déployés en vue de renforcer la couverture judiciaire et rapprocher la justice des justiciables, améliorer la formation des juges et des assistants judiciaires, mettre en place des juges d'exécution dans les domaines civil et pénal, élaborer un nouveau code de droit et de procédure en matière pénale, renforcer les tribunaux administratifs et commerciaux, et humaniser l'univers carcéral.

3°/ Le chantier de la décentralisation

Le nouveau rôle des collectivités locales, qui en fait un important levier du développement local et régional, implique, conformément au principe de proximité, le transfert de compétences aux communes de toutes les affaires concernant la vie quotidienne des citoyens. Ceci requiert la clarification et une redistribution des rôles à tous les niveaux d'intervention.

A cet effet, la charte communale sera révisée, dans le sens de l'élargissement des compétences des

collectivités locales, de la création de conditions favorables à l'exercice de leurs responsabilités, et de l'allégement du poids de la tutelle.

Dans un souci d'efficacité, le Plan vise à moderniser le système de gestion des collectivités locales, instaurer un système d'évaluation des projets, le contrôle a posteriori et l'audit. La mise en place des cours régionales des comptes est de nature à favoriser la rationalisation de la gestion des finances locales et à consolider le système de contrôle.

Dans cette perspective, des programmes d'action pluriannuels ont été établis aussi bien au niveau national que local. Ainsi, ont été élaborés, conformément aux dispositions de l'article 30 de la Charte Communale de 1976, des plans des communes rurales et urbaines (1547). De même, ont été élaborés les plans des conseils préfectoraux et provinciaux, en application de l'article 66 du dahir portant loi relatif à ces conseils (71), et les plans des conseils régionaux, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi relative à l'organisation de la région (16). Ces plans ont été approuvés par leurs conseils respectifs.

La prochaine étape, qui interviendra à l'issue de l'approbation du Plan national par le Parlement, sera l'élaboration des plans régionaux. Y seront inscrits les projets de l'Etat et des entreprises publiques, ainsi que les plans des communes urbaines et rurales, des conseils préfectoraux et provinciaux, des communautés urbaines, et des conseils régionaux. Une fois élaborés, les plans des 16 régions du pays seront soumis à l'approbation du Conseil Supérieur de la Promotion Nationale et du Plan, conformément à l'article 7 de la loi relative à l'organisation de la région.

Au niveau de l'exécution, le Plan préconise la conclusion de contrats-programmes entre communes, entre celles-ci et l'Etat, ainsi qu'avec le secteur privé et la société civile. Ces contrats-programmes auront pour objet de définir les droits et les devoirs des parties contractantes.

Afin d'assurer les conditions propices à la bonne exécution de la stratégie économique et sociale arrêtée dans le cadre du Plan, une nouvelle approche de planification a été mise en œuvre. Elle s'appuie sur les Hautes Instructions de feu Sa Majesté Hassan II, relatives à la réhabilitation du Plan selon une nouvelle vision, et contenues dans le Discours d'ouverture de la session parlementaire d'octobre 1995. La nouvelle approche tire sa substance des Orientations Royales de Sa Majesté Le Roi, Mohamed VI, telles qu'exposées dans la Lettre Royale adressée à M. Le Premier Ministre au sujet de la préparation du IXe Plan de développement.

Cette approche s'appuie sur des mécanismes politiques et techniques. Les mécanismes politiques se sont traduits par la mise en place de commissions spécialisées et de commissions thématiques, qui ont servi de cadre à la préparation du Plan. Elles ont permis d'élargir le champ de la participation, de la concertation et du dialogue, à l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, qui y ont fait état de leurs préoccupations et de leurs attentes.

Au niveau technique, les nouveaux mécanismes ont concerné les méthodes de sélection des projets de développement. Il s'agit, notamment, de la définition d'un noyau pluriannuel du Plan, constitué d'un programme prioritaire de projets publics, traduisant les choix de la politique économique et sociale, et d'une banque de projets supplémentaires susceptibles d'être intégrés dans les lois de finances, si les conditions financières le permettent.

Parallèlement, la nouvelle approche s'est traduite par la conception de nouveaux mécanismes d'exécution et de suivi, notamment par le biais du budget économique. Celui-ci permettra de renforcer la liaison entre le Plan et le budget annuel de l'Etat, d'étudier l'impact de la politique économique sur

l'économie nationale, et de faciliter le suivi de l'évolution des objectifs chiffrés du Plan. A ceci s'ajoute la mise en place d'une procédure qui permettra d'assurer le suivi de l'exécution des projets et mesures retenus par le Plan, depuis leur lancement jusqu'à leur achèvement.

Ces mécanismes sont de nature à renforcer les chances de réalisation des objectifs du Plan, et à réhabiliter ce dernier en tant qu'instrument efficace de développement économique et social.

PREMIERE PARTIE

L'EVOLUTION DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

I- LA CROISSANCE ECONOMIQUE

La croissance économique a été marquée, au cours des deux dernières décennies, par une nette tendance au ralentissement, avec un taux de croissance moyen annuel du produit intérieur brut de 3,3%, en termes réels, au cours de la période 1980-1998, de 3,8% pour la décennie 80, et de 2,6% seulement pour la période 1991-1998. Ces taux demeurent très modestes, eu égard aux besoins sociaux accrus, inhérents à la forte expansion que connaît le milieu urbain, et à l'accroissement notable de la population active, notamment diplômée.

Le ralentissement économique est dû à deux facteurs. Il s'agit, essentiellement, de la croissance de l'activité agricole, sujette à des aléas climatiques qui érigent la sécheresse en un phénomène quasi-structurel, et de l'instabilité des marchés extérieurs. L'évolution du secteur primaire s'en est trouvée fortement affectée, avec un taux de croissance de 0,9%, seulement, pour la période 1991-1998, contre 3,8% pour 1980-1990.

Les activités non-agricoles ont connu, de leur côté, une évolution moins irrégulière, au cours de cette période, mais à un rythme qui demeure relativement faible, n'ayant guère dépassé, en moyenne annuelle,

3% pour la période 1991-1998, contre 3,8% pour 1980-1990.

Ce ralentissement résulte des difficultés que certaines branches industrielles ont connues. A ceci s'ajoute la régression du taux de croissance des secteurs des mines, bâtiment et travaux publics, qui n'a crû qu'au rythme annuel de 1%.

Le tableau qui suit retrace l'évolution du produit intérieur brut (PIB) selon les secteurs agricole, non-agricole, et celui de l'administration publique.

EVOLUTION DU PIB ENTRE 1980 ET 1998, EN PRIX CONSTANTS DE 1980

SECTEURS	1980	1990	1998	1981	1991	1981
				-1990	-1998	-
			Evolution moyenne			1998
Valeur en millions de DH			annuelle en %			
Agriculture, forêt et pêches maritimes	13.653	19.760	21.166	3,77	0,90	2,47
Secteur non-agricole	60.437	87.882	111.110	3,81	2,97	3,44
Administration publique	8.787	16.572	22.465	6,55	3,88	5,35
PIB marchand	65.303	91.497	109.810	3,38	2,37	2,93
Total PIB	74.090	108.069	132.276	3,81	2,61	3,27

1- L'agriculture et les pêches maritimes

La croissance du secteur primaire a connu un important ralentissement au cours des périodes 1981-1990 et 1991-1998, accentué par les fortes irrégularités qui marquent le taux de croissance du secteur agricole, d'une année à l'autre. Celui-ci a ainsi évolué de 1981 à 1990, de -28,6%, en 1981, à +36,7%, en 1990. La sécheresse est devenue, au cours de la même période, un phénomène récurrent à hauteur de 30%. Au cours de la période 1991-1998, marquée par une prévalence de la sécheresse de 50%, le taux de croissance a été fortement irrégulier, variant de -44%, en 1995, à +78%, en 1996.

La sécheresse a eu un impact négatif, au cours des périodes sus-citées, aussi bien sur le niveau global de la croissance que sur le produit agricole, et particulièrement sur les céréales, les légumineuses, les productions fruitières, les cultures industrielles, oléagineuses et maraîchères. Seul, le secteur de l'élevage a pu préserver une croissance moyenne annuelle positive, et néanmoins modeste, de 1,7%.

Le secteur des pêches maritimes a enregistré, durant la période 1981-1990, une croissance moyenne annuelle notable, de 6,6%, en volume, grâce à la modernisation de la flotte marocaine dans la décennie 80, qui s'est traduite par une augmentation moyenne annuelle du nombre de bateaux et de leur jauge, respectivement de 13% et 5%, grâce aux mesures incitatives, dont ont bénéficié les investisseurs du secteur. Cependant, du fait des difficultés dont celui-ci a pâti, au cours de la décennie 90, le taux de croissance a baissé à moins de 3%, en volume, entre 1990 et 1998. La surexploitation des ressources, conséquence des accords de pêche conclus avec des partenaires étrangers, a constitué la principale source

de ces difficultés. La pêche hauturière a enregistré, à cet égard, une régression de $-2,2\%$, au cours de la période 1981-1998.

2- L'énergie et les mines

Le secteur de l'énergie a enregistré une croissance remarquable, au cours de la période 1981-1998, avec un taux moyen annuel de $5,6\%$ de sa valeur ajoutée, en volume, qui s'est accéléré, depuis 1991, pour atteindre $6,8\%$ pour cette période. La production de l'eau et de l'électricité, qui constitue la part la plus importante de la valeur ajoutée du secteur, a enregistré le taux de croissance le plus élevé, soit une moyenne annuelle de $7,7\%$, en volume, durant la période 1981-1998, alors que le raffinage du pétrole a enregistré un taux moindre, soit $2,6\%$, en volume, et les combustibles solides et le pétrole brut ont régressé de 6% annuellement, au cours de la même période.

L'expansion du secteur de l'énergie est due, en partie, à la poursuite de l'exécution du programme d'électrification du monde rural, et au développement des secteurs économiques utilisateurs d'électricité.

En revanche, l'épuisement de mines de charbon a eu un impact négatif sur l'activité du secteur, notamment au cours des dernières années.

Quant à la production minière, dans laquelle le phosphate représente 90% , elle a connu un taux d'accroissement annuel très lent, soit $0,8\%$, depuis 1980. Néanmoins, l'activité de ce secteur s'est légèrement améliorée, suite à l'augmentation de la production du phosphate, qui a atteint $18,8$ millions de tonnes, en 1980, $20,4$ en 1990 et 23 millions de tonnes en 1998. En ce qui concerne les autres mines, elles ont été affectées par les perturbations du marché international, et connu, par conséquent, une évolution variée. Ainsi la production du cuivre, du plomb, du fer, et du manganèse a baissé, alors que celle du zinc, de l'argent et de la fluorine a enregistré une légère augmentation, sous l'effet d'un marché international fortement concurrentiel.

Le tableau qui suit retrace l'évolution de la valeur ajoutée des secteurs de l'énergie et des mines, pour la période 1981-1998.

EVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTEE DES SECTEURS DE L'ENERGIE ET DES MINES PAR BRANCHES ENTRE 1980 et 1998,

EN PRIX CONSTANTS 1980

BRANCHES	1980	1990	1998	1981-1990	1991-1998	1981-1998
	Valeur en millions de DH			Evolution moyenne annuelle en %		
A. Combustibles solides et pétrole brut	154	95	51	- 4,67	-7,47	-5,93
B. Raffinage de pétrole	1.009	1.278	1.586	2,40	2,73	2,55
C. Electricité et eau	1.234	2.381	4.724	6,79	8,94	7,74
Total énergie = A+B+C	2.397	3.754	6.361	4,59	6,81	5,57
Mines	3.411	3.518	3.942	0,31	1,43	0,81
Phosphate	2.613	2.752	2.990	0,52	1,04	0,75

3- L'industrie, y compris l'artisanat

La valeur ajoutée du secteur industriel et artisanal a enregistré, entre 1980 et 1998, une augmentation moyenne annuelle de 3,6%, en volume. Les investissements effectués dans le secteur des industries de transformation sont passés de 3.525 millions de DH en 1987 à 9.183 millions de DH en 1997, soit un taux de croissance moyen annuel de 10% en prix courants contre 7,6% pour la formation brute du capital fixe (FBCF), au cours de la même période.

Cependant, l'amélioration des investissements industriels n'était pas suffisamment importante pour induire une accélération de la croissance du secteur.

Le ralentissement de la valeur ajoutée de ce secteur, qui est passée de 4,3% en volume, en moyenne annuelle entre 1980 et 1990 à 2,6% entre 1990 et 1998, trouve son origine dans l'insuffisance de la demande intérieure liée à la faiblesse de la croissance économique d'une façon générale, et des exportations des produits industriels d'une façon particulière.

Les branches des activités industrielles ont connu une évolution variée. Les industries alimentaires, les principales industries minières et le matériel de transport ont enregistré les évolutions les plus faibles, alors que d'autres, comme les industries chimiques et parachimiques, ont enregistré le taux le plus élevé, entre 1980 et 1998, soit 6,7%. Ces performances sont dues à l'augmentation de la demande extérieure d'acide phosphorique, qui est passée de 409.000 T en 1980 à 1,8 million T en 1997.

Les investissements industriels ont profité, pour une large part, à cette branche à hauteur de 40% en moyenne durant la période 1987-1997. Ainsi, le montant global des investissements réalisés est passé de 1.433 millions de DH en 1987 à 3.863 millions de DH en 1997, soit un taux de progression moyen annuel de 10,4%.

La valeur ajoutée des industries textiles et du cuir a crû de 3,3%, en volume, en moyenne annuelle, grâce à une bonne tenue des exportations et à la diversification des marchés, en dépit des difficultés d'approvisionnement en matières premières. Les investissements réalisés dans ce secteur ont atteint 1.911 millions de DH en 1997 contre 783 millions de DH en 1987, soit un taux de progression annuel de 9,3%.

La valeur ajoutée des autres branches des industries de transformation a enregistré un taux d'accroissement de 3,2%, en volume, en moyenne annuelle, entre 1980 et 1998. Il convient de relever que ce taux a baissé de 3,7% au cours de la décennie 80 à 2,5% entre 1990 et 1998.

La valeur ajoutée des principales industries minières, du matériel de transport, du matériel électrique et électronique a augmenté de près de 3% en volume, en moyenne annuelle, entre 1980 et 1998. L'investissement réalisé dans ce secteur est passé de 502 millions de DH en 1987 à 1.175 millions de DH en 1997, soit un taux de progression moyen annuel de 9%.

Il importe de relever que la baisse du taux de croissance de l'activité générale a affecté l'évolution des principales industries minières et du matériel de transport, ce que l'augmentation enregistrée dans les autres industries n'a pu compenser.

Pour leur part, les industries alimentaires ont pâti d'une insuffisance en matière d'approvisionnement, et de la concurrence étrangère, voire de certaines mesures protectionnistes. De ce fait, le taux de progression, en volume, de la valeur ajoutée de cette branche s'est limité à 2,5% en moyenne annuelle entre 1980 et 1998.

EVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTEE DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION, PAR BRANCHES,

ENTRE 1980 ET 1998, EN PRIX CONSTANTS DE 1980

BRANCHES	1980	1990	1998	1981-1990	1991-1998	1981-1998
	Valeur en millions de DH			Evolution moyenne annuelle en %		
A. Industries alimentaires	3.245	4.084	5.027	2,32	2,63	2,46
B. Industries textiles, et cuir	3.243	4.939	5.839	4,30	2,10	3,32
C. Principales industries minières, matériel de transport et matériel électrique et électronique	2.185	3.091	3.753	3,53	2,46	3,05
D. Industries chimiques et parachimiques	1.446	3.577	4.626	9,48	3,26	6,67
E. Autres industries de transformation	2.346	3.371	4.116	3,69	2,53	3,17
Total industries (A+B+C+D+E)	12.465	19.061	23.360	4,34	2,57	3,55

4- Le bâtiment et les travaux publics

La croissance de la valeur ajoutée du bâtiment et travaux publics s'est ralentie, entre 1980 et 1998, avec un taux moyen annuel qui n'a guère dépassé 1%, en volume. Cette situation est imputable, pour l'essentiel, à la régression de l'activité du bâtiment, au cours des années 1980 et jusqu'en 1994, année où cette activité a connu une certaine reprise.

La valeur ajoutée de ce secteur a enregistré, durant les dix dernières années, le plus faible taux de croissance en comparaison avec celui des autres secteurs. Son développement se trouve contrarié par l'écart entre le coût des habitations et le pouvoir d'achat de la population. Ce décalage se nourrit de la faible organisation du marché immobilier et hypothécaire, et du niveau élevé de la pression fiscale et des taux d'intérêt.

Globalement, le rythme de croissance des activités secondaires est demeuré cantonné dans les limites de 3%, en moyenne annuelle, au cours des deux dernières décennies, il s'est même ralenti, pendant les dix dernières années.

EVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTEE DU SECTEUR SECONDAIRE, PAR SECTEURS, ENTRE

1980 ET 1998,

EN PRIX CONSTANTS

SECTEURS	1980	1990	1998	1981-1990	1991-1998	1981-1998
	Valeur en millions de DH			Evolution moyenne annuelle en %		
A. Mines	3.411	3.518	3.942	0,31	1,43	0,81
B. Energie	2.396	3.754	6.361	4,59	6,81	5,57
C. Industries de transformation	12.466	19.061	23.360	4,34	2,57	3,55
D. Bâtiment et travaux publics	4.650	5.169	5.577	1,06	0,95	1,02
Total secteur secondaire	22.923	31.502	39.240	3,23	2,78	3,03

5- Le transport et les communications

Ce secteur connaît une évolution appréciable avec un taux de croissance moyen annuel de plus 4,4%, depuis 1980, et de plus de 5%, pour les dix dernières années, en prix réels.

Ces performances sont le fruit de l'amélioration notable intervenue dans l'activité du transport maritime, de l'augmentation du fret aérien des marchandises et des voyageurs, et de l'évolution du transport ferroviaire, dont l'infrastructure a connu une nette amélioration, au cours des dix dernières années.

Le secteur des postes et des télécommunications a enregistré une importante évolution, qui s'est traduite par l'augmentation du nombre des abonnés au téléphone, qui est passé de 266 000, en 1987, à 1.400.000, en 1998, et de la capacité de commutation de 293.000 lignes, en 1987, à 1,6 million, en 1998, outre le nombre des abonnés au téléphone mobile, qui dépasse, actuellement, les 260.000. L'utilisation des fibres optiques a permis la numérisation quasi-totale des systèmes et le lancement de nouveaux services, comme « Maghreb Pac », « Marnis » et « Rakkas ». Conscients de l'importance des nouvelles technologies de l'information dans le processus de développement, les pouvoirs publics ont introduit internet, en 1995.

6- Le commerce et les services

L'activité commerciale a suivi l'évolution de l'économie nationale, durant les années 80, avec un taux de croissance moyen annuel, de 3,6%, de 1981 à 1990, contre 2,4% entre 1991 et 1998, en prix constants.

Les autres services ont réalisé une évolution parallèle au reste des secteurs, avec un taux de croissance moyen annuel de 2,5% durant la période 1981-1990, et de 2,2% pour 1990-1998.

EVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTEE DU SECTEUR TERTIAIRE,

(HORS ADMINISTRATION) PAR BRANCHES, ENTRE 1980 et 1998, EN PRIX CONSTANTS
1980

SECTEURS	1980	1990	1998	1981-1990	1991-1998	1981-1998
	Valeur en millions de DH			Evolution moyenne annuelle en %		

A. Commerce dont :	15.321	21.936	26.463	3,65	2,37	3,08
Droits et taxes sur les importations	5.788	8.375	10.088	3,76	2,35	3,13
B. Transport et communi-cation	3.878	5.697	8.497	3,92	5,12	4,46
C. Autres services dont : hôtels et restaurants	9.527	12.174	14.446	2,48	2,16	2,34
	1.078	1.678	1.823	4,52	1,04	2,96
Total secteur tertiaire (A+B+C)	28.726	39.807	49.405	3,32	2,74	3,06

7- L'administration publique

La valeur ajoutée du secteur de l'administration a évolué, en moyenne annuelle, de 6,6%, en volume, entre 1980 et 1990.

Parmi les facteurs qui ont contribué à cette évolution, figure l'augmentation des dépenses des secteurs sociaux, et notamment celle de l'éducation nationale et de la santé publique. N'avait été la mutation progressive qu'a subie le rôle du secteur public, cette croissance eût été plus élevée pour la période 1980-1998.

II- L'EPARGNE ET L'INVESTISSEMENT

L'épargne nationale globale a crû de 10,5%, en moyenne annuelle, durant la période 1980-1998, passant de 17% de la valeur du PIB, en 1980, à 24,7%, en 1990, et 22,2% en 1998.

Cette amélioration relative occulte, en fait, un ralentissement net du rythme de croissance de l'épargne nationale globale au cours de la dernière décennie, en comparaison avec la période 1981-1990, faisant passer le taux de croissance moyen annuel de 15,4% de 1981 à 1990, à moins de 5% pour la période 1991-1998.

Ce ralentissement est le résultat de l'évolution de la consommation publique, dont la part est passée de 14,7% du revenu national disponible, en 1990, à 17,5%, en 1998, et en particulier de la baisse du rythme de croissance du revenu net en provenance de l'extérieur, qui a chuté, en moyenne annuelle, de 20%, entre 1980 et 1990, à 1,7% entre 1990 et 1998.

EVOLUTION DU PIB ET DE L'EPARGNE NATIONALE GLOBALE

ENTRE 1980 ET 1998, EN PRIX COURANTS

	1980	1990	1998	1981-1990	1991-1998	1981-1998
--	------	------	------	-----------	-----------	-----------

	Valeur en millions de DH			Evolution moyenne annuelle en %		
- Epargne nationale globale	12.631	52.778	75.828	15,4	4,6	10,5
- PIB en valeur	74.090	213.803	341.386	11,2	6,0	8,9
- Pourcentage de l'épargne nationale globale au PIB en %	17,05	24,69	22,2			
- Pourcentage de l'épargne nationale globale au revenu national disponible en %						
- Revenu national disponible	16,68	23,53	21,5			
	75.717	224.254	353.331	11,5	5,8	8,9
- Revenu net en provenance du reste du monde	1.627	10.451	11.945	20,4	1,7	11,7
- Consommation nationale finale dont :						
. Administrations publiques	63.086	170.412	277.503	10,4	6,3	8,6
. Ménages résidents	13.589	32.976	62.001	9,3	8,2	8,8
	49.497	137.436	215.502	10,8	5,8	8,5

La valeur de la formation brute de capital fixe (FBCF), en prix courants, est passée de 16478 millions de DH, en 1980, à 51035 millions de DH, en 1990, pour atteindre 76688 millions de DH, en 1998, soit des taux de croissance annuels respectifs de 12%, 5,2% et 8,9% durant les périodes 1981-1990, 1990-1998 et 1981-1998.

En ce qui concerne la structure de la F.B.C.F, la part du matériel et outillage est passée progressivement de 36%, en 1980, à 48% en 1990, et à 53%, en 1998. En contrepartie, la part du bâtiment et des travaux publics a baissé respectivement de 34% et 26%, en 1980, à 30% et 19%, en 1990, puis à 27% et 16%, en 1998. Pour les autres composantes de la formation brute du capital fixe, en l'occurrence l'aménagement des terres, les plantations et l'élevage, elles ont, globalement, préservé leur part, avec toutefois une baisse de celle de l'élevage de 2,3% à 1,5%, et une augmentation de celle de l'aménagement des terres et plantations de 2,2% à 3,1%.

Il convient de relever que l'investissement dans le matériel outillage et l'aménagement des terres et plantations, qui est essentiellement le fait des entreprises, a réalisé des taux élevés. Ainsi, le rythme de croissance de la composante matériel et outillage a été, entre 1980 et 1998, de 11,3%, en moyenne annuelle, avec un taux plus élevé en début qu'en fin de période, soit 15,3%, contre 6,6%. Les taux de croissance des autres composantes, comme le bâtiment, ont été modestes, ayant, visiblement, été affectés par la limitation des dépenses publiques d'investissement.

EVOLUTION DE LA FORMATION BRUTE DU CAPITAL FIXE ENTRE 1980 ET 1998, EN PRIX COURANTS

	1980	1990	1998	1981-1990	1991-1998	1981-1998
--	------	------	------	-----------	-----------	-----------

	Valeur en millions de DH			Evolution moyenne annuelle en %		
A- Outillage et matériel	5.877	24.302	40.399	15,3	6,6	11,3
B- Bâtiment	5.575	15.327	20.828	10,6	3,9	7,6
C- Travaux publics	4.278	9.522	11.911	8,3	2,8	5,9
D- Aménagement des terres et plantation	365	1.222	2.376	12,8	8,7	11,0
E- Elevage	383	662	1.175	5,6	7,4	6,4
Total formation brute du capital fixe (A+B+C+D+E)	16.478	51.035	76.688	12,0	5,2	8,9
Produit intérieur brut en valeur	74.090	213.803	341.386	11,2	6,0	8,9
Pourcentage de la formation brute du capital fixe au produit intérieur brut en %	22,24	23,87	22,50			

Mesuré par le pourcentage de la formation brute du capital fixe au produit intérieur brut, le taux d'investissement s'est stabilisé entre 22,2%, en 1980 et 23,9%, en 1990, avec toutefois 20% seulement pendant quelques années, avant d'atteindre 22,5% en 1998. Il importe de rappeler que la formation brute du capital fixe a enregistré un important taux de croissance de 16,6%, en 1998. Cette croissance est due, essentiellement, à l'augmentation des acquisitions d'outillage et matériel, de 30% en 1998 par rapport à 1997, ainsi que des importations des produits d'équipement de 36%, dont 31,2% comme taux de croissance des produits d'équipement industriels.

III - LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

Les réformes adoptées lors de la dernière décennie ont généré des résultats positifs au niveau du système bancaire, du financement du trésor, de la politique monétaire, des instruments financiers et de la bourse.

En matière de système bancaire, les réformes se sont traduites par la mise en place d'une politique monétaire indirecte, basée essentiellement sur les taux d'intérêt, ce qui a permis de stabiliser le marché inter-bancaire et de maîtriser l'évolution de la masse monétaire.

Ainsi, les dépôts bancaires ont augmenté de 9,3%, et les crédits à l'économie de 9%, en moyenne annuelle, durant la période 1991-1998. Parallèlement, les taux d'intérêt de base débiteurs ont baissé, de façon sensible, depuis 1993, passant de 14%, à cette date, aux environs de 8% à 9%, en 1998, selon les termes.

Le recours du trésor au marché des adjudications s'est renforcé, le montant courant des bons du trésor a été multiplié par 6, au cours de la période 1993-1998.

En ce qui concerne la bourse des valeurs, les réformes entreprises ont permis d'en multiplier la capitalisation par 12, pour la période 1991-1998, passant de 12,5 milliards de DH en 1991 à 145,1 milliards de DH, en 1998, soit l'équivalent de 42,5% du PIB en 1998 contre 5,2% en 1991. Les performances de la bourse de Casablanca ont été accompagnées par la diversification des instruments financiers à travers la

création d'un certain nombre d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières et d'un marché de créances négociables.

En dépit des réalisations intervenues dans le système bancaire, le marché des capitaux et le financement du trésor, le secteur financier n'est pas parvenu à utiliser toutes ses capacités, notamment au niveau des moyens de financement alternatifs. Le marché des créances négociables s'est limité, uniquement, aux émissions obligataires des banques et aux émissions des sociétés de financement. L'accès des entreprises à la bourse des valeurs demeure, en outre, limité et leur recours au marché financier international faible.

1- La réforme du secteur financier

Ce secteur a fait l'objet d'un train de réformes, visant la création d'un système financier ouvert et moderne, susceptible de contribuer à la mobilisation de l'épargne et à un meilleur emploi des ressources financières.

1-1- La réforme du système bancaire

Les réformes adoptées ont eu pour objet l'amélioration de l'efficacité de l'intermédiation du système bancaire, la consolidation du secteur financier et de son ouverture sur l'extérieur. Ces réformes ont porté sur les axes suivants :

- restructuration du cadre législatif réglementant l'activité bancaire, à travers l'adoption de la nouvelle loi bancaire, en 1993, qui unifie le cadre s'appliquant à tous les établissements de crédit, l'introduction du concept de banque universelle, la mise en place des institutions consultatives (le conseil national de la monnaie et de l'épargne, le comité des établissements de crédit, la commission disciplinaire des établissements de crédit) et la réforme du statut de Bank Al Maghrib, en vue d'en consolider l'indépendance et d'adapter les interventions à l'évolution du secteur ;
- libéralisation de l'activité bancaire, en baissant les emplois obligatoires de 53% à 3% des exigibilités, puis en les supprimant de façon définitive en Juin 1998 et en libérant les taux d'intérêt (à l'exception des taux relatifs aux comptes sur carnet) ;
- renforcement des règles prudentielles, par l'adoption de taux et standards conformes aux critères internationaux (coefficient de divisibilité des risques et coefficient de solvabilité) et fixation des positions de change ;
- modernisation des instruments de politique monétaire : outre la réserve monétaire (10% des dépôts à vue) on a adopté le refinancement auprès de la banque centrale par le biais des prises en pension et des opérations de l'open market.

1-2- La réforme du marché des capitaux

La réforme du marché des capitaux a démarré en 1993 par l'adoption de textes réglementant ses deux composantes, à savoir le marché financier et le marché monétaire.

1-2-1- Le marché financier

L'objectif de la réforme du marché financier réside dans la modernisation du cadre réglementaire, afin qu'il puisse répondre aux exigences de gestion des positions financières, en termes de transparence et d'unité du marché, de disponibilité et de diversité des produits financiers et de protection de l'épargnant.

Cette réforme a été menée en 2 étapes :

Ø la 1^{ère} a démarré en 1993 avec l'appel à l'épargne lancé au public et l'adoption de textes réglementaires relatifs à la bourse des valeurs, aux organismes de placements collectifs de valeurs mobilières, et au conseil déontologique des valeurs mobilières.

Ø la 2^{ème} étape a eu lieu en 1997, les réformes adoptées ont visé la dynamisation du marché boursier et le renforcement de sa sécurité. De nouveaux textes réglementaires ont été adoptés dans ce cadre. Il s'agit notamment, du texte modifiant le dahir du 21 septembre 1993, relatif à la bourse des valeurs, du texte sur l'institution d'un dépositaire central et de la création d'un système facilitant la circulation des actions et titres.

1-2-2- Le marché monétaire

Dans l'objectif de consolider les opérations de modernisation du système bancaire et du marché financier, la réforme du marché monétaire a été axée sur la dynamisation du marché des adjudications des bons du trésor, et la création d'un marché réservé aux créances négociables.

A cet égard, un train de mesures ont été adoptées, au mois de janvier 1995, au niveau du marché des adjudications des bons du trésor, dont notamment :

- l'accès au marché à toute personne physique ou morale résidant ou non au Maroc ;
- la publication des résultats des adjudications ;
- la standardisation des bons ;
- l'introduction des techniques d'assimilation ;
- la désignation d'intermédiaires en valeurs du trésor.

En outre, a été créé le marché des créances négociables, en 1995, où peuvent être émis trois types de titres :

- les certificats de dépôts émis par les banques ;
- les bons des sociétés de financement ;
- les billets du trésor émis par les entreprises.

1-3- La réforme du mode de financement du trésor

Cette réforme a eu pour objet la modernisation du marché de la dette publique, et la gestion active de celle-ci.

1-3-1- La modernisation du marché de la dette publique

Les pouvoirs publics ont pris un ensemble de mesures, visant à mettre en place un marché moderne et efficient de la dette publique, à travers l'abandon progressif du financement encadré au profit du financement régi par les conditions du marché. Il s'agit principalement des mesures suivantes :

- la création d'un marché d'adjudication des valeurs du trésor, en 1989 ;

- la suppression des émissions des obligations garanties par l'Etat, en 1991 ;
- la réduction progressive des emplois obligatoires des banques et leur suppression définitive, au mois de juin 1998.

1-3-2- La gestion active de la dette extérieure

Afin d'alléger le poids de la dette extérieure, deux types de mesures ont été mises en place. Le premier a porté sur la conversion des dettes en investissements et le second sur le remboursement anticipé des dettes onéreuses. En ce qui concerne la conversion de la dette, il convient de distinguer entre les investissements publics et privés.

La conversion en investissements publics implique l'abandon des dettes par le créancier, en contrepartie de leur utilisation par le Maroc dans des projets d'investissement publics. Le mécanisme de conversion de la dette en investissements privés consiste en l'achat par l'investisseur étranger, dont le projet est agréé, de la dette marocaine auprès du pays créancier et sa cession au Maroc moyennant une décote.

Ce deuxième mécanisme vise à promouvoir les investissements du pays créancier à l'extérieur, outre l'allègement de la dette du pays débiteur.

Le refinancement des dettes onéreuses consiste à substituer une dette contractée au taux du marché à une dette existante assortie de taux d'intérêt élevés. La mise en œuvre de ce mécanisme implique l'identification des dettes onéreuses susceptibles de faire l'objet d'un remboursement anticipé, sans encourir de pénalités d'une part, et la recherche de sources de financement à des conditions favorables d'autre part. Cette opération a été initiée avec la France et l'Espagne, à partir de 1996.

1-4- La politique de change

D'importants efforts ont été déployés en vue de simplifier le règlement de change, depuis 1983, dans le cadre du processus de libéralisation de l'économie nationale. Ces efforts ont été couronnés par la convertibilité du DH pour les opérations courantes, en 1993, la libération de plusieurs types d'opérations de capital et la création du marché de change, en juin 1996.

1-5- La réforme du secteur des assurances

Le secteur des assurances a fait l'objet de plusieurs réformes, en vue de son assainissement et de sa modernisation, dans l'objectif d'encourager la capitalisation du secteur, et de consolider la situation financière des sociétés d'assurances. Parmi les réformes adoptées, il convient de citer, notamment, l'adaptation du système comptable, la fixation d'un capital minimum pour la création d'une société d'assurances, et la mise en place des bases techniques de tarification, ainsi que les instructions liées aux règles de fonctionnement des sociétés d'assurances, et de promotion de l'assurance-vie.

1-6- L'amélioration de l'accès des petites et moyennes entreprises au financement

Afin d'accompagner les efforts des petites et moyennes entreprises, visant à moderniser leurs mécanismes de production, dans la perspective d'améliorer leur compétitivité, les pouvoirs publics ont mis en place un fonds de garantie pour prêts bancaires nécessaires au financement des investissements de mise à niveau. Sa gestion a été confiée à la Caisse Centrale de Garantie.

Compte tenu du fait que les PME connaissent des difficultés en matière de fonds de roulement, les pouvoirs publics ont mis en place un fonds de garantie des prêts accordés à ce titre à ces entreprises par les banques. Sa gestion a été confiée à « Dar Damane ».

2- L'évolution des finances publiques.

Les réformes entreprises ont eu pour objet la modernisation du système fiscal, et la rationalisation des dépenses publiques. Toutefois, la pression de la dette intérieure et extérieure limite la marge de manœuvre des pouvoirs publics et implique la poursuite et l'approfondissement des réformes dans le sens souhaité.

2-1- La politique du système fiscal et des ressources

Des réformes importantes ont porté sur le système fiscal, depuis l'entrée en vigueur du programme d'ajustement structurel, ce qui a permis d'en faire un système moderne et rationnel. Les réformes ont concerné, essentiellement, la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur les sociétés, et l'impôt général sur le revenu.

Ainsi, le système fiscal en vigueur dans les années 80 a subi une série de réformes qui ont, notamment, visé la réduction du niveau des taux d'imposition, l'élargissement de l'assiette fiscale, et l'adaptation de ce système à l'évolution du pays, marquée par la libéralisation de l'économie, et une ouverture accrue sur l'extérieur.

Dans ce cadre, la politique fiscale a été axée sur l'allègement progressif du poids de l'impôt sur les entreprises et les ménages, grâce à la baisse des taux d'imposition, qui intervient de façon régulière.

Ainsi, le nombre des taux de la taxe sur la valeur ajoutée est passé de 11 en 1986, à 4 actuellement (à savoir : 7%, 10%, 14% et 20%). L'impôt sur les sociétés a baissé de 45%, en 1987, à 35%, en 1996. La tranche exonérée de l'impôt général sur le revenu s'est élargie, en passant de 12.000 DH, en 1990, à 18.000 DH, en 1994, puis 20.000 DH, en 1999, et le taux plafond est passé de 52%, en 1990, à 46%, en 1994, puis à 44%, en 1996. Les autres taux ont baissé d'un point.

Ces réformes et incitations fiscales ont permis l'amélioration des structures fiscales, comme l'illustre l'augmentation de la part des impôts directs dans le total des recettes hors privatisation qui s'est élevée à 28,1%, en 1998/1999, contre 23,3%, en 1987, aux dépens des impôts indirects (y compris les recettes de droit de douanes), dont la part a baissé de 62,3% en 1987, à 52,9% en 1998/1999.

Plus généralement, la pression fiscale par rapport au PIB s'est stabilisée dans le taux de 22%, ce qui a permis de concilier entre les exigences de financement du budget et celles du développement économique.

2-2- La politique de recrutement et des salaires

Les dépenses courantes de fonctionnement ont été marquées par des mesures de rationalisation, notamment en matière de recrutement et de traitements des fonctionnaires. Mais ceci n'a pas empêché les dépenses au titre des traitements des fonctionnaires de continuer d'augmenter, puisque leur part dans le budget de l'Etat est passée de 30%, en 1994, à 36%, en 1998/1999.

Les dispositions prises par les pouvoirs publics, au cours de la dernière décennie, ont permis d'adapter le système de rémunérations et de réformer les régimes des pensions. Ainsi a été généralisée la réforme des systèmes d'indemnisation, ce qui a permis d'améliorer les rémunérations entre 1991 et 1994, au profit des

échelles allant de 1 à 9, dans le but d'assurer un meilleur équilibre entre les traitements des cadres supérieurs, moyens et petits.

Parallèlement, une réforme a été mise en œuvre portant sur l'élargissement de l'assiette des adhésions et l'apurement des pensions de retraite. L'apport principal de cette réforme réside dans la possibilité pour les retraités de bénéficier de l'ensemble des rémunérations qu'ils percevaient durant leur vie active.

2-3- Le système de subvention des prix des produits de base

Le système de compensation des prix à la consommation mis en place concerne 4 produits, à savoir le sucre, l'huile de table, la farine nationale et le blé tendre. La charge du budget à ce titre a été de 6.551 millions de DH, durant l'année budgétaire 1998-1999, soit l'équivalent de 2% du PIB.

Le système de compensation vise à alléger l'impact des prix des produits de première nécessité sur les couches sociales défavorisées. Mais compte tenu de la difficulté de cibler ces couches, la subvention bénéficie à l'ensemble de la population.

Le système de compensation connaît des insuffisances qui en affectent l'efficacité, dont notamment :

- la spéculation sur les prix de vente à la consommation, notamment en ce qui concerne la farine nationale et le sucre, à telle enseigne que les augmentations appliquées par les spéculateurs dépassent parfois le montant de la subvention, en cas de pénurie de ces produits sur le marché ;
- la qualité du produit proposé à la vente, notamment pour la farine nationale (blé tendre) ;
- une entrave au processus de libéralisation économique, la préservation du système de compensation constitue un obstacle à une gestion normale et rationnelle des activités concernant les produits subventionnés ;
- le décalage en terme d'offres entre les différents types d'huiles, en raison des subventions dont bénéficient les oléagineux aux dépens de l'huile d'olive, bien que le pays dispose d'importantes possibilités pour augmenter la production de celle-ci.

2-4- Le poids de la dette intérieure

La politique économique s'est heurtée, depuis le début de la décennie 80, aux dépenses au titre de l'endettement public. En effet, le service de la dette est passé de 18% des dépenses courantes, en 1980, à plus de 23% durant les dernières années.

Le recours de l'Etat aux ressources financières intérieures s'est accentué, au cours des années 90, en raison des contraintes liées à l'endettement extérieur. Il en est résulté une augmentation de l'encours de la dette intérieure, qui est passé de 18% du PIB, en 1983, à 39,8%, en 1998-1999, ce qui s'est répercuté sur les intérêts de la dette intérieure. Son encours est ainsi passé de 17,2 milliards de DH en 1983, à environ 137 milliards de DH à fin 1998/1999.

2-5- L'évolution de l'équilibre entre les charges et les ressources du trésor

Au cours des années 90, les finances publiques ont été marquées par une certaine stabilité, notamment au niveau de l'épargne publique, et du déficit global. Ainsi, le déficit du budget est passé de plus de 10% du PIB, en 1983, à 3,8%, en 1998-1999, les programmes de stabilisation et les réformes structurelles mis en

œuvre par les pouvoirs publics ont permis de comprimer les besoins de financement du trésor à 2,1% du PIB, en 1992. Cependant, le déficit global s'est établi, depuis lors, aux alentours de 3,2%, en moyenne annuelle, en dépit de la stagnation relative des dépenses publiques d'équipement, voire de leur diminution par rapport au PIB.

Ceci est dû, en partie, à la fin du rééchelonnement de la dette extérieure, intervenue en 1992, et à la structure des finances publiques, qui se caractérise essentiellement, par l'importance des recettes exceptionnelles et non fiscales, ainsi qu'à la rigidité des dépenses de fonctionnement (traitements des fonctionnaires, et service de la dette).

Ainsi, et en dépit de l'amélioration des ressources publiques, et notamment des recettes fiscales, fruit des réformes lancées à partir de 1986, les ressources publiques demeurent faiblement liées à l'activité économique. En outre, les procédures de perception et de contrôle des impôts favorisent l'évasion fiscale, et limitent l'assiette dans certains secteurs économiques et couches sociales.

Parallèlement, l'acuité du déficit budgétaire s'explique aussi par un important système de subventions et de transferts publics.

3- Les finances extérieures

La balance des paiements est quasi-équilibrée, depuis 1992, à l'exception de 1995, qui s'est caractérisée par une sécheresse aiguë, le solde de la balance dégage un excédent, à l'origine d'une augmentation des avoirs extérieurs nets en devises, qui s'établissent à un niveau équivalent à 5 mois d'importations de biens et services.

3-1- L'évolution des échanges extérieurs

Le taux de croissance des biens et services (hors admissions temporaires) s'est quelque peu ralenti, avec une moyenne annuelle de 4,3%, entre 1993 et 1998, contre 7,2% pour la période 1986-1992, en dépit des réformes adoptées pour la libéralisation des importations, et la réduction de la protection douanière. Mais la structure des importations s'est modifiée, depuis 1993, avec l'augmentation de la part des produits de consommation dans les importations totales, qui est passée à 14,8%, en 1998, contre 11,3%, en 1992, et celle des produits alimentaires, qui se sont situés à 14,1%, en 1998, contre 12,1%, en 1992, en raison d'une succession d'années de sécheresse, enregistrées en 1993, 1995 et 1997. En contrepartie, la part des importations en biens d'équipement a baissé à 21,1% des importations totales, en 1997, contre 26,7%, en 1992, en raison du ralentissement de l'activité économique et de la faiblesse de l'investissement. Il convient de relever que l'année 1998 a enregistré une évolution positive de la part des biens d'équipement dans les importations totales du pays.

Le rythme de croissance des exportations de biens (hors admissions temporaires) a connu depuis 1992, également, un certain ralentissement, avec 4,8%, en moyenne annuelle pour la période 1993-1998, contre 6,6%, entre 1986 et 1992. Les exportations demeurent cantonnées dans un nombre limité de produits, essentiellement, le phosphate et dérivés, les produits textiles et confection, et les produits de pêche, qui représentent, respectivement, 27,9%, 15,6%, et 15,7% des exportations totales, en 1998, contre 25%, 19%, et 14%, en 1992.

Globalement, la balance commerciale a connu une amélioration appréciable durant la période 1993-1998, le déficit commercial global (y compris les admissions temporaires) ayant baissé de 10% du PIB, en 1993, à 8,8%, en 1998, et le taux de couverture des importations par les exportations augmenté de 61,7%, en

1993, à 69,5%, en 1998. Cette amélioration est due, en partie, au développement de l'activité de sous-traitance.

3-2- Les recettes du tourisme et les transferts des résidents marocains à l'étranger (RME)

Les recettes du tourisme n'ont représenté que moins de 5% du PIB, en 1991, en raison de la crise qui sévit dans ce secteur. En dépit des efforts déployés depuis 1996, ces recettes demeurent en deçà du niveau enregistré en 1990.

Pour ce qui est des transferts des résidents marocains à l'étranger, qui constituent l'une des composantes de la balance des paiements (22,4 milliards DH, en 1998), ils ont amorcé une baisse à partir de 1992, pour ne plus représenter que 6,6% du PIB, en 1998, contre 8,1% en 1993, avec un ralentissement de la croissance estimée, en moyenne annuelle, à 2,1% durant la période 1993-1998, contre 9,6% pour 1986-1992.

3-3- La dette extérieure

L'encours de la dette extérieure publique a atteint, à fin 1998, au total, 184 milliards DH, dont 128,4 milliards pour le trésor.

En dépit de sa réduction, le poids de la dette extérieure demeure lourd, en comparaison avec des pays méditerranéens, comme l'Egypte, la Tunisie, ou la Turquie.

SITUATION DE L'ENDETTEMENT EXTERIEUR

	Maroc	Tunisie	Egypte	Turquie
Encours de la dette/PIB	58%	53 %	39 %	43 %
Charges/recettes courantes de la balance des paiements	26 %	17 %	12 %	25 %

3-4- L'évolution du compte courant

Suite à l'amélioration de la balance commerciale, et à la diminution relative de la charge des intérêts de la dette publique extérieure, le déficit du compte courant s'est stabilisé à 1,4% du PIB, au cours de la période 1993-1998, en liaison avec la diminution progressive du déficit budgétaire, et l'allègement de la dette extérieure, d'une façon générale. Il importe de relever que le déficit du compte courant s'est établi, en moyenne annuelle, à 0,2% du PIB seulement, entre 1996 et 1998.

3-5- Les flux des capitaux étrangers

L'amélioration de la couverture du déficit du compte courant est intervenue grâce aux flux des investissements directs étrangers, qui sont passés, en moyenne annuelle, de 1% du PIB, entre 1986 et 1992, à 2% entre 1993 et 1998.

En conclusion, il convient de relever que l'évolution relativement bonne des équilibres extérieurs est intervenue dans un environnement marqué par la libéralisation progressive du commerce extérieur, et du régime de change. Les réformes adoptées dans ce cadre ont porté, essentiellement, sur la réduction progressive des restrictions quantitatives, et des taux plafonds des taxes douanières, ainsi que sur

l'harmonisation de la protection douanière, et le renforcement de la convertibilité du dirham.

IV - LE NIVEAU DE VIE ET LES PRIX

La consommation des ménages a augmenté, en moyenne annuelle, de 2,7% en volume, entre 1980 et 1998, avec 3,3% de moyenne annuelle pour la période 1981-1992, contre 1,5% seulement pour 1993-1998. Ce ralentissement est la conséquence du recul du taux de croissance économique.

En dépit des irrégularités qui l'affectent d'une année à l'autre, notamment au gré des campagnes agricoles, la part consommée du revenu national brut disponible s'est établie, en moyenne, à 67% durant la période 1980-1990 et 1990-1998.

Il en ressort que l'évolution négative du taux de l'épargne ne peut être le résultat d'un changement dans l'attitude des ménages vis à vis de la distribution du revenu entre consommation et épargne, mais plutôt de l'augmentation de la consommation publique d'une part, et de la lente évolution qu'a connue le revenu net en provenance de l'extérieur d'autre part.

CROISSANCE DE LA CONSOMMATION PAR TÊTE

(moyenne annuelle en %)

	1981-1985	1986-1987	1988-1992	1993-1996	1997-1998
Consommation par tête (en valeur)	9,4	9,7	6,7	5,9	-1,0
Consommation par tête (en volume)	-0,4	3,6	1,4	1,1	-2,8

Mesuré par l'évolution de la consommation par tête en volume, le niveau de vie de la population a augmenté de 3,6%, en moyenne annuelle, durant 1986-1987, contre une croissance négative de -0,4% pour la période 1981-1985. L'évolution s'est ralentie de 1993 à 1996, et a même reculé à -2,8% au cours de la période 1997-1998, suite aux faibles récoltes agricoles des années 1997 et 1998, en comparaison avec celle de 1996.

LA DEPENSE MOYENNE ANNUELLE PAR TÊTE

(Valeur en DH)

Date des enquêtes	Milieu urbain	Milieu rural	Total	Urbain/rural
1984-1985	4.915	2.637	3.623	1,9
1990-1991	9.224	4.623	6.780	2,0
1998-1999	10.152	5.085	7.823	2,0

Conformément aux résultats de l'enquête de consommation 1984-1985, et des enquêtes sur le niveau de vie, 1990-91 et 1998-1999, réalisées par le Ministère de la Prévision Economique et du Plan, la dépense en prix courants, par tête, a augmenté de 87,7% en milieu urbain, et de 75,3% en milieu rural, entre 1985 et 1991, alors que cette augmentation n'a guère dépassé les 10%, dans les deux milieux, pour la période 1991-1998.

L'écart entre la dépense moyenne par tête en milieu urbain et en milieu rural s'est légèrement creusé, comme l'illustre la dépense par tête en milieu urbain rapportée à celle qui prévaut en milieu rural, qui est passée de 1,9 en 1984-1985, à 2 en 1990-1991, et s'est stabilisée à ce niveau en 1998-1999.

Il convient de relever que l'écart entre les 10% de la population qui dépensent le plus et les 10% qui dépensent le moins, s'est légèrement réduit en 1990-91, en étant de 11,2 fois, contre 12,3 fois en 1984-1985, mais il s'est à nouveau creusé en 1999, atteignant 11,8 fois. Conformément aux données de l'enquête nationale sur le niveau de vie des ménages de 1998-1999, la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté (3.922 DH par an et par tête en milieu urbain, et 3.037 en milieu rural) a atteint près de 5,3 millions de personnes, en 1998, contre 3,4 millions, en 1991, et 4,6 millions, en 1985. Le taux de pauvreté est de 19%, en 1998, contre 13,1%, en 1991, et 21,1%, en 1985.

Le phénomène de la pauvreté affecte la population rurale essentiellement, à hauteur de 27,2% contre 12% pour la population urbaine.

Ces données illustrent le déséquilibre social qui affecte le pays, et la nécessité d'œuvrer pour la réduction des disparités, non seulement par souci d'équité sociale, mais aussi d'efficacité économique, en liaison avec les exigences de la mise à niveau globale du pays et les défis inhérents à la mondialisation de l'économie.

En ce qui concerne la structure des dépenses, les produits alimentaires continuent d'être la composante essentielle de la consommation, soit 43,1% des dépenses totales en 1998-1999, contre 46,9% en 1990-1991, et 48,8% en 1984-1985. Les autres rubriques ont connu de légères modifications, à travers la baisse de la part de l'habillement, contre l'augmentation de celle relative à l'habitation, entre 1991 et 1998.

LE COEFFICIENT BUDGETAIRE SELON LES DEPENSES DE CONSOMMATION (EN %)

Biens et Services	1984-1985			1990-1991			1998-1999		
	Milieu urbain	Milieu rural	Total	Milieu urbain	Milieu rural	Total	Milieu urbain	Milieu rural	Total
Alimentation et boissons	43,3	56,7	48,8	41,7	55,9	46,9	38,4	54,2	43,1
Habillement	7,4	7,1	7,4	6,5	6,0	6,3	5,7	5,1	5,5
Habitation	23,9	16,3	20,8	19,1	15,7	17,9	23,4	16,7	21,4
Hygiène et soins médicaux	5,4	3,5	4,6	8,1	4,7	6,9	7,6	5,0	6,9
Autres biens et services	20,0	16,4	18,5	24,6	17,7	22,0	24,9	19,0	23,1
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Il importe de relever que la décennie 90 a été marquée par une nette décélération des prix, ce qui a contribué à préserver le niveau de vie d'une façon générale, comme l'illustre l'évolution de l'ensemble des indices des prix, et du déflateur du PIB

La politique de libéralisation des prix menée au cours des dernières années, la poursuite de l'ouverture, et la politique monétaire prudente ont constitué les principaux facteurs de décélération des indices des prix. La baisse des prix des matières premières, et notamment des produits pétroliers, ont également contribué à

limiter l'inflation.

Ainsi, l'indice du coût de la vie a baissé de 9,9%, en moyenne annuelle, au cours de la période 1981-1985, à 4,9%, puis à 1,9%, respectivement pour 1993-1996 et 1997-1998.

La baisse du taux de croissance de l'indice général du coût de la vie est essentiellement le résultat de la décélération des prix des produits alimentaires, qui n'ont augmenté que de 1%, au cours de la période 1997-1998, contre 10,7%, en moyenne annuelle, de 1981 à 1985, et 5,2% pour 1988-1992, alors que les prix de l'ensemble des autres produits ont augmenté, comme l'illustre le tableau suivant :

L'EVOLUTION DE L'INDICE DU COÛT DE LA VIE

(moyenne annuelle en %)

	1981-1985	1986-1987	1988-1992	1993-1996	1997-1998
Alimentation	10,7	5,0	5,2	5,5	1,0
Habillement	6,7	4,8	5,9	4,0	3,8
Habitation	8,0	5,8	4,4	6,2	2,0
Equipements ménagers	8,0	5,8	4,5	3,0	2,2
Soins médicaux	10,1	8,0	5,2	3,1	2,7
Transports et communication	10,1	8,0	5,7	3,7	3,5
Loisirs et culture	10,1	8,0	5,5	4,3	3,1
Autres biens et services	9,9	5,7	6,0	4,4	2,3
Indice général du coût de la vie	9,9	5,7	5,2	4,9	1,9

Le taux de croissance de l'indice des prix de gros a également connu une nette décélération, n'ayant augmenté que de 0,9% pour 1997-1998, contre 12%, en moyenne annuelle, durant la période 1981-1985, et 4,4%, pour 1986-1996. Cette décélération est le résultat d'une importante baisse des prix des produits agricoles, dont le taux moyen annuel de croissance a été fort élevé en 1981-1985, avec 12,2%, avant d'être négatif avec -0,3% pour la période 1997-1998.

Le taux de croissance des prix de gros des produits industriels a également baissé pour les périodes 1986-1996, et 1997-1998. Cette baisse est due partiellement au recul des prix des produits énergétiques, dont l'évolution s'est située à -0,7%, en moyenne annuelle durant la période 1997-1998, contre +15% pour 1981-1985. Le taux de croissance moyen annuel des produits pétroliers est passé de 17,2%, en 1981-1985, à 1,6% au cours de la période 1988-1992.

EVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX DE GROS

(moyenne annuelle en %)

	1981-1985	1986-1987	1988-1992	1993-1996	1997-1998
Agriculture	12,2	1,8	4,7	5,7	- 0,3
Industrie	11,9	6,1	4,2	3,7	1,8
Energie	15,1	2,2	3,3	8,0	- 0,7
Indice global des prix de gros	12,0	4,4	4,4	4,4	0,9

De son côté, l'indice des prix à la production a connu une décélération sensible au cours de la période 1981-1998, avec un taux de croissance moyen annuel de 9,8%, en 1981-1985, et de 4,2% et 0,7% respectivement pour les périodes 1988-1992, et 1997-1998.

Cette décélération est due à la baisse sensible du taux de croissance de l'indice des prix de la production énergétique, qui est passé de 13,3% pour 1981-1985, à 1,5% en 1988-1992, et à - 5,3% pour la période 1997-1998, ainsi qu'à la baisse de l'indice des prix de la production industrielle, qui a baissé de 10,4%, en 1981-1985, à 1,1%, en 1997-1998.

EVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX A LA PRODUCTION

(moyenne annuelle en %)

	1981-1985	1986-1987	1988-1992	1993-1996	1997-1998
Energie	13,3	2,6	1,5	4,4	- 5,3
Mines	5,3	- 2,0	3,1	0,2	4,3
Industrie	10,4	8,0	4,9	3,3	1,1
Total	9,8	5,5	4,2	3	0,7

V - L'EMPLOI

Depuis le début de la décennie 80, le pays connaît une situation économique difficile, marquée par l'augmentation de l'endettement, le déséquilibre des finances publiques, le déficit de la balance des paiements, l'inflation et une épargne intérieure faible, qui n'a pas permis de relancer l'investissement. A ceci s'ajoute une succession d'années de sécheresse, qui ont contribué à la détérioration de la situation sociale, et à l'accélération de l'exode rural. Cette situation a généré une forte pression sur le marché de l'emploi, avec des taux de chômage très élevés, notamment chez les diplômés.

Les mutations de l'environnement national et international fragilisent davantage le marché de l'emploi, en raison de l'augmentation continue des effectifs des demandeurs d'emploi, et de l'impact des mutations économiques et technologiques.

En dépit des efforts déployés, les résultats demeurent insuffisants. La réalisation d'un taux de croissance plus élevé est considérée comme une condition essentielle pour la promotion du marché de l'emploi. Il importe de relever, à cet égard, que le taux de croissance enregistré, au cours des 18 dernières années, n'a pas dépassé le rythme d'accroissement de la population urbaine, qui connaît une forte accélération.

1- Les caractéristiques de la population active

L'effectif global de la population active a atteint, au début de l'année 1999, 10,8 millions de personnes dont 9,36 millions actifs occupés et le nombre de chômeurs a dépassé 1,4 million.

L'effectif de la population urbaine occupée est passé de 3.294.000, en 1990, à 3.615.400 en 1994 et 4.174.456 en 1999, soit des taux de croissance moyens annuels respectifs de 2,2%, et 2,9%, équivalant à la création de 80.400 et 112.000 postes, par an, pour les deux périodes. L'amélioration que laisse penser ce

dernier chiffre occulte, en fait, une diminution des créations d'emplois au cours des années 90, sachant que les emplois créés atteignaient déjà, en moyenne annuelle, 140.000 postes entre 1985 et 1990.

La répartition par secteur d'activité fait ressortir la prééminence du secteur tertiaire comme premier employeur en milieu urbain, avec 60,6%, en 1999, suivi par le secteur de l'industrie, de l'artisanat et de l'énergie, avec 24,6%, le secteur du bâtiment et travaux publics avec 8,8%, et le secteur de l'agriculture, des forêts et de la pêche maritime, avec 5,7%.

La répartition par employeur indique, qu'en 1999, 79,2% de la population active urbaine est employée dans des entreprises privées, 17,9% dans les administrations publiques et les collectivités locales, et 2,9% dans les entreprises publiques et semi-publiques.

En ce qui concerne la situation professionnelle, le salariat demeure prédominant en milieu urbain, le taux des salariés étant passé de 60,3%, en 1990 à 64,8% du total des actifs occupés en 1999. La part des indépendants et employeurs est passée de 21,2%, en 1990 à 24,6% en 1999.

Le taux de féminisation de la population urbaine occupée est de 22,7%, en 1999 et de 24,4% chez la population active urbaine.

En ce qui concerne l'emploi en milieu rural, l'effectif des actifs occupés est passé de 5,7 millions de personnes, en 1990/1991, à 5,2 millions, en 1999, accusant un recul de 1% par an, en moyenne.

Selon la situation professionnelle, les aides familiaux et les apprentis représentent, en 1999, 52,6% de l'emploi rural, suivis par les indépendants, avec 28%, et les salariés 17,9%.

Leur répartition selon le niveau d'instruction indique que 62,8% de la population rurale occupée sont analphabètes, 28% ont le niveau des études fondamentales, et 2,2% ont le niveau des études secondaires.

En ce qui concerne leur répartition selon l'activité économique, le secteur de l'agriculture, des forêts et de la pêche maritime emploie, en 1999, 81,6% des ruraux. Les secteurs de l'industrie et de l'artisanat et celui des services n'occupent, respectivement, que 7,5% et 5,1%. Pour les secteurs du bâtiment et travaux publics, et celui de l'administration publique et des services sociaux ils occupent respectivement 3,7% et 2% des actifs ruraux.

Le secteur privé constitue la principale source d'emploi pour la main-d'œuvre rurale, avec 97,9% du total des emplois, suivi par les administrations publiques, les collectivités locales et les institutions publiques avec 1,9%.

2 - Les caractéristiques du chômage

Le phénomène du chômage urbain s'est accentué au cours des dernières années, aussi bien en termes absolus que relatifs. Le nombre des chômeurs est ainsi passé de 601.000 en 1990 à 1432.000 en 1999, soit un taux de progression moyen annuel de 10%, ce qui a généré des taux de chômage urbain respectifs de 15,8% et 22%, durant ces deux années, et de 22% durant 1994 et 1995.

Le chômage urbain se caractérise par l'augmentation du taux de chômage féminin, qui a atteint 30,4%, en 1999, alors que la part des femmes dans la population active occupée urbaine ne dépasse guère 22,7%. Les femmes sont, par conséquent, plus exposées que les hommes au chômage, avec un taux respectif de 27% et 20%.

Selon l'âge, la tranche des 25-34 ans représente 45,6% de l'effectif total des chômeurs, suivie par les 15-24

ans, avec 38,2%. Néanmoins, le taux de chômage de cette tranche d'âge dépasse de beaucoup la moyenne des autres qui est de 37,8% en 1999.

En ce qui concerne la répartition par niveau d'instruction, en 1999, les niveaux moyens représentent 43,5% des chômeurs urbains, les sans-diplôme 35,1% et les diplômés 21,3%. L'effectif des chômeurs titulaires d'un diplôme supérieur (baccalauréat et plus) a sensiblement augmenté, notamment depuis la décennie 80, passant de 94.200, en 1990, à 286.000 en 1999, soit une augmentation de 12,3% annuellement.

Au niveau du chômage en milieu rural, l'effectif des chômeurs est passé de 291.503, en 1990-1991, à 384.186, en 1995, et à 270.955 en 1999, soit des taux de chômage respectifs de 5,7%, 8,5% et 5,4%. La stabilité relative des taux de chômage s'explique par les modifications légères qui affectent le volume de la population active rurale, en plus du sous-emploi, qui contribue, dans le cas de grandes variations, comme lors de la sécheresse de 1995, à en atténuer l'impact sur le chômage.

Afin de faire face au chômage, les pouvoirs publics ont adopté un ensemble de dispositions et de mesures incitatives, visant à encourager la création de postes d'emplois, notamment pour les diplômés, et l'auto-emploi, à travers la création d'entreprises et l'exécution de projets. Parmi ces mesures figure la mise en place d'un programme de formation-insertion, conçu dans le cadre du «Plan initiative pour l'emploi». Il a déjà permis la réalisation de 23.000 contrats de formation, depuis 1997, dans le cadre de l'amélioration du rendement des lois 93/16 et 94/13. La plupart des entreprises concernées par la formation-insertion ont proclamé leur intention de recruter les stagiaires, à l'issue de leurs 18 mois de stage. Au cours de cette période, l'entreprise bénéficie d'une indemnité mensuelle de 800 DH par stagiaire d'un niveau Bac+2, et de 1300 DH pour les titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur, outre l'exonération de l'entreprise des charges sociales et d'une partie de l'impôt général sur le revenu.

En conclusion, le chômage qui connaît une nette aggravation, depuis le début des années 80, constitue, en particulier, un phénomène urbain, qui affecte essentiellement les jeunes diplômés notamment de sexe féminin.

Si la situation de l'emploi accuse, depuis les dernières années, une détérioration permanente, les autres secteurs sociaux connaissent une évolution plus nuancée, qu'on peut appréhender à travers certains indicateurs statistiques.

VI - L'EVOLUTION DES INDICATEURS SOCIAUX

En dépit de l'amélioration intervenue dans les secteurs de l'enseignement, de la formation et de la santé, le niveau des indicateurs sociaux demeure faible, en général.

Dans le domaine de l'enseignement, on peut saisir l'amélioration à travers l'évolution, de 1982 à 1998, du taux de scolarisation dans l'enseignement fondamental et secondaire et de l'effectif des bacheliers, qui sont respectivement passés de 51% à 62%, et de 36.034 à 71.937.

De son côté, la situation sanitaire a connu une nette amélioration. Entre 1987 et 1997, le taux de mortalité infantile a été réduit de près de 50%, et le taux de mortalité juvénile est passé de 102 pour mille à 45,8 pour mille. L'espérance de vie à la naissance s'est également améliorée, elle a atteint 69 ans, en 1995, contre 59

ans, en 1980. Parallèlement, les efforts déployés ont permis d'améliorer les indicateurs de prestation de services de santé, et notamment ceux liés aux programmes sanitaires en faveur de la santé de la mère et de l'enfant. Ainsi, le taux de couverture vaccinale contre les six maladies cibles des enfants âgés de moins d'un an est passé de 66% en 1987 à 87%, en 1997 et le taux d'accouchement en milieu surveillé, de 26% à 42,4%.

Toutefois, ces améliorations ne peuvent occulter l'insuffisance d'autres indicateurs socio-économiques, notamment en milieu rural. Ainsi, l'analphabétisme, bien qu'en amélioration, demeure élevé, avec un taux de 55%, au niveau national, en 1994, et de 48,3%, en 1998. En milieu rural, 57% des campagnes souffrent d'enclavement, 62% sont privés d'eau potable et 68% d'électricité. En outre, 67% de la population rurale est analphabète, et 52% des enfants (7-15 ans) ne sont pas scolarisés, en 1998.

Outre le retard en matière de scolarisation, le système d'enseignement souffre de la faiblesse de son rendement interne, notamment en milieu rural et chez les filles, en particulier. Dans ce cadre, sur 100 enfants âgés de 7ans, 85 s'inscrivent à l'école, et 45 accèdent au second cycle de l'enseignement fondamental. Le parcours scolaire de cette cohorte se termine avec 17 élèves, qui parviennent à la fin du cycle secondaire, et seulement 10 au baccalauréat.

Quant à la faiblesse du rendement externe du système, elle se traduit par les difficultés que rencontrent les diplômés de l'enseignement supérieur et ceux de la formation professionnelle à trouver un emploi.

S'agissant du système national de santé, les indicateurs de l'état de santé de la population se sont certes beaucoup améliorés. Mais, le progrès réalisé demeure insuffisant, car d'une part les niveaux atteints sont encore inférieurs, comparativement à des pays de même niveau économique (en particulier pour la santé maternelle et infantile, au niveau national, les taux de mortalité maternelle et infantile sont, respectivement, de 228 pour cent mille et 37 pour mille en 1997) et restent d'autre part partiels, puisque des écarts significatifs persistent entre les milieux urbain et rural (la mortalité maternelle atteint 307 pour cent mille en milieu rural, soit 2 fois et demi son niveau en milieu urbain), l'accès des populations rurales aux établissements de soins est toujours difficile.

Parallèlement, le secteur de la santé est confronté à des difficultés de financement, à un manque de solidarité sous-tendu par une faible couverture médicale par l'assurance-maladie (15% de la population seulement), et à l'absence de mécanismes institutionnels de prise en charge et de la population économiquement faible.

Les indicateurs socio-économiques traduisent l'acuité des problèmes de développement social, surtout quand ils sont appréhendés sur la base de l'évolution des besoins de la population à moyen et long termes, conséquence de la croissance démographique et des besoins de l'amélioration du niveau de vie, qui se déroule sur un fond marqué par de profondes disparités sociales.

Cette situation appelle, d'urgence, la mise en œuvre de mesures et d'actions correctives susceptibles de favoriser l'insertion de l'économie nationale dans la mouvance mondiale, et la mise à niveau économique et sociale globale du pays, qui constitue une aspiration légitime, autant qu'un préalable à cette insertion.

VII - L'ENVIRONNEMENT ET LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

L'intérêt accru de la communauté internationale pour la problématique de l'environnement a conféré à celui-ci une place privilégiée dans les politiques de développement. Ce positionnement fait suite à l'accentuation de plusieurs facteurs notamment la détérioration de l'environnement, et la prolifération de foyers de pollution au niveau mondial. Cet état de choses a suscité des questionnements fondamentaux à propos des chances de survie de l'homme sur la planète terre. Ces préoccupations ont trouvé un écho favorable au sommet de la terre sur l'environnement et le développement, qui s'est tenu à Rio De Janeiro, en 1992.

Une nouvelle approche est alors apparue, elle préconise l'intégration de la dimension environnementale dans le processus de développement. Ainsi est né le concept de développement durable, qui concilie développement et environnement.

Convaincu des liens indéfectibles entre la gestion des ressources et le développement durable notamment dans le nouveau contexte mondial, le Maroc a souscrit à cette option, à l'instar d'autres pays, en signant «l'agenda 21», en l'occurrence le programme de travail mondial en matière d'environnement, et en ratifiant les conventions y afférentes.

Au Maroc, l'environnement a subi une dégradation sensible, à l'instar du reste du monde, conséquence de la croissance démographique, de l'expansion urbaine, et du développement économique. Cette dégradation s'est traduite par une forte pression sur les ressources naturelles, la détérioration du paysage urbain, avec la prolifération des quartiers périphériques, et de l'habitat insalubre, outre la dégradation qualitative et quantitative des ressources en eau, et de la biodiversité, la déforestation, l'érosion, et la désertification, ainsi que la multiplication des sources de pollution, qui affectent le cadre de vie de la population.

Les pouvoirs publics ont déployé d'importants efforts pour limiter la dégradation de l'environnement, dans le cadre d'une stratégie à moyen et long termes, visant à intégrer la protection de l'environnement dans les programmes de développement, à approfondir la connaissance de l'état de l'environnement et en contrôler l'évolution, et entreprendre des actions de sensibilisation quant à l'importance vitale de la préservation de l'environnement pour le développement durable et la survie de la planète.

En dépit de ces efforts, l'état de l'environnement demeure préoccupant, notamment en l'absence de mécanismes réglementaires, et de dispositifs économiques et informationnels efficaces. Pour y remédier, le Plan a retenu un ensemble d'actions et de mesures qui s'inscrivent dans cette perspective.

La complexité de la question de l'environnement, la diversité des sources de nuisance, et la multiplicité des intervenants font de l'environnement l'affaire de tous. Ce qui requiert l'intensification des efforts et la mobilisation de toutes les forces vives du pays, en vue de l'assainissement de l'environnement. A cet effet, le partenariat avec les organisations non gouvernementales constitue un axe fondamental de la politique de l'environnement.

DEUXIEME PARTIE

LES ORIENTATIONS GENERALES ET LES OBJECTIFS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

SECTION I :

LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES A LONG TERME

Les analyses détaillées, présentées dans la première partie, ont montré les résultats positifs acquis, ainsi que les aspects négatifs enregistrés. Ces derniers pourraient s'aggraver dans les années à venir, en l'absence d'une politique économique et sociale ambitieuse.

Les études démographiques et socio-économiques ont souligné ce risque et permis de préciser l'importance des besoins fondamentaux et des efforts à déployer dans le cadre d'une stratégie appropriée visant l'exploitation rationnelle des ressources disponibles et l'intégration efficace dans la civilisation technologique moderne.

I – LES PERSPECTIVES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES A LONG TERME ET LES REPERCUSSIONS SUR LES BESOINS

En dépit d'un ralentissement de la croissance démographique (1,6% par an en moyenne durant le quinquennat), la population continuera d'augmenter sensiblement et passerait de 28,2 millions en 1999 à

30,5 millions en 2004 et à 33,2 millions en 2010.

La proportion de la population âgée de moins de 15 ans resterait importante et la part de la population urbaine, de l'ordre de 50% en 1992, atteindrait 62% en 2010, en raison principalement de l'exode rural et de l'élargissement du tissu urbain.

Actuellement jeune, la population marocaine connaîtrait dès 2010, des signes de vieillissement ; la proportion des personnes âgées de 60 ans et plus dépasserait alors 8% de la population totale contre 7% actuellement. A plus long terme, on estime que vers 2050, cette proportion atteindrait 24%. Il est évident que le vieillissement de la population engendre un surcroît de charge pour les personnes actives, en raison de l'accroissement des charges sociales, et s'accompagne d'un changement du profil des maladies. Ce phénomène appelle la mise en place d'un système efficace de protection sociale et médicale.

Pour le Maroc jeune, les besoins résultant de l'évolution démographique sont considérables, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé, du logement, de l'alimentation et de l'infrastructure de base.

Dans le domaine de **l'enseignement**, la pression démographique s'exercera surtout au niveau de la tranche de la population âgée de 6 et 7 ans, qui doit accéder à l'enseignement fondamental. Les effectifs de ce dernier avec ceux de l'enseignement secondaire passeraient de 5,1 millions en 1999/2000 à environ 6,4 millions en 2004/2005 et à plus de 7 millions à l'horizon 2010, la généralisation de la scolarisation étant supposée être achevée avant cette date.

Quant aux bacheliers, au nombre de 71.937 en 1998, leur effectif passerait, si les tendances se maintenaient, à 101.000 en 2005 et 130.000 en 2010, soit une augmentation respective de 40,4% et 80,7%.

Pour l'enseignement supérieur, la pression serait plus importante puisque, si les tendances actuelles se poursuivaient, le nombre d'étudiants atteindrait 348.000 en 2004/2005 et 450.000 en 2009/2010, contre 251.000 en 1999/2000.

En matière **d'emploi**, la demande additionnelle s'élèverait en moyenne annuelle à près de 300.000 entre 2000 et 2010. Sachant que les créations d'emploi n'atteignent actuellement que les deux tiers des besoins, les risques d'aggravation du chômage ne sont pas négligeables, compte tenu par ailleurs de l'importance du stock des chômeurs et en l'absence d'une véritable reprise de la croissance économique. La proportion des diplômés en chômage, notamment ceux ayant des diplômes moyens ou supérieurs constitueraient une composante d'importance croissante. En effet, les chômeurs dotés d'un de ces diplômes pourront dépasser 75% de la population active en chômage, en milieu urbain.

Dans le domaine de **la santé**, l'objectif essentiel est de combler le retard accumulé d'une part, et faire face aux besoins nouveaux liés à l'évolution démographique et à la lutte contre les effets des maladies épidémiques d'autre part. Dans ce cadre, il s'agira de doter les provinces et zones déshéritées d'infrastructure hospitalière et remettre à niveau les hôpitaux publics existants pour améliorer la qualité du service et accroître sa productivité.

A ce propos, l'accès aux soins pour tous impose l'élargissement de la couverture sanitaire, notamment en milieu rural. En effet, la desserte moyenne par établissement de soins de santé est passée de 14.912 habitants en 1991 à 13.741 en 1999, du fait essentiellement de l'accroissement de l'infrastructure sanitaire, dans l'ensemble. De même une amélioration a été observée, en milieu rural, le nombre moyen d'habitants par établissement est passé de 10129 en 1991 à 8652 en 1999. Ceci est dû principalement à l'augmentation des équipements sanitaires. La programmation du réseau de soins de santé de base devrait, du fait de

L'absence de ces équipements dans certaines localités, se faire sur la base de paramètres liés au relief, aux moyens de communication et en conformité avec la carte sanitaire.

Quant à la couverture médicale, elle reste insuffisante. En effet, la population couverte actuellement par l'assurance maladie qui reste facultative n'est que de 15%, ce qui traduit la nécessité d'instaurer l'obligation de l'assurance-maladie, pour élever cette couverture au taux de 30% au moins vers l'an 2004.

Concernant l'encadrement médical, le nombre de médecins était de 12.082 en 1999, soit un médecin pour 2.300 habitants. Pour assurer un meilleur encadrement, soit un médecin pour 2.000 habitants, il faudrait disposer de 15.270 médecins en 2004, dont environ la moitié relèvera du secteur privé. Un tel objectif requiert notamment l'augmentation de la capacité de formation des médecins.

Dans le domaine de **l'eau**, la demande globale croît à un rythme rapide du fait de l'évolution démographique, de l'urbanisation, de l'amélioration du niveau de vie des populations et des impératifs du développement économique et social. En effet, les études prospectives montrent que la demande globale en eau va pratiquement doubler à l'horizon 2020, pour atteindre environ 18 milliards de m³.

Pour faire face à cette demande, on estime qu'à l'horizon 2020, il est nécessaire d'assurer, en plus du potentiel mobilisé actuellement, à savoir 13 milliards de m³ d'eau, la mobilisation de 5 milliards de m³ supplémentaires. Ce qui requiert la réalisation de quelques dizaines de barrages de stockage d'eau de surface et d'une moyenne annuelle de 100 km de forages et puits pour l'exploration et le captage des eaux souterraines.

Certains bassins connaîtront des difficultés d'approvisionnement en eau potable, pendant que d'autres disposeront d'un excédent. Aussi, et conformément au principe de solidarité, il sera nécessaire de réaliser de grands projets destinés au transfert des eaux de surface entre les régions, notamment du Nord vers le Sud.

Pour l'eau potable en particulier, qui est désormais une denrée rare et stratégique, elle verra sa production doubler à l'horizon 2010, pour répondre à une demande qui croît au rythme moyen de 4% par an.

Pour contribuer à améliorer le niveau d'alimentation en eau potable, deux objectifs sont envisagés :

- relever le pourcentage de la population urbaine qui dispose de l'eau à domicile de 85% actuellement à 94% en l'an 2010 ;
- généraliser l'accès des populations rurales à l'eau potable (au niveau des douars) à l'horizon 2010, contre un taux d'accessibilité qui se situe actuellement à 38%.

D'une manière générale, pour réduire les déséquilibres croissants entre l'offre et la demande des ressources hydrauliques, préserver la qualité de l'eau potable et en améliorer l'approvisionnement des populations, notamment rurales, de nouvelles modalités de financement des infrastructures hydrauliques doivent être envisagées, autres que le seul budget de l'Etat.

En effet, compte tenu de l'insuffisance des ressources de l'Etat, le problème de financement de ces infrastructures se posera avec acuité, dans les années à venir. A cet effet, il importe de préparer le cadre institutionnel pour une prise en charge de ce secteur, notamment par les usagers, les agences de bassins dont la mise en place doit être accélérée et le secteur privé.

Dans le domaine des **routes**, les besoins sont importants, qu'il s'agisse de maintenance, de modernisation ou d'extension du réseau.

La politique de gestion du réseau routier est axée sur la sauvegarde du patrimoine, l'adaptation du réseau à l'évolution du trafic et l'accompagnement du développement économique et social par le biais du désenclavement des zones rurales.

Le réseau routier classé à la charge de l'Etat s'élève au total à 60.000 km environ, dont près de la moitié sont des pistes.

Le réseau revêtu, long d'environ 30.000 km se trouve à 35% dans un état mauvais à très mauvais, et 31% des ouvrages d'art nécessitent une intervention urgente, soit environ 1.160 ouvrages.

Globalement, on peut estimer, pour la prochaine décennie, les besoins en maintenance à 25.000 km à renforcer et revêtir, 130 à 150 ouvrages d'art à reconstruire, ainsi que 400 autres à aménager. A ceci s'ajoute l'élargissement de 5.000 km de routes étroites, sur une décennie, du fait que 60% du réseau routier est constitué de routes dont la largeur est inférieure à 6m.

Concernant l'extension du réseau routier, notamment en milieu rural, les besoins prioritaires identifiés s'élèvent à près de 11.236 km à construire. La réalisation de ce programme entamée en 1995 avec une moyenne de 2.210 km par an, se poursuivra au cours du Plan. D'autres programmes de construction et d'aménagement de routes rurales devront être identifiés et mis en œuvre, en fonction des moyens de financement.

Par ailleurs, les besoins à long terme dans d'autres domaines prioritaires ne sont pas moins considérables. Ainsi, en matière **d'habitat**, et compte tenu du déficit actuel de près de 750.000 unités, des besoins résultant de la croissance démographique et de l'impératif de renouvellement du parc, le nombre de logements à construire annuellement devrait atteindre 180.000, soit plus du double de ce qui est réalisé actuellement.

En matière **d'alimentation**, les besoins en produits alimentaires de base continueront d'augmenter sous l'effet de la croissance démographique et de l'urbanisation rapide. Le taux de couverture de ces besoins par la production nationale varie selon les spéculations.

A l'horizon 2010, le déficit en céréales se maintiendrait autour de 30% de la demande globale estimée à 90 millions de qx. Constitué surtout de blé tendre pour l'alimentation humaine et de maïs pour l'aliment de la volaille, ce déficit est pratiquement incompressible. En effet, rien que pour maintenir ce gap constant entre l'offre et la demande en céréales, il est prévu durant la période du Plan un accroissement des rendements de 3% par an pour le blé, 1,5% pour l'orge, 7,5% pour le maïs.

Ces taux de croissance sont très difficiles à réaliser eu égard aux complexités du domaine agricole caractérisé par l'aridité climatique, les problèmes fonciers, les statuts juridiques variés des terres, surtout dans les zones bour qui fournissent la majeure partie de la production des céréales.

Pour le sucre, il est possible d'améliorer de façon satisfaisante le niveau de couverture des besoins par la production locale. Cependant, la conjoncture économique qui prévaut peut en entraver la réalisation, compte tenu du coût très élevé de la production nationale, qui est peu compétitif.

Quant aux huiles, ce taux connaîtrait une amélioration importante, puisqu'il passerait de 24% en 1998 à 45% en l'an 2010, où la demande atteindrait 450 mille tonnes environ, contre 320 mille tonnes en 1998.

Pour ce qui est des viandes, l'équilibre apparent entre l'offre et la demande est maintenu grâce aux prix relativement élevés des produits de l'élevage et de l'accroissement considérable de la consommation des

produits de la pêche. Cependant et afin de maintenir cet équilibre, il est prévu un taux d'accroissement de l'offre de production animale de 2% jusqu'à 2010. Ce taux de croissance est relativement important compte tenu de la diminution de la proportion de la viande rouge dans l'offre globale, et du poids croissant de la demande en viande blanche.

Pour faire face à ces besoins, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique agricole efficace axée sur des programmes d'action et des mesures et réformes et pouvant aider à couvrir les besoins alimentaires par la production locale s'imposent, à travers, entre autres, la réalisation du programme national d'irrigation, l'encadrement intensif des agriculteurs, l'intensification des travaux de recherche agronomique, le renforcement des liens entre la recherche, la vulgarisation et les associations d'agriculteurs.

De façon générale, les projections démographiques montrent l'ampleur des besoins futurs, difficiles à satisfaire au sein d'un environnement caractérisé par des contraintes internes et externes, ce qui impose la mobilisation de toutes nos potentialités.

II – LES POTENTIALITES

Le Maroc possède des atouts réels lui permettant de réaliser un développement rapide et soutenu, si les ressources et potentialités que recèle son sol, sont mieux valorisées et exploitées. Dans ce cadre, les richesses naturelles dont notre pays est doté, notamment dans les secteurs agricoles, maritimes, touristiques et miniers, constituent des facteurs essentiels de développement économique et social à long terme.

Dans ce sens et selon une vision à long terme, les politiques économiques et sociales menées dans le cadre du Plan Quinquennal, doivent traduire ces préoccupations en tenant compte des moyens et des contraintes existantes.

Dans le domaine agricole

L'agriculture marocaine dispose de potentialités importantes en matière de productions végétales et animales dont la mobilisation se heurte à des contraintes diverses.

A ce sujet, certaines études montrent que les rendements moyens enregistrés sont loin des rendements potentiels et, de ce fait, dégagent des marges de manœuvres très importantes.

La production céréalière pourrait se situer entre 90 et 120 millions de quintaux, ce qui revient à tripler les rendements du blé dur, à quadrupler ceux du blé tendre et doubler ceux de l'orge.

En ce qui concerne les légumineuses, des efforts restent encore à déployer afin de doubler la production actuelle.

Pour ce qui est des cultures sucrières, la betterave et la canne à sucre réalisent des rendements représentant respectivement 75% et 68% par rapport aux rendements potentiels. Par conséquent, le potentiel de production du sucre peut être évalué à 2 millions de tonnes, soit le double de la consommation actuelle.

Quant aux primeurs, il existe encore une marge importante pour l'amélioration de leur productivité. En effet, le taux de réalisation du rendement moyen par rapport au potentiel est de 47% pour la pomme de terre, 87% pour la tomate et 43% pour les autres cultures maraîchères.

Les cultures oléagineuses sont encore peu productives : le tournesol et le coton ne réalisent que 45% et 35% de leurs potentiels. La production actuelle peut être doublée.

Pour les olives et les agrumes, leurs rendements pourront encore être doublés pour atteindre respectivement 28qx/ha et 27t/ha.

S'agissant de la production animale qui concerne essentiellement les viandes, le lait et les œufs, les marges de manœuvre demeurent encore importantes du fait que les productions de viandes peuvent atteindre un million de tonnes et celles de lait et des œufs peuvent être triplées, soit passer à 3 milliards de litres et à 6 milliards d'unités respectivement.

La confrontation de l'offre actuelle et des marges de manœuvre montre que notre pays peut disposer de potentialités importantes pour assurer sa sécurité alimentaire et conquérir des marchés extérieurs, si des mesures adéquates sont prises pour surmonter les difficultés suivantes :

- limiter les effets des aléas climatiques sur la production agricole à travers l'extension et la rationalisation des réseaux d'irrigation et la sélection des variétés de semences adaptées aux climats de chaque région ;
- réduire le morcellement des terres et la fragilité des structures foncières, qui n'incitent pas l'investissement ;
- améliorer les infrastructures socio-économiques de base dans le milieu rural ;
- renforcer l'encadrement et l'auto-organisation des agriculteurs, à travers des associations professionnelles spécialisées pouvant généraliser la vulgarisation et les techniques modernes pour l'ensemble des agriculteurs, et résoudre leurs problèmes.

Dans le domaine des pêches maritimes

Le Maroc est doté d'une zone économique exclusive de pêche de 200 miles marins et d'une zone maritime d'un million de km², s'étendant sur les deux façades atlantique et méditerranéenne dont la longueur atteint 3.500 km. Les ressources maritimes apparaissent considérables et peuvent contribuer de façon substantielle au développement économique et social.

Cependant, le secteur des pêches maritimes est confronté à plusieurs problèmes qui entravent l'exploitation rationnelle et durable des ressources existantes. Ces problèmes concernent la concentration de la flotte nationale dans des zones de pêche sensibles, la faiblesse des équipements de froid et des quais, l'absence des plans d'aménagement et de gestion des pêcheries, le manque d'équipements et de chantiers de réparation des bateaux, ainsi que l'insuffisance des moyens de recherche scientifique permettant d'effectuer une surveillance couvrant l'ensemble des côtes, et la présence d'une nombreuse flotte étrangère dotée d'équipements avancés, qui peut provoquer l'épuisement des ressources maritimes, étant donné l'insuffisance du contrôle et de l'inspection lors du débarquement des poissons.

Dans le domaine industriel

Le Maroc possède des atouts importants qui permettent au secteur industriel de jouer un rôle moteur dans la croissance économique, notamment au niveau de certaines branches et créneaux, qui ont une valeur ajoutée élevée et créent d'importantes opportunités d'investissement, d'exportation et d'emplois, outre les impacts positifs qu'ils peuvent avoir sur les autres activités économiques.

Par ailleurs, l'accord d'association avec l'Union Européenne offrira de réelles occasions pour accéder à un marché plus large, et attirer davantage d'investissements étrangers. Ce qui n'exclut pas, cependant, l'apparition dans la première phase de son application de nouvelles contraintes qui poseront de réels défis

à notre économie.

Les atouts propres de l'industrie permettent également l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs possédant un niveau élevé de formation et des capacités d'initiative et de création. De même, certains créneaux industriels peuvent devenir très compétitifs comme le textile, l'habillement, l'industrie agro-alimentaire et celle liée au secteur de la pêche, les industries électriques et électroniques, et certaines industries mécaniques et pharmaceutiques. Le développement de ces branches industrielles permettra de renforcer les structures économiques et d'accélérer le transfert technologique.

Le secteur de la technologie de l'information, notamment celui de l'électronique, est considéré comme un créneau prometteur. Il connaît une croissance continue et offre aux entreprises, particulièrement les petites et moyennes, un domaine important pour l'investissement, surtout en matière de services d'informatique et de sous-traitance pour le montage électronique. Cette tendance est favorisée par l'évolution de la mondialisation de l'électronique et de la technologie de l'information qui se caractérise par un développement particulièrement rapide et offre aussi bien aux pays en développement qu'aux pays avancés, les mêmes opportunités de se placer sur les marchés internationaux, et de délocaliser des unités de production.

Dans le domaine touristique

Outre sa position privilégiée à proximité de l'Europe, d'où provient la majorité des touristes, le Maroc possède des atouts naturels qui lui permettent de développer son industrie touristique. En effet, son produit touristique peut être diversifié par la promotion de différents types de tourisme concernant notamment la montagne, le sahara, la côte, ainsi que d'autres domaines tels que la culture, le sport et les congrès.

Cependant ce secteur doit affronter plusieurs problèmes qui résultent principalement du coût élevé des services, de l'insuffisance des efforts de promotion et de commercialisation, du manque des infrastructures de base dans de nombreux sites touristiques, et de l'absence d'un cadre juridique organisant le transport touristique terrestre. En outre, l'amélioration de l'environnement de cette activité doit faire l'objet d'une attention permanente notamment en ce qui concerne l'amélioration de l'environnement général de cette activité, l'entretien des plages et des sites touristiques, les mesures d'encouragement des investissements, la création de sociétés marocaines de transport, la modernisation des établissements touristiques et l'assainissement de leur situation financière.

Dans le domaine des mines

Le Maroc est doté de ressources diversifiées dont on peut citer les phosphates (avec $\frac{3}{4}$ des réserves mondiales), d'importants minéraux (le cuivre, le zinc, le plomb, la fluorine, la barytine, le manganèse, le fer et le cobalt), et des métaux précieux (or, argent).

Le Maroc occupe une place importante au niveau mondial notamment dans le domaine de la production et de l'exportation des phosphates et de l'acide phosphorique.

Toutefois, des insuffisances limitent la croissance de ce secteur important de l'économie nationale. Elles sont liées aux aspects suivants :

- la faiblesse de la recherche et de la prospection de nouveaux minerais ;
- la mondialisation des marchés des matières premières et des capitaux ;
- l'inexistence dans ce secteur, des conditions de concurrence et de compétitivité qui sont nécessaires

à son développement.

Parmi les problèmes que rencontre le secteur de la géologie, on peut citer notamment la faiblesse de la couverture du territoire national par les travaux de cartographie géologique puisqu'elle ne dépasse guère 20% actuellement. Les efforts doivent être intensifiés dans ce domaine, ainsi que dans la prospection pétrolière, vu les indices encourageants à cet égard. La création d'un cadre juridique adéquat dans ce domaine revêt à ce propos une importance particulière lui conférant un caractère d'urgence.

De façon générale, les potentialités du pays sont importantes et diversifiées. Mais, elles doivent être exploitées et mises en valeur dans le cadre de Plans de développement économique et social à moyen terme clarifiant la vision pour les acteurs économiques et sociaux et basés sur des programmes d'action définissant les moyens et les réformes à entreprendre, pour assurer les meilleures conditions de développement.

SECTION II :

LES ORIENTATIONS GENERALES DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Les mutations accélérées et l'ouverture croissante qui caractérise l'environnement international, sous l'effet de la compétition qui y règne à tous les niveaux, génèrent des défis de portée historique qui conditionnent l'avenir des pays et des peuples. Dans ce cadre, le Maroc doit déployer les efforts nécessaires pour se doter de structures économiques, sociales et culturelles solides, permettant à son économie de relever, avec succès, les défis de la concurrence, de s'intégrer dans la société de l'information et du savoir, et se mettre en phase avec le rythme rapide des changements que connaît le monde actuel; car, le développement des nations sera désormais tributaire de leur aptitude à s'engager dans la dynamique d'un environnement en perpétuelle mutation.

Sur le plan interne, le Maroc doit relever d'autres défis majeurs, à savoir les exigences en matière de développement social, la promotion de l'emploi, l'allègement du poids de la dette, la consolidation des équilibres fondamentaux, la modernisation du système productif, l'adoption de technologies avancées susceptibles d'induire un développement accéléré, et la poursuite du processus de réformes dans les domaines de l'enseignement, de l'administration et de la justice, ainsi que la moralisation de la vie publique, la consolidation de la décentralisation et la démocratisation de l'exercice du pouvoir.

Dans ce cadre, une nouvelle approche de gestion du développement économique et social s'impose, et une stratégie d'action mobilisatrice de toutes les capacités et potentialités du pays doit être mise en œuvre. Pour en optimiser les effets, cette approche devra s'inscrire dans un cadre assurant la cohérence et la complémentarité des actions de l'ensemble des partenaires économiques et sociaux. Ainsi, si la préparation du Plan a impliqué tous les opérateurs, il en sera de même pour ce qui est de sa réalisation. Pour cela, il importe que la participation, condition nécessaire pour la réussite du Plan, ait lieu dans un cadre approprié, susceptible d'assurer à l'action des différents intervenants, la cohérence, la complémentarité et l'intégration requises.

Il convient de relever, à cet égard, que la réhabilitation du Plan ne signifie nullement l'instauration d'un dirigisme administratif, mais plutôt une meilleure connaissance et un bon suivi de l'évolution de l'environnement interne et externe, ainsi que l'appréhension des enjeux qui en résultent.

La nouvelle vision de planification devra, en effet, permettre, à travers une approche axée sur la transparence, la rationalité et l'ouverture de l'administration sur la société, de mieux éclairer et de fixer les responsabilités des différents partenaires en matière de réalisation des objectifs communs.

Tout en innovant afin d'avoir l'efficience requise, la nouvelle approche de planification a pris en compte les expériences capitalisées en la matière. Elle s'articule autour des axes suivants :

- la dynamisation des mécanismes de concertation entre les partenaires économiques et sociaux, et le renforcement de la participation et de la décentralisation à travers l'élaboration de plans régionaux ;
- la souplesse au niveau de l'élaboration des programmes d'action, à travers la définition d'un noyau

pluriannuel du Plan, soit un programme principal de projets publics, traduisant les priorités de la politique économique et sociale. Il sera actualisé sur la base d'une banque de projets supplémentaires, qui pourront être intégrés dans le cadre des lois de finances, si les conditions financières le permettent ;

- l'adoption d'une méthodologie efficiente dans le suivi et l'évaluation des réalisations du Plan par le biais du budget économique. Celui-ci permet de renforcer la liaison entre le Plan et le budget annuel de l'Etat, d'actualiser le cadre macro-économique sur la base des données nouvelles qui marquent l'évolution de l'environnement intérieur et extérieur, et de comparer les réalisations avec les objectifs initialement fixés. Le budget économique permet d'appréhender le degré d'évolution des indicateurs sectoriels, sur la base des niveaux visés par le Plan

A cet effet, un ensemble d'instruments seront mis en œuvre pour le suivi et l'analyse des indicateurs sectoriels dans les domaines économiques et sociaux. Conformément à la stratégie générale de développement, cette opération portera un intérêt particulier à la concurrence et à l'évolution de la conjoncture internationale, en tenant compte de leur impact sur l'économie nationale, le niveau de vie de la population, l'emploi et l'impératif de la réduction des disparités sociales et sectorielles.

Dans le but de faciliter le suivi de la réalisation du Plan, les budgets économiques seront consolidés par la mise en place des instruments et mécanismes nécessaires. Il s'agit principalement :

- des fiches de projets qui seront soigneusement établies, afin de permettre le suivi régulier des projets de développement programmés. Le suivi qui constitue une importante composante de la nouvelle vision de planification, sera entrepris de façon précise et sur une grande échelle, tout en bénéficiant des moyens nécessaires pour qu'il se déroule dans les meilleures conditions. Ceci non seulement pour appréhender les degrés de réalisation des projets et leur impact sur les bénéficiaires, mais également pour connaître la réalité, et pouvoir identifier les procédés permettant de lever les entraves;
- d'une matrice de mesures et de réformes qui définira les responsabilités des différents intervenants et leurs liaisons globales et sectorielles et la programmation de leurs réalisations dans le temps. Cette matrice permettra le suivi de l'exécution des mesures et des réformes et leur actualisation, ainsi que l'identification des entraves, en vue d'être en mesure de les lever au moment opportun.

Toutefois, il importe de signaler que le suivi et l'évaluation exigent la disponibilité des données et des informations économiques, dont le rôle est capital dans cette opération. Les besoins portent non seulement sur les informations à caractère global mais régional, local et infra-annuel.

Ces informations permettent de couvrir les besoins du secteur privé et de l'ensemble des intervenants économiques et sociaux, et d'appréhender l'impact des politiques de développement sur le plan spatial.

Partant des contraintes actuelles et à venir, la stratégie de développement économique et social, tracée dans le Plan, appréhende aussi bien les aspects relatifs à la gestion du développement, compte tenu des déficiences qui hypothèquent les performances de l'appareil économique de l'Etat, que certaines options devenues désormais stratégiques pour le développement du pays. Les priorités ont été fixées sur la base d'une approche thématique et horizontale, eu égard au principe de complémentarité et d'intégration qu'elle privilégie, à travers les principaux axes suivants :

1. la mise en place du cadre institutionnel approprié pour une meilleure gestion du développement ;
2. une croissance économique forte et créatrice d'emplois à travers la mise à niveau de l'économie et le développement de l'investissement ;

3. le développement rural et la réduction des disparités régionales ;
4. l'aménagement du territoire et l'organisation du tissu urbain ;
5. la valorisation des ressources humaines et la réforme du système d'enseignement et de formation ;
6. le développement social à travers la couverture des besoins essentiels, l'élargissement de la couverture sociale, la réduction des inégalités et la lutte contre l'exclusion et la marginalisation.

I – LE CADRE INSTITUTIONNEL APPROPRIÉ POUR UNE MEILLEURE GESTION DU DÉVELOPPEMENT

Au cours des dernières années, l'évolution de l'économie nationale a été marquée par un faible rythme de croissance, ce qui a généré une accentuation du chômage et des inégalités sociales, et conduit les pouvoirs publics à entreprendre des réformes institutionnelles, économiques et administratives afin de mettre à niveau le système productif et moderniser le cadre de gouvernance des affaires publiques.

En tant qu'instrument efficient d'exercice du pouvoir économique, politique et administratif, la bonne gouvernance des affaires publiques nécessite d'associer dans la préparation des décisions tous les intervenants, à savoir l'Etat et ses démembrements, le secteur privé et la société civile. Car la problématique du développement est une responsabilité qui doit être assumée par toutes les composantes de la société.

A cet effet, il est nécessaire de redéfinir le rôle de l'Etat et de dégager un consensus national sur les principales réformes, notamment celles qui concernent la répartition des responsabilités et des rôles entre les différents opérateurs économiques et sociaux ; d'adopter des approches rénovées et efficaces pour la gestion des établissements économiques et le système administratif, d'encourager la concurrence, d'assainir le champ des transactions, et d'améliorer la qualité des produits et services.

En raison de l'expansion du libéralisme et de la mondialisation de l'économie, il est impératif de répartir selon une vision claire et pratique, les rôles entre l'Etat et les autres partenaires, tout en conciliant la continuité de l'autorité de l'Etat en vertu de ses responsabilités stratégiques avec la nécessité de faire évoluer ses modes d'intervention. Ainsi, le rôle de l'Etat restera fondamental, en dépit de son désengagement de certaines activités économiques et commerciales. La redéfinition des rôles et des responsabilités est dictée par l'intérêt général à moyen et long termes, compte tenu du développement du rôle du secteur privé et de la société civile, et de l'élargissement des attributions des collectivités locales dans le domaine économique.

Le contexte actuel impose à l'Etat de recentrer son rôle sur les fonctions d'organisation, de coordination et d'incitation. Ce rôle devra porter également sur la mise en place d'un environnement politique et juridique favorable, la redistribution de la richesse nationale, à travers la prestation des services sociaux et des équipements de base notamment pour les catégories sociales défavorisées. De même, vu la multiplicité des

intervenants, il faut développer les missions de consultation et de concertation, et adopter une approche permettant d'assurer la vision globale nécessaire, l'orientation, le suivi et l'évaluation. L'objectif est d'assurer les conditions de la mise en œuvre du principe de la bonne gouvernance des affaires publiques, qui est basé sur l'association de tous les partenaires à la prise de décision, à son exécution et son suivi.

Pour sa part, le secteur privé doit assurer un rôle essentiel dans la relance de l'économie nationale, par l'intensification des investissements, l'augmentation de la production, l'amélioration de la qualité au niveau souhaité, et la promotion de l'emploi.

Parallèlement aux efforts à déployer à l'échelle nationale, la nouvelle approche de gouvernance doit se traduire également à l'échelle régionale et locale. Dans ce cadre, il importe de renforcer la décentralisation et la déconcentration, de manière à assurer la participation active des habitants, d'œuvrer pour l'avènement d'un environnement propice à la prise de décision, d'impulser la communication entre l'administration centrale et les services locaux, et de favoriser la coordination des activités des différents intervenants au niveau local. Les collectivités locales sont appelées dans ce cadre à élargir leur rôle traditionnel pour devenir un partenaire actif en matière de développement, prenant en charge la mobilisation des potentialités locales et leur exploitation de façon optimale, en vue d'être en mesure d'assurer les services essentiels aussi bien en terme quantitatif que qualitatif.

L'occasion doit être également donnée à la société civile de participer au processus de développement économique, social et culturel. En effet, les associations ne sont plus uniquement un cadre d'expression de l'intérêt moral ; elles désirent désormais entreprendre un ensemble d'actions en tant que facteur de mobilisation des capacités existantes, et acteur actif en matière de développement, ce qui permet d'appréhender de près les opportunités de création et d'investissement, et de faciliter la réalisation et le suivi sur le terrain des actions de développement local.

La communication joue un rôle majeur dans l'émergence et la diffusion d'une culture nouvelle, conforme aux exigences de la bonne gestion, aussi bien sur le plan intérieur qu'extérieur. Sur le plan intérieur, elle est appelée à assumer son rôle de levier de développement, en remplissant sa mission éducative et instructive, sans négliger toutefois, sa fonction récréative. Sur le plan extérieur, il lui incombe de répondre aux exigences de préservation de l'identité marocaine et aux défis issus de la mondialisation de la communication et de la culture, en assurant par une présence active à travers les canaux de communications internationaux, le rayonnement de la culture et de la civilisation du pays.

D'une façon générale, l'ouverture accrue au reste du monde est porteuse de défis historiques, aussi bien sur le plan intérieur qu'extérieur, qu'il convient de relever. A cet effet, il est impératif d'entreprendre la réforme en profondeur du secteur de la communication, sur le plan réglementaire, matériel, humain et technologique. L'objectif est d'en assurer la mise à niveau, au moment où les frontières physiques disparaissent, du fait des progrès prodigieux de la technologie de la communication, mais aussi du professionnalisme du produit étranger, qui envahit le paysage audiovisuel marocain, avec un effet certain sur l'identité et l'authenticité du pays, et dont les conséquences seraient encore plus lourdes, en l'absence d'une politique de communication efficiente.

En vue de consolider les bases de la gestion des affaires publiques dans le cadre de l'Etat de droit, il sera procédé à l'établissement d'un programme national de bonne gouvernance, au renforcement institutionnel par la réforme du système de prise de décision dans tous les domaines politiques et économiques, ainsi que la réforme des structures de l'administration pour les adapter aux missions d'exécution, de suivi et d'évaluation des décisions.

Parmi les domaines concernés par ce programme, figurent la modernisation de l'administration, la réforme de la justice et des entreprises publiques, le renforcement de la décentralisation et la promotion de la participation.

1- La modernisation de l'administration

La réforme de l'administration est un facteur essentiel pour accompagner les mutations économiques et financières en cours. En effet, l'administration joue un rôle déterminant dans la mise en place des conditions propices à la promotion de l'économie et de l'initiative privée. Le progrès et le niveau de développement souhaités ne peuvent être atteints sans la rationalisation des structures et du fonctionnement de l'administration, la consolidation des liens de confiance entre celle-ci et son environnement, et l'amélioration des méthodes de gestion de ses ressources humaines.

Sur le plan de l'organisation administrative et de la gestion des organismes publics, la prolifération des structures administratives et la complexité des procédures ne constituent pas un cadre incitatif, susceptible d'attirer les investissements étrangers dans un environnement international marqué par une concurrence intense. Il est donc nécessaire de réorganiser le fonctionnement de l'administration pour lui permettre d'accomplir ses missions, et de relever les défis actuels et futurs auxquels le pays se trouve confronté. Dans ce cadre, il faut redéfinir le rôle de l'administration, en mettant l'accent sur ses fonctions essentielles, à savoir l'organisation, l'orientation, le contrôle et l'encadrement, ainsi que sur l'accélération de la réforme administrative, la simplification des procédures et la modernisation des modes de fonctionnement, dans le but d'améliorer l'efficacité de l'administration et la qualité de ses services.

Le programme de réforme de l'administration et sa modernisation comporte de grands chantiers dont les plus importants sont : le rapprochement de l'administration des administrés, la rationalisation de la gestion des ressources humaines, et le développement des capacités propres de l'administration.

En ce qui concerne le rapprochement de l'administration des administrés, les réformes portent sur trois dimensions essentielles, à savoir les structures, les procédures et la communication, ainsi que le facteur humain.

Sur le plan structurel, les réformes nécessaires visent essentiellement l'évolution vers une administration citoyenne de proximité, capable de prendre des décisions et de répondre de façon efficace aux demandes des partenaires économiques et sociaux. La réalisation de cet objectif passe par la redistribution des attributions et des compétences entre l'administration centrale et l'administration décentralisée, et le renforcement des services déconcentrés, qu'il s'agit de doter des moyens nécessaires et des attributions en matière de prise de décision. Dans ce cadre, il faudra introduire une souplesse suffisante dans le système de délégation, et développer les instruments de coordination verticale et horizontale entre les niveaux central et local.

Au niveau des procédures, il est désormais impératif de combattre la complexité administrative en allégeant les procédures et formalités, en mettant en place un cadre de référence, constituant une base commune pour les administrations, le but étant de simplifier ces procédures et d'en faciliter l'usage pour les citoyens. Tous les secteurs seront invités à élaborer un document sur les procédures administratives qui les concernent, et à lui assurer une large diffusion auprès des différents services administratifs.

Au niveau de la communication et de l'éthique, il est nécessaire d'assurer l'ancrage et la diffusion de la culture du service public au sein de l'administration, et de faire de la communication avec toutes les composantes de la société civile, l'une des principales préoccupations de l'administration publique. A cet

effet, les différentes actions à entreprendre s'articulent autour de l'accueil, du développement des fonctions de renseignement et d'information, du respect de la transparence, de l'éthique, et de la légalité au sein du service public, outre la poursuite des efforts tendant à renforcer l'utilisation de la langue arabe dans les administrations publiques.

Concernant la gestion des ressources humaines, elle constitue l'un des volets essentiels de la réforme administrative. Le succès des projets de réforme étant intimement lié au niveau des compétences humaines chargées de leur réalisation.

A cet effet, il est nécessaire de déterminer l'organisation et les instruments susceptibles d'asseoir la gestion des ressources humaines sur une vision stratégique, et d'en faire un cadre de référence commun pour les administrations, en vue d'améliorer le mode de gestion actuel, et de créer une dynamique collective de valorisation du capital humain, dont elles disposent.

Parallèlement à la maîtrise de la masse salariale, la réforme doit porter également sur les systèmes de recrutement et de rémunération, en vue d'assurer l'équité, la transparence et l'équilibre, ainsi que sur le système de promotion qui doit être revu sur la base de critères objectifs tels que le rendement, le mérite et la formation continue.

De même, la valorisation de l'élément humain nécessite le renforcement de la protection sociale des fonctionnaires, et des capacités de gestion des institutions de la prévoyance sociale.

2- Le renforcement de l'Etat de droit et la réforme de la justice

Les réformes intervenues au cours des dernières années, au niveau institutionnel, juridique et administratif, ont contribué à impulser le processus de renforcement de l'Etat de droit et à instaurer un climat de confiance chez les hommes d'affaires. Les efforts qui seront déployés visent à parachever le processus de réformes, afin qu'il traduise dans les faits le principe de l'égalité des chances, de la libre entreprise et du droit d'accès à la propriété, dans un contexte où prévalent la concurrence loyale et le respect de la loi, qui doit marquer les relations entre les individus et les groupements, et les rapports de l'Etat avec les citoyens.

Ainsi, dans le domaine des droits de l'Homme, il s'agit de concevoir et de mettre en oeuvre un programme de travail, susceptible d'oeuvrer en faveur de la consolidation des acquis et de répondre aux exigences et besoins ressentis en la matière. L'objectif est de consacrer les droits de l'homme par la législation marocaine, de leur conférer une présence institutionnelle dotée de responsabilités et d'attributions clairement définies, et de les ériger en culture qui imprègne le comportement et les attitudes du citoyen, et permet d'en sanctionner, avec célérité et efficacité, toute violation de quelque niveau que ce soit.

Quant à la justice, et conformément aux choix du pays pour l'ouverture politique, commerciale, économique et culturel, le système judiciaire doit impérativement être au diapason des changements que connaît l'environnement général, marqué par la mondialisation et la montée de la concurrence.

Dans cette perspective, les orientations générales en matière de réforme du système judiciaire visent le développement d'une justice indépendante, compétente, professionnelle, équitable, efficace et crédible. Répondre à ces exigences constitue un impératif pour assurer l'amélioration de l'environnement économique, sur la base de la promotion de l'économie et de la libre entreprise, grâce à la protection des investissements, des droits et de la liberté des citoyens, ainsi qu'à la confiance des justiciables.

Pour réaliser cet objectif, la réforme de la justice comporte des changements profonds en vue de surmonter

les dysfonctionnements actuels. Elle porte sur le niveau organisationnel en mettant l'accent sur l'élément humain et la déontologie de la profession, ainsi que sur le niveau institutionnel en tenant compte de la nécessité de l'ouverture de la justice marocaine sur l'environnement international.

Sur le plan organisationnel, la carte judiciaire nationale sera enrichie en vue de rapprocher la justice des justiciables, et de renforcer l'infrastructure d'accueil et de traitement des dossiers par les tribunaux.

A cet effet, les efforts seront poursuivis pour créer et développer les tribunaux administratifs et commerciaux, dynamiser la politique de décentralisation du système judiciaire, sur la base d'un ensemble de critères liés au développement économique et social tels que la croissance démographique, et le nombre et le type d'affaires déferées aux tribunaux.

Au niveau de la modernisation du système judiciaire, de nouvelles méthodes de travail seront introduites. Elles sont axées sur la transparence et la participation, et étayées par différentes techniques de gestion utilisant l'informatique et les technologies modernes. Le traitement des dossiers au sein des tribunaux sera revu dans le sens de la simplification et de la rationalisation, le but étant d'éliminer les causes de retard et de pouvoir connaître à tous moments l'état d'avancement de l'ensemble des dossiers.

La nouvelle méthode de travail implique la nécessité de doter le secteur en ressources humaines à la hauteur de leur mission, en vue de relever le niveau de compétences du secteur judiciaire. De même, l'amélioration continue de la qualité des services judiciaires implique l'adoption d'une politique appropriée dans le domaine de la formation, adaptée aux besoins du secteur et bénéficiant à toutes les catégories de ses employés. Dans ce cadre, il est indispensable de revoir la formation des juges notamment dans les domaines du droit civil, commercial, bancaire et maritime, en vue d'une meilleure maîtrise des mécanismes régissant le monde économique et financier.

La continuité et la préservation de la qualité des principaux services judiciaires demandent la mise en place d'un système objectif de suivi et d'évaluation, en vue de pouvoir identifier les sources de dysfonctionnement et leur apporter la correction appropriée. La réforme impose également la participation de tous les acteurs concernés, la conclusion d'accords de partenariat avec les différents corps de métiers et l'organisation de campagnes d'information et de sensibilisation de l'ensemble des employés du secteur.

La réforme de la justice est également tributaire de sa moralisation et de son attachement aux idéaux de justice, d'équité et d'intégrité, qui constituent des préceptes de l'Islam. Ainsi, les efforts seront poursuivis en matière d'assainissement et de moralisation, en vue d'affermir l'autorité de l'administration centrale du ministère de la justice dans le cadre de ses attributions, et de renforcer l'autorité légale des tribunaux et des juges.

Sur cette base, l'indépendance de la justice et de la hiérarchie judiciaire sera affermie, et l'inspection et le contrôle seront intensifiés, en vue d'assurer un meilleur fonctionnement des tribunaux. Le Ministère contribuera avec tous ses moyens à la préparation des assises du Conseil Supérieur des Magistrats et à la mise en place des conditions nécessaires habilitant cette institution à exercer ses attributions constitutionnelles, à participer activement au programme de moralisation, de réhabilitation et de redressement.

Sur le plan institutionnel, les efforts seront conjugués en vue de combler le retard pris dans le domaine de la législation en général, et dans celui des affaires et du commerce en particulier, en rapprochant les codes juridiques des partenaires concernés.

Ainsi, il sera procédé à la révision d'un ensemble de textes notamment ceux qui concernent les obligations

et contrats, le secteur foncier, et le recouvrement des impôts et taxes de l'Etat, des collectivités et des établissements publics. De même, dans le cadre de la mise en place des tribunaux administratifs et commerciaux, et de la spécialisation nécessaire dans les branches du droit, la révision de la législation relative aux auxiliaires de justice tels que les avocats et les experts, sera entreprise.

Dans la même optique, la procédure de notification et d'exécution sera réformée, afin que les jugements soient exécutés dans des délais raisonnables, et avec l'efficacité souhaitée.

Conformément à nos principes en tant que société attachée aux valeurs d'équité, de liberté et de tolérance, l'action de développement de la culture des droits de l'homme dans le respect de la loi, ainsi que sa diffusion et le suivi des réalisations dans ce domaine seront poursuivis.

A cet égard, les efforts viseront l'amélioration des conditions de détention dans le sens du respect total des principes des droits de l'homme, et de l'humanisation de l'univers carcéral, notamment en vue de faciliter la formation et l'insertion sociale de certaines catégories de détenus.

Pour parachever la réforme judiciaire, notamment du point de vue de l'amélioration de la compétitivité internationale du Maroc, le secteur de la justice poursuivra son ouverture sur l'environnement extérieur pour bénéficier des expériences juridiques et judiciaires étrangères, en s'appuyant sur les mécanismes de coopération et d'échange avec un certain nombre de pays, d'autant plus que le Maroc a une longue tradition en matière de coopération judiciaire avec les pays amis.

3- La réforme des entreprises publiques

Le secteur des entreprises et des établissements publics réalise 12% du PIB et emploie 6% de la main-d'œuvre urbaine. La stratégie adoptée dans ce domaine vise à assurer l'augmentation des capacités des entreprises et établissements publics en matière de gestion, et la mise en place d'un programme axé sur leur mise à niveau et la rationalisation de leur gestion. Cette stratégie a également pour objectif l'ouverture du secteur public à l'initiative privée, et le développement du partenariat entre les deux intervenants publics et privés, conformément au contexte actuel marqué par l'expansion de l'économie de marché et la mondialisation.

la politique d'assainissement et de rénovation du secteur public s'articule sur les axes suivants :

- l'amélioration des performances du secteur ;
- la révision du cadre général qui régit les relations de l'Etat avec les établissements publics ;
- la poursuite de la politique de libéralisation des monopoles;
- l'encadrement du secteur public ;
- La simplification des procédures et la mise en place des conditions de transparence pour le transfert de certaines entreprises publiques au secteur privé.

Au niveau de l'amélioration des performances du secteur, les mesures préconisées portent sur la contractualisation des relations de l'Etat avec les entreprises et établissements publics, afin de définir les objectifs et de mobiliser les moyens nécessaires pour les réaliser de manière à intégrer l'activité de ces établissements dans la stratégie de développement national, et à permettre d'en améliorer l'évaluation.

Au niveau de la révision du cadre qui régit les relations entre l'Etat et les entreprises publiques, il importe

d'encourager celles-ci à observer les normes modernes de gestion et à adopter des mesures transparentes susceptibles de limiter les interventions directes des autorités de tutelle. Les entreprises à caractère industriel et commercial, dont certaines seront transformées en sociétés anonymes, seront insérées dans un environnement concurrentiel, qui requiert une gestion rigoureuse à même d'améliorer leurs performances économiques. Dans ce contexte, il est impératif d'élever le degré d'efficacité du contrôle stratégique et financier de l'Etat, et de supprimer l'intervention de celui-ci dans les fonctions d'administration et de gestion.

Au niveau de la politique de libéralisation des services de monopole, l'objectif est l'intensification de la participation du secteur privé dans les domaines des infrastructures, et la démonopolisation progressive des secteurs économiques gérés par les pouvoirs publics, en vue de les ouvrir à la concurrence.

Pour concrétiser cette orientation, il faut accélérer le processus d'adoption du cadre juridique relatif au régime des concessions. Cette politique contribuera à alléger les charges du budget de l'Etat, compte tenu du volume des investissements nécessaires, et à garantir une participation importante du secteur privé national et étranger dans la gestion de certains secteurs, qui jouent un rôle stratégique dans le développement du pays. Le but recherché par la politique de libéralisation est de créer les conditions favorisant la mise à niveau des infrastructures du pays, et d'assurer à l'économie nationale une meilleure compétitivité par la multiplication des intervenants.

Au niveau de l'encadrement général, des mesures seront mises en œuvre en vue de simplifier, d'alléger et d'adapter le secteur aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif de manière à en faire l'un des instruments de la politique économique générale.

Au niveau du transfert des entreprises publiques au secteur privé, les mesures adoptées visent à pallier les dysfonctionnements qui ont résulté de l'application de la loi 39-89 et à introduire une certaine souplesse dans la procédure de cession des entreprises privatisables.

En ce qui concerne la poursuite du transfert du porte-feuille public, les efforts seront intensifiés à travers les mesures préconisées, et visant à faciliter les modalités de cession. L'Etat veillera à assurer cette cession dans les conditions requises de transparence et de célérité qui constituent des facteurs essentiels dans la valorisation des établissements, comme l'illustre vivement la cession de la 2ème licence de téléphone mobile GSM.

L'orientation consistant à consacrer les revenus de la privatisation à l'investissement sera approfondie, conformément à la décision énoncée par feu Sa Majesté le Roi Hassan II à propos de la 2ème licence du GSM, et concrétisée par Sa Majesté le Roi Mohamed VI que Dieu l'Assiste, à travers la création du Fonds Hassan II pour le développement et l'équipement.

4- La décentralisation et la déconcentration

La décentralisation a connu un développement continu depuis la mise en application de la charte communale, en 1976, jusqu'à la promulgation de loi relative à l'organisation de la région, érigée en collectivité locale, conformément aux dispositions de la constitution de 1992.

Les collectivités locales sont désormais un partenaire dans le développement économique et social, aussi bien pour l'Etat et les établissements publics que pour les opérateurs économiques privés et les organisations relevant de la société civile.

Conformément aux instructions de Sa Majesté le Roi, Mohamed VI, relatives à la révision du cadre juridique régissant la décentralisation, le gouvernement a entrepris l'élaboration d'un projet de réforme de la charte des collectivités locales, en tenant compte des changements intervenus au niveau local depuis 1976.

Dans cette optique, la décentralisation constitue une approche susceptible d'évoluer, en fonction de la nouvelle donne, afin d'avoir l'efficacité requise dans la concrétisation des objectifs fixés.

Les efforts qui seront déployés s'inscrivent dans une approche de proximité territoriale en matière de gestion du développement, et visent les objectifs suivants :

- dynamiser et responsabiliser davantage les collectivités locales afin de consolider leur rôle moteur en matière de développement régional et local. Pour ce faire, l'état s'emploiera, en particulier, à confier aux collectivités territoriales la responsabilité de l'ensemble des services et actions de développement concernant la vie quotidienne des citoyens. La réalisation et la gestion des services et équipements socio-économiques seront pris en charge au niveau territorial le mieux indiqué et le plus proche de la population bénéficiaire. Le succès de cette démarche reste, toutefois, subordonné à la clarification des rôles à chaque niveau territorial, au transfert des moyens consécutifs à la multiplication des charges, mais aussi à la transparence et à la rationalisation des actions et des programmes de développement;
- adapter le cadre institutionnel en place, en vue d'une plus grande responsabilisation, sans toutefois perdre de vue l'impératif de coordination des programmes de développement, eu égard à la diversité des instances territoriales. Dans ce cadre, les walis et les gouverneurs sont appelés à jouer un rôle majeur dans l'impulsion et l'harmonisation des actions envisagées ;
- moderniser le système de gestion des collectivités locales, notamment à travers un système d'évaluation de projets, de contrôle a posteriori et d'audit, et la formation des élus et du personnel administratif et technique de ces collectivités;
- développer la fonction de planification régionale et locale afin d'assurer la coordination des programmes de développement économique et social des collectivités locales, de leur conférer la cohérence nécessaire et d'évaluer les enjeux de l'avenir. Cette orientation a été concrétisée par l'élaboration de plans quinquennaux par les conseils régionaux, en application de l'article 7 de la loi organisant la région, par les conseils provinciaux et préfectoraux, en application de l'article 66 de la loi organisant ces institutions, et par les communautés urbaines et par les conseils municipaux et ruraux, conformément à l'article 30 de la charte des collectivités locales.

La programmation des projets de développement pluriannuels a été menée selon une approche globale, et en cohérence avec la stratégie nationale de développement retenue dans le Plan quinquennal.

Un plan régional global, synthétisant les programmes de développement de toutes les collectivités locales relevant du territoire de la région, de l'Etat et des établissements publics sera élaboré au niveau de chacune des seize régions du Royaume. Ces plans seront soumis pour approbation au Conseil Supérieur de la Promotion Nationale et du Plan, qui en vérifiera la cohérence avec le Plan national ;

- promouvoir la pratique contractuelle au sein des collectivités locales, ainsi qu'entre celles-ci et l'Etat, le secteur privé et la société civile (élaboration de contrats concernant les programmes adoptés et fixant les droits et obligations des parties contractantes).

Mais l'efficacité de la décentralisation demeure tributaire de la mise en œuvre d'une politique de

déconcentration administrative. En effet, les deux politiques se complètent et se renforcent mutuellement. Dans ce cadre, les pouvoirs publics poursuivront les efforts, en vue de la consolidation des acquis et du développement de l'implantation des services extérieurs et de l'élargissement de leurs attributions.

5 - La promotion de l'économie sociale

Dans un contexte marqué par la complexité de la problématique du développement et la redéfinition du rôle de l'Etat, est apparu le concept de participation des citoyens, en tant que partie concernée par les actions de développement. Ce concept trouve dans les associations, les coopératives et les mutuelles ses composantes essentielles.

En vue de promouvoir ce secteur, le Plan retient les orientations suivantes:

- adopter une politique contractuelle entre les composantes de l'économie sociale, l'administration publique et tous les intervenants dans le secteur ;
- établir une relation de partenariat entre les différentes composantes de l'économie sociale, et développer leurs ressources financières et humaines ;
- encourager la structuration du réseau et des fédérations au niveau sectoriel et spatial, et leur regroupement au sein d'une institution nationale unique ;
- promouvoir et renforcer les petites entreprises, les coopératives et les mutuelles, en vue de faciliter leur passage du secteur informel au secteur organisé ;
- adopter la régionalisation en tant que stratégie efficace pour doter les composantes de l'économie sociale en mécanismes nécessaires à l'impulsion de l'économie régionale.
- parallèlement, il faudra définir les orientations spécifiques à chacune des composantes de l'économie sociale, et prendre les mesures nécessaires pour les concrétiser.

La mise en place du cadre institutionnel adéquat, comprenant notamment la réforme du système de prise de décision et l'adaptation des structures de l'administration à la fonction d'exécution des décisions, vise en définitive, à assurer les conditions du développement économique et social, propices à l'accélération du rythme de la croissance économique.

II – LA REALISATION D'UNE CROISSANCE ECONOMIQUE FORTE ET CREATRICE D'EMPLOIS A TRAVERS LA MISE A NIVEAU DE L'ECONOMIE ET LE DEVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Le rythme de croissance économique, réalisé jusqu'à présent, n'a pas permis de répondre aux besoins essentiels croissants de la population, notamment en matière d'emploi, en raison de plusieurs facteurs, dont certains sont liés aux performances des entreprises et d'autres à l'environnement économique national et international.

Au niveau de l'entreprise, on peut citer parmi les facteurs de blocage, notamment, les faiblesses en matière d'organisation, d'encadrement et de gestion, outre le caractère familial, la faiblesse du capital, le manque d'ouverture sur les marchés extérieurs et le cloisonnement dans des domaines protégés. A ceci s'ajoutent l'absence de la culture du risque, qui est le moteur essentiel de l'entreprise dans l'économie de marché, ainsi que les rapports conflictuels qu'entretiennent les deux facteurs de production, à savoir le capital et le travail.

L'entreprise constitue la cellule de base de l'économie, où sont prises des décisions majeures en matière de production, d'épargne, d'investissement et d'emploi. De ce fait, l'amélioration de son environnement interne revêt une grande importance pour l'augmentation de ses performances, le développement de sa valeur ajoutée et de sa participation dans la production de la richesse nationale.

Quant aux facteurs extérieurs, ils relèvent en général des insuffisances qui entachent le monde des affaires, dont notamment le cadre juridique, les performances du système judiciaire, et les procédures administratives, parallèlement à d'autres faiblesses au niveau des infrastructures de base, du financement, de la fiscalité, et des marchés, sans omettre le manque de visibilité, la rareté des terrains industriels, etc.

Etant en partie tributaire du dynamisme des exportations, la réalisation d'une croissance forte dépend, dans le contexte actuel, de l'adaptation de l'économie nationale à l'évolution de l'environnement international. Elle dépend également des caractéristiques du marché intérieur, qui doit constituer, tout à la fois, une base pour la relance des exportations et un point d'appui de l'entreprise contre les fluctuations extérieures. Dans ce cadre, la compétitivité du produit marocain, la diversification des échanges, l'intégration de l'économie nationale dans des ensembles dynamiques et complémentaires, constituent des facteurs essentiels susceptibles de concourir à l'amélioration de l'environnement économique et au renforcement du tissu productif du pays. Cet objectif ne peut être réalisé sans la mise à niveau de l'entreprise et de l'environnement général des affaires, à travers une série de mesures, embrassant à la fois le niveau micro-économique (niveau de l'entreprise), le niveau sectoriel et le niveau macro-économique.

1 - La mise à niveau du tissu productif

Le programme de mise à niveau de l'économie marocaine devra s'inscrire dans le cadre d'une stratégie visant à améliorer l'environnement de l'entreprise marocaine et à renforcer sa compétitivité. Ce programme devra lui permettre de mieux affronter la concurrence internationale et de faire face aux retombées de la mise en place de la zone de libre échange à l'horizon 2012, et des engagements du Maroc à l'égard de l'OMC. L'objectif fondamental est de réaliser une croissance forte et durable, basée sur la compétitivité, laquelle est à même de stimuler à la fois le marché intérieur et les exportations.

Dans ce contexte, les mesures à mettre en œuvre pour permettre aux entreprises marocaines de renforcer leur position sur les marchés intérieur et extérieur s'articulent autour des axes suivants :

- la restructuration des entreprises, à la lumière des résultats des études menées actuellement pour identifier les retombées de la zone de libre échange avec l'Union Européenne sur le tissu productif national, notamment au niveau des méthodes de gestion, d'encadrement et d'équipement, ainsi que la mise en place des moyens logistiques et financiers appropriés ; et ce, en collaboration avec les associations et organisations professionnelles ;
- le traitement du coût social résultant de la mise en place de la zone de libre échange et de l'application de l'accord de l'OMC, en mettant en place les mécanismes permettant d'en atténuer les effets ;

- le développement des compétences et leur adaptation à l'évolution structurelle souhaitée, par la modernisation de la formation, l'adoption de la formation continue et alternée, et l'association du secteur privé au financement et à la gestion des centres de formation ;
- l'adaptation au progrès technologique et la modernisation des moyens de production, sans perdre de vue le coût social qui en résulte ;
- l'adaptation du droit des affaires aux exigences actuelles et l'amélioration du climat général des affaires, à travers la réforme de l'administration et de la justice et la moralisation de la vie publique;
- le développement des systèmes de normes d'accréditation et de certification de la qualité, et la sensibilisation des opérateurs dans ce domaine ;
- l'aménagement des zones et espaces industriels et des zones franches.

La mise à niveau globale de l'économie doit être accompagnée d'une politique sectorielle fondée sur des choix stratégiques favorisant la valorisation des produits locaux et l'intégration économique, en vertu de leur impact positif sur l'allègement du déficit extérieur et la création d'emplois.

Dans le but d'accroître la compétitivité de l'entreprise marocaine et de soutenir les actions de diversification des marchés à l'export, certaines grappes du tissu économique seront développées, notamment celles présentant un potentiel substantiel de compétitivité internationale. Il s'agit notamment du tourisme, des produits de la mer, du textile et de l'habillement, de l'électronique et des technologies de l'information.

Dans ce cadre, il convient de rappeler que la théorie des grappes suppose l'existence d'entreprises performantes dans un secteur donné, ayant un haut niveau de compétitivité et s'appuyant sur des activités d'approvisionnement dans les domaines des matières premières, des demi-produits et des services, ainsi que sur des infrastructures économiques solides. En général, ces entreprises sont de grande taille.

Parallèlement, les petites et moyennes entreprises feront l'objet d'une attention continue, en raison de leurs caractéristiques, surtout dans un contexte où elles devront affronter dans les années à venir une concurrence plus vive à cause de la zone de libre échange et de l'application de l'accord de l'OMC. Dans ce cadre, la charte des petites et moyennes entreprises sera promulguée, définissant les obligations de ce type d'entreprises, ainsi que les programmes de l'Etat pour les soutenir. De même, il sera procédé à la mise en place d'un observatoire des petites et moyennes entreprises, et à l'étude de l'opportunité de création d'une agence nationale de promotion de celles-ci.

En vue de développer la compétitivité des entreprises d'une façon générale, les pouvoirs publics et le secteur privé sont appelés à coordonner leurs efforts pour créer les mécanismes institutionnels permettant de mobiliser les potentialités de certains produits sur lesquels le Maroc est le plus susceptible de se positionner ou d'augmenter sa part des marchés mondiaux.

Dans ce but, la pratique des contrats programmes sera adoptée afin de fixer les droits et obligations de l'Etat et du secteur privé, tout en renforçant le rôle que jouent certains établissements au niveau de la diversification et de l'amélioration de la qualité de la production, et au niveau de la recherche de nouveaux marchés.

2 - Le cadre incitatif

La promotion des investissements nécessite des mesures incitatives. La charte d'investissement a été promulguée en 1995 ; cependant, l'entrée en vigueur de certaines de ses dispositions demeure tributaire de l'adoption de textes d'application. Il s'agit en particulier du décret définissant les conditions d'octroi des avantages supplémentaires, des attributions et de l'organisation de l'agence de promotion des investissements. Les études et actions relatives au cadre incitatif doivent être accélérées, en vue d'améliorer l'environnement économique.

Par ailleurs, une attention particulière doit être accordée à la promotion des investissements étrangers directs, à travers une stratégie de promotion ciblée sur des segments spécifiques d'investissements potentiels permettant, d'une part, la réalisation effective des projets, et d'autre part, la construction d'une image favorable du pays par la diffusion d'informations objectives et précises, reflétant les potentialités et les avantages qu'offre le pays aux investisseurs étrangers.

L'agence de promotion des investissements, qui est en cours de création, aura un rôle important à jouer dans l'amélioration de l'environnement économique, institutionnel et réglementaire de l'investissement.

3 - La promotion des exportations et l'intégration positive dans l'économie mondiale

La promotion des exportations revêt une importance majeure dans la croissance économique, le développement du marché intérieur et la création d'emplois. En raison de la vive concurrence que connaît l'environnement international, les efforts seront intensifiés dans le cadre d'une politique efficiente d'encouragement des investissements et de promotion des exportations.

Les principales actions qui seront mises en œuvre s'articulent autour des axes suivants :

- le développement de l'offre à l'exportation par l'encouragement des investissements dans les secteurs exportateurs, l'amélioration continue de la qualité des produits exportés, la diversification des marchés extérieurs, l'augmentation des exportations sur les marchés traditionnels, la diversification des services et marchandises destinés à l'exportation ;
- la réforme institutionnelle de la promotion économique à l'étranger, par la création d'une agence chargée de coordonner la promotion de l'économie marocaine à l'étranger, notamment dans le domaine de l'exportation des biens et services. La création de cette agence permettra d'éviter la dispersion des efforts et des moyens des offices et établissements publics, qui effectuent actuellement cette tâche, dans un contexte marqué par l'incoordination

Par ailleurs, le développement de la compétitivité des exportations constitue une condition essentielle pour faciliter l'intégration positive du Maroc dans l'économie mondiale. Cette option a été entamée par la signature de plusieurs accords multilatéraux, régionaux et bilatéraux.

En ce qui concerne les engagements multilatéraux, le Maroc a choisi, pour faciliter l'accès aux marchés extérieurs, la réduction progressive des barrières tarifaires, la suppression du système des quotas et le respect des règles de l'OMC.

Sur le plan régional, le Maroc a signé, le 26 février 1996, à Bruxelles, un accord de coopération et de partenariat avec l'Union Européenne. Cet accord vise notamment la création d'une zone de libre échange à

l'horizon 2012.

Au niveau bilatéral, conscient de ses intérêts, le Maroc a révisé les accords commerciaux et tarifaires qui le liaient à certains pays arabes, dans le but d'éviter la perte de ses parts sur ces marchés en faveur de l'UE, suite aux conventions de libre-échange que ces pays ont conclues avec cette entité. Cette révision vise à éviter le détournement des échanges en faveur de l'UE et à préserver la compétitivité du Maroc. Celui-ci envisage également la conclusion d'accords de libre-échange avec les autres pays euro-méditerranéens.

Il est clair que la stratégie suivie par le Maroc dans le domaine des relations commerciales internationales aura un impact direct sur la balance des paiements à deux niveaux : les accords conclus offrent certes à l'appareil productif national des opportunités importantes à l'exportation, mais ils induisent parallèlement une augmentation des importations, en raison de la libéralisation des échanges.

De ce fait, le Maroc doit impérativement accélérer le processus de mise à niveau de l'économie nationale, en vue d'améliorer la compétitivité de ses produits et promouvoir ses exportations, et ce, par l'exploitation de toutes ses potentialités et le développement des performances de ses entreprises, notamment dans les secteurs exportateurs.

A cet égard, le secteur du tourisme doit faire l'objet d'une attention particulière, afin de récupérer et de renforcer ses parts de marché, suite à la régression relative enregistrée au cours de ces dernières années. Le tourisme est un secteur important de l'économie nationale, il contribue à l'amélioration de la balance des paiements, à la création d'emplois, et à la promotion des branches qui lui sont liées. Les efforts seront poursuivis, en vue de son développement dans le cadre d'une stratégie ambitieuse et cohérente.

4 - L'efficience du secteur financier

Les structures du secteur financier ont connu des changements profonds qui ont contribué à l'évolution de celles de l'économie nationale, lesquelles se sont diversifiées et multipliées. En raison de son rôle décisif dans le devenir des structures économiques, le développement du système financier est une nécessité impérative pour assurer son adaptation et lui permettre de répondre aux exigences de la croissance des établissements économiques.

Un investissement d'envergure, créateur d'une croissance soutenue, est tributaire du développement de l'épargne et de la diversification des sources de financement. A cet égard, il convient de renforcer le dynamisme du secteur financier, à travers une série de mesures adéquates. On peut en citer notamment :

- l'adaptation du rôle de la banque centrale aux changements que connaît le système financier international ;
- le renforcement de la mobilisation de l'épargne et l'efficacité de son allocation (émission d'obligations privées, rétablissement de la viabilité financière à long terme des systèmes de retraite) ;
- le renforcement de l'épargne institutionnelle (assainissement et développement du secteur des assurances, redéfinition du rôle de la CDG...) ;
- la promotion de l'épargne-logement et location-vente ;
- le développement du marché des capitaux (développement du cadre réglementaire des marchés des valeurs mobilières et de la bourse, mise en place du marché hypothécaire...) ;
- le renforcement de la concurrence entre les banques et la réforme et privatisation de la B.C.P, de la

B.N.D.E et du C.I.H ;

- l'étude de l'émission d'autres instruments de financement ;
- le développement de l'auto-financement des entreprises ;
- l'amélioration des conditions d'accès des entreprises, en particulier les petites et moyennes, aux ressources financières et le développement du micro-crédit.

5- La solution de la problématique foncière

Le terrain joue un rôle déterminant dans les activités économiques et sociales. Il constitue une condition essentielle pour l'édification de projets. Le foncier constitue une entrave au développement des investissements et hypothèque les chances d'accélération du rythme de croissance de l'économie nationale.

Les orientations retenues favoriseront l'amélioration du fonctionnement du marché foncier, la disponibilité des terrains à usage industriel, touristique et de logement. Elles permettront également d'assurer une utilisation rationnelle des terrains, la sauvegarde des terres agricoles, du patrimoine forestier et naturel. Elles concernent les points suivants :

- l'augmentation du nombre des zones industrielles et l'achèvement de celles qui sont programmées;
- l'intégration des zones industrielles dans les plans d'aménagement du territoire, la révision de la législation des baux industriels et le développement des parcs industriels privés ;
- la révision de la loi relative à l'expropriation par la fixation de l'indemnité y afférente en concomitance avec la prise de possession du terrain, dans le cadre de la constitution d'une assiette foncière pour les programmes d'habitat social ;
- l'équipement et l'urbanisation des terrains par le recours à une formule de concertation et de partenariat entre les opérateurs publics, les collectivités locales et les propriétaires fonciers, notamment les zones d'aménagement concerté (ZAC);
- l'institution d'une législation permettant la délivrance de titres fonciers individuels pour les bénéficiaires des terres collectives, pour en encourager la mise en valeur ;
- la résolution du problème des terres collectives et des terres des établissements et entreprises publiques ;
- l'étude de la création d'une agence foncière ;
- la simplification et l'accélération du processus de l'immatriculation en vue de sa généralisation par la révision de son cadre juridique, la modernisation de son système de gestion et l'incitation des propriétaires ;
- la création d'un observatoire des prix fonciers, chargé de leur diffusion, pour lutter contre l'opacité de ce marché, source de spéculation foncière.

III – LE DEVELOPPEMENT RURAL ET LA REDUCTION DES DISPARITES REGIONALES

Le développement rural constitue une option fondamentale pour plusieurs raisons, dont notamment sa contribution dans l'aménagement équilibré du territoire, le renforcement de la cohésion sociale par la réduction des disparités régionales, l'amélioration de l'environnement socio-économique de la production, la conservation des ressources naturelles du pays et la réduction des écarts entre la campagne et la ville.

Au regard du niveau des indicateurs de développement, le milieu rural accuse un déficit manifeste en comparaison avec le milieu urbain. Dans le but de résorber ce déficit, le développement rural est érigé en priorité de la stratégie nationale de développement économique et social.

Ainsi, en plus du noyau dur programmé dans cette stratégie, les efforts seront déployés pour accélérer le rythme des infrastructures dans le monde rural, en particulier, dans les régions montagneuses reculées, en favorisant les projets sectoriels, dont le financement est disponible.

Dans ce cadre, le développement rural ne peut être réduit à des opérations ponctuelles à caractère conjoncturel, mais doit constituer une œuvre à caractère global et de longue haleine, s'inscrivant dans la logique d'une vision des politiques du développement, et ce d'autant plus que la mise en place d'une stratégie de développement rural intégré constitue un impératif d'équilibre économique et social.

L'agriculture constitue la pierre angulaire du développement rural car, outre sa dimension stratégique en matière de sécurité alimentaire, cette activité conserve encore un rôle essentiel dans la production, l'emploi et la gestion de l'espace territorial et des écosystèmes.

Au niveau de la sécurité alimentaire, les estimations laissent apparaître des augmentations considérables des besoins, en raison notamment de l'accroissement démographique et de l'urbanisation rapide que connaît le pays.

Ainsi, le problème de la sécurité alimentaire se posera avec plus d'acuité, en terme d'adéquation entre les besoins et les disponibilités en produits alimentaires compétitifs, dans une économie de plus en plus ouverte. Dans ce sens, l'offre alimentaire et particulièrement sa composante locale doit prendre en compte les niveaux de production qui restent globalement très moyens et tributaires des variations climatiques. Aussi, les niveaux d'offre de produits stratégiques doivent-ils être examinés non seulement dans une optique politique mais également économique.

Outre l'offre directe de produits alimentaires, leur valorisation par l'agro-industrie et l'exportation, grâce au conditionnement et à la transformation locale, constitue un autre moyen pour favoriser le développement rural, à la fois par la création d'emplois agricoles, le renforcement de la valeur ajoutée, la valorisation des produits de la ferme et le financement des importations alimentaires.

Cependant, la promotion des exportations agricoles est contrariée sur les marchés extérieurs, au moment où elle s'avère une nécessité impérieuse pour contribuer au financement des importations et à l'équilibre de la balance commerciale. Dans cette optique, des efforts doivent être déployés pour permettre une constante adaptation du secteur agricole aux exigences des marchés, aussi bien intérieurs qu'extérieurs.

La politique d'atténuation du risque agricole fait également partie des instruments qui peuvent favoriser le développement rural. En effet, durant les dernières années, on relève une fréquence plus élevée du

phénomène de la sécheresse. Celle-ci touche à des degrés divers une grande partie de l'agriculture. Dans les régions défavorisées, elle compromet les efforts accomplis durant plusieurs années.

Dans le but d'atténuer les effets de la sécheresse, et parallèlement aux efforts de prospection et de gestion rationnelle des ressources en eau, un dispositif visant à limiter les effets de l'aléa climatique, sera mis en place. Il peut prendre les formes d'une politique de stockage conventionnel, d'un système d'assurance alimenté par un fonds de solidarité nationale et par des redevances sur certains produits, et enfin d'une politique adéquate de crédit.

La formation constitue un investissement et un des moyens de renforcer les capacités et la réceptivité des producteurs au progrès technique et à la modernisation. La formation professionnelle permet notamment de mieux gérer l'exploitation agricole et de bien comprendre l'intérêt de l'organisation professionnelle. Elle ouvre, grâce à l'apprentissage de métiers non-agricoles, d'autres opportunités d'emploi, ce qui permet d'alléger la surcharge humaine de l'agriculture et de diversifier les sources de revenus des populations rurales.

Quant aux politiques structurelles, les pouvoirs publics accorderont une attention particulière aux structures foncières. En effet, le statut foncier est l'un des obstacles qui entravent une mise en valeur rationnelle des terres agricoles, et qui demandent des solutions à la fois juridiques et administratives.

Certes, le développement rural est tributaire des politiques agricoles, mais, de plus en plus aussi, de la contribution des autres secteurs de l'économie nationale pour permettre au monde rural de parvenir au seuil de viabilité technique, économique, sociale et culturelle.

Aussi, pour combler le retard en matière de développement et d'équipement du monde rural, et répondre aux objectifs de développement équilibré et durable, les efforts seront poursuivis dans plusieurs secteurs, parallèlement à l'accélération du rythme de réalisation des projets et programmes suivants :

- le programme national d'irrigation, qui vise l'élargissement des surfaces irriguées ;
- la mise en valeur des terres bour à travers la réalisation de 70 programmes intégrés ;
- le programme national forestier qui a pour but le reboisement de plus de 915 mille hectares ;
- le programme national de construction de routes rurales, dont le rythme sera porté à 2210 kilomètres annuellement, contre 1000 durant les dernières années ;
- le programme national d'électrification rurale, qui permettra de couvrir 70% des ruraux, contre 32%, en 1998 ;
- le programme national d'alimentation en eau potable du monde rural, qui a pour but de couvrir 62% de l'habitat rural à fin 2004, contre 38% actuellement ;
- les programmes relatifs à la généralisation de la scolarisation et au développement de l'encadrement sanitaire et des soins de base ;
- les programmes de la promotion nationale ;
- les autres projets sociaux et productifs.

La réalisation des programmes prévus dans tous ces secteurs est susceptible de créer les conditions objectives du développement rural, et d'améliorer les indicateurs sociaux dans le cadre d'une politique

visant le développement non seulement de l'agriculture mais également des secteurs secondaire et tertiaire.

Il convient de noter que la réalisation de ces objectifs ambitieux demande une approche particulière permettant une intégration accrue des programmes, et suscitant la participation des différents intervenants économiques et sociaux.

Le développement rural, qui repose sur des interventions diversifiées, ne peut être efficace que dans le cadre d'une politique régionale basée sur une approche territoriale décentralisée, de nature à réaliser l'intégration et la complémentarité des programmes retenus. Cette approche est fortement liée aux méthodes du développement régional.

A cet effet, la région et les autres collectivités locales assumeront des responsabilités accrues en matière d'organisation et de gestion des nouvelles politiques publiques, sectorielles ou spatiales. Dans cette optique, il est nécessaire de créer les conditions d'une gestion optimale des ressources régionales, et de mettre en place les structures d'accueil de l'investissement, ainsi que les mécanismes de mise à niveau et de promotion de l'emploi. Pour concrétiser ces objectifs, le Plan a retenu les orientations suivantes:

- créer des mécanismes susceptibles de renforcer la compétitivité de la région, en vue de l'ériger en pôle de développement, et instaurer des modes d'exécution nouveaux, rationnels et adaptés aux potentialités de la région, à travers la mobilisation des capacités régionales et locales ;
- approfondir la démocratie au niveau régional en donnant aux institutions élues les moyens d'exercer leurs attributions, qui doivent être élargies quand cela s'avère nécessaire ;
- définir les mesures d'exécution du Plan régional, concernant notamment les opérateurs, les institutions et les mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation. Le but est d'élaborer un projet de développement régional dont le financement serait assuré par les ressources disponibles aux niveaux régional et national, et les possibilités offertes par la coopération internationale ;
- élaborer des instruments conformes aux objectifs d'aménagement du territoire régional, et tenant compte des spécificités de chaque espace. Par exemple, l'espace côtier connaît une problématique qui lui est propre, différente de celle des zones montagneuses, des espaces urbains, ou des zones sahariennes. Le but est d'assurer une dynamique générale de développement prenant en considération les caractéristiques régionales ;
- adopter la région comme un cadre efficient pour résoudre les problèmes relatifs aux déséquilibres régionaux et aux disparités entre les villes et les campagnes au niveau des équipements socio-culturels et des structures économiques.

Dans le cadre du développement des provinces démunies et de la promotion du monde rural, il y aura un renforcement des subventions octroyées aux collectivités locales et l'intensification des programmes intégrés visant le développement rural.

Il importe de consolider ces orientations par l'approfondissement de la déconcentration, en tant qu'instrument de renforcement de la décentralisation, et facteur de succès de l'approche suivie en matière d'aménagement du territoire, à travers l'encadrement technique, l'orientation et l'information des opérateurs régionaux et locaux.

IV – L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL ET L'ORGANISATION DU TISSU URBAIN

La problématique de l'aménagement du territoire revêt désormais une importance particulière pour deux raisons. La première est relative aux répercussions négatives des disparités géographiques, tant au niveau économique que social. La seconde est liée à l'ouverture progressive de l'économie nationale sur l'environnement régional et international, ainsi que les défis qui en résultent. Compte tenu de ces enjeux, la politique adoptée dans ce domaine vise à élaborer une vision globale du territoire national à long terme, et à assurer les moyens de la mise à niveau de l'espace territorial et de sa gestion rationnelle.

Il est certain que l'un des facteurs influant sur l'aménagement du territoire est l'option du Maroc en faveur de l'intégration dans l'économie mondiale et régionale, notamment en liaison avec l'accord d'association avec l'Union Européenne et l'édification du Maghreb Arabe.

L'approche adoptée dans le domaine de l'aménagement du territoire vise à concilier les aspirations en un développement spatial équilibré avec les contraintes liées aux exigences de la compétitivité. A cet effet, il sera procédé à la définition des instruments et des méthodes de travail, en vue de relever ce défi, réaliser la mise à niveau spatiale et enclencher un processus de changement des tendances lourdes, en faveur d'une croissance équilibrée et harmonieuse.

Si sur le plan sectoriel la compétitivité figure parmi les objectifs prioritaires, en revanche, la politique de l'aménagement du territoire national place, dans le cadre d'une vision globale à long terme, la mise à niveau de l'espace et son exploitation rationnelle parmi ses priorités fondamentales.

Dans ce sens, l'approche en matière d'aménagement du territoire national traite le problème du développement sur la base de la conciliation des contraintes actuelles avec les exigences du développement durable et de l'équilibre régional à long terme.

Cette approche vise la rationalisation de la structure du territoire national, l'organisation du paysage urbain, le redressement de tous les déséquilibres au niveau social et territorial, ainsi que l'adoption du principe de solidarité entre les catégories sociales, les générations et les zones géographiques. Le lien revêt, dès lors, un caractère organique entre la politique de l'aménagement du territoire national, et les préoccupations relatives à la protection de l'environnement et des ressources non renouvelables, les conditions de vie de la population, les disparités régionales et les écarts entre la ville et la campagne. Cette relation implique l'élaboration de plans spatiaux à long terme prenant en considération ces préoccupations.

Dans ce cadre, la stratégie adoptée est fondée sur les axes suivants :

- la mise en place d'un cadre de concertation et de consensus entre les différents intervenants sur la base d'une vision globale à long terme, tenant compte des contraintes actuelles du développement et des exigences du développement durable, dont les éléments doivent être définis dans une charte et un plan national de l'aménagement du territoire ;
- la réduction des inégalités régionales à travers le rapprochement des mécanismes d'action et des outils de planification spatiale des niveaux territoriaux concernés, dans le cadre de la politique de développement régional ;

- la maîtrise du paysage du développement par le traitement de la problématique de l'urbanisation rapide que connaît le pays, et la mise en place des conditions d'un développement rural intégré ;
- l'adoption d'une méthodologie fondée sur les principes du développement durable et du partenariat entre les acteurs dans l'élaboration des moyens d'action et des formes de coopération, en vue de concrétiser la stratégie nationale.

Il est certain que ces enjeux impliquent l'adaptation des méthodes utilisées dans le domaine de l'aménagement du territoire national aux changements de l'environnement intérieur et extérieur. Par conséquent, il est nécessaire d'accorder une attention particulière aux instruments de la planification spatiale dans le but de contribuer à l'orientation de l'implantation des principaux équipements et des activités, à la répartition de la population et à la maîtrise de l'expansion de l'urbanisation.

Le concept de développement durable prend en compte l'équilibre entre les besoins de la population et la capacité de l'environnement, sur la base d'une vision à long terme dont l'objectif est la sauvegarde des grands équilibres naturels et sociaux et la cohésion de la société.

Cependant, œuvrer pour cet équilibre n'est nullement antinomique avec l'objectif d'accélération de la croissance ; au contraire, il le renforce, en assurant les conditions favorables à une croissance saine et durable, étant entendu que le développement durable n'est pas seulement une notion temporelle (le long terme), mais aussi une éthique et une déontologie fondées sur l'idée de la responsabilité des générations successives dans la préservation des équilibres naturels.

Le développement souhaité dans le cadre d'une économie mondiale ouverte ne peut être réalisé que dans des régions bénéficiant, dans une large mesure, d'un environnement doté des infrastructures et des services d'encadrement, étant donné le contexte de compétition qui caractérise le monde contemporain.

Le concept de développement durable répond à des exigences nouvelles. En effet, il ne se mesure pas seulement par le taux de croissance du PIB, mais également par la teneur et le mode de gestion de celui-ci. Compte tenu de la situation du pays et des exigences de son développement, on peut distinguer trois éléments qui constituent le cœur de la problématique du développement durable, et déterminent l'évolution du territoire national. Il s'agit de la répartition spatiale de la population, de l'organisation du paysage urbain et de la gestion des ressources.

- la répartition de la population, et surtout l'exode rural considéré au niveau de ses causes et de ses conséquences, sont parmi les principales préoccupations de l'aménagement du territoire national. En effet, l'un des objectifs de cette approche est de fixer les populations sur place, en dynamisant le développement local et en créant un cadre permettant d'orienter les flux de l'exode, à travers la rationalisation de la gestion de la dimension spatiale des programmes de développement. Le but est d'éviter la concentration de la population dans certaines zones privilégiées, notamment dans les grandes villes et le littoral, ainsi que les problèmes en résultant. Ces derniers sont difficiles à résoudre en raison de l'insuffisance des ressources financières nécessaires à la mise en place des infrastructures d'accueil des émigrants.

- l'organisation du paysage urbain : le réseau des villes connaît un développement continu. Il a permis d'infléchir la tendance vers la concentration sur la zone côtière du centre, où la densité démographique dans les wilayas de Casablanca et de Rabat-Salé, par exemple, dépasse respectivement 2000 et 1200 habitants au km². L'un des objectifs de l'approche de l'aménagement du territoire national est d'œuvrer, avec la collaboration des différents partenaires pour parvenir à orienter le développement de l'urbanisation, sur la base de plans d'urbanisme judicieux. Parallèlement, les efforts seront déployés, en vue de renforcer

le développement des villes petites et moyennes par les infrastructures économiques et sociales, et d'assurer le développement intégré des centres en les dotant d'équipements et de services publics.

- la gestion des ressources naturelles revêt une importance majeure en matière de développement. L'eau est la première ressource stratégique du pays et sa gestion constitue l'une des conditions du développement durable. Sa gestion rationnelle nécessite un contrôle continu, la mise en place de mécanismes de coordination et de dialogue, susceptibles d'en permettre une distribution et une exploitation optimales.

A l'instar de plusieurs pays, le Maroc connaît actuellement une forte augmentation de la demande de l'eau, qui a conduit à considérer la gestion économe et responsable des eaux comme la première priorité du pays.

Les ressources naturelles, qui ont une importance stratégique, doivent faire l'objet d'une vision globale et claire à long terme, qui sera élaborée à l'aide des mécanismes permettant de rationaliser l'action des intervenants, de lutter contre les facteurs d'épuisement et de créer des liens de solidarité entre les régions.

A cet effet, il est nécessaire d'éditer des règles de solidarité et de cohésion sociales, qui constituent l'une des composantes majeures du développement durable. Si la logique de solidarité nationale, fondée sur les mécanismes de la fiscalité et des budgets sociaux, doit perdurer, il faudra trouver d'autres formes de solidarité intermédiaires entre la solidarité nationale institutionnalisée et la solidarité de voisinage.

Dans ce cadre, la mission des agences des bassins hydrauliques est fondamentale pour la concrétisation de cette approche. En effet, les bassins constituent un niveau adéquat, où doit s'exercer la solidarité entre les régions, notamment entre les régions montagneuses qui fournissent l'eau et les plaines et les plateaux qui l'utilisent. Cette complémentarité doit constituer une règle de solidarité conduisant à un développement durable consensuel.

Pour relever le défi du développement durable, il est impératif de créer les conditions de protection de l'environnement contre les facteurs de dégradation et de pollution, de lutte contre l'épuisement des ressources et la dégradation des conditions de vie de la population. Dans ce cadre, les efforts à déployer seront centrés sur les axes suivants :

- la prévention et la lutte contre la pollution, les risques et les dangers technologiques : il s'agit d'améliorer l'environnement urbain dans le cadre du partenariat entre les différents acteurs, notamment au niveau local et régional. A cet égard, des mesures adéquates et des mécanismes appropriés seront mis en place, en vue de poursuivre et développer le programme «le Maroc avec des villes propres» par la lutte contre la pollution industrielle, énergétique et minière, le renforcement des secteurs productifs, pour assurer leur mise à niveau en matière d'environnement, compte tenu des impératifs de la mondialisation et des accords de libre-échange ;
- la protection des ressources naturelles et la prévention des catastrophes naturelles, dans le but de préserver les ressources hydrauliques contre toutes les formes de pollution et limiter l'envasement des barrages, parallèlement à la réduction des fuites au niveau du réseau de distribution et le traitement des eaux usées, en vue de leur réutilisation dans l'agriculture ;
- la préservation de la diversité biologique et l'intégration de la prévention contre les catastrophes naturelles dans les programmes de développement ;
- la réalisation de programmes d'éducation, d'information et de communication : les mesures retenues à ce propos ont pour but notamment une sensibilisation en matière d'environnement et d'éducation civique à travers l'introduction du thème de l'environnement dans les programmes scolaires de l'enseignement

fondamental et secondaire ; le renforcement des capacités des différents intervenants, en vue d'intégrer les aspects relatifs à l'environnement et au développement durable dans leurs programmes ; et de tenir compte des spécificités nationales, régionales et locales.

Pour assurer l'efficacité souhaitée de la méthodologie de l'aménagement du territoire national, le partenariat sera adopté comme un axe stratégique et un facteur d'intégration des différents acteurs et cadre de coordination au niveau spatial, afin de réaliser les objectifs à long terme, qui ont fait l'objet d'un consensus.

V – LA VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES ET LA REFORME DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION

La valorisation des ressources humaines est l'un des objectifs majeurs du Plan. En effet, la qualification de l'homme est un facteur essentiel dans la stratégie nationale de mise à niveau du pays, et d'insertion de toutes les composantes de la société dans le processus de développement. La qualification de l'homme s'opère à travers le système d'éducation et de formation, dont la mission est à cet égard déterminante. En effet, il ne peut y avoir de développement, sans un système d'enseignement capable d'accompagner l'évolution des besoins de l'économie et de la société, et l'accélération que connaît constamment le domaine de la science et de la technologie, lequel détermine l'évolution de la civilisation universelle.

Compte tenu de l'état actuel du système d'enseignement et de formation, et des attentes qu'il suscite, les enjeux sont considérables, aussi bien en terme d'éducation, de formation et de lutte contre l'analphabétisme, qu'en terme d'amélioration continue du niveau d'instruction des citoyens, qui doivent disposer d'un minimum culturel, en progression constante, grâce au système d'enseignement et de formation, au renforcement du rôle culturel des mass-média, et à la mobilisation de la société civile, par le développement de l'action associative.

1- L'éducation et la formation

Les orientations et les objectifs essentiels dans ce domaine visent la réforme du système d'éducation et de formation tout en assurant la fusion avec les valeurs sacrées, et le patrimoine culturel et civilisationnel du pays, en habilitant celui-ci à s'intégrer dans le monde du savoir, de la science et de la technologie avancée, et en consolidant sa compétitivité à une époque caractérisée par l'ouverture croissante sur le monde. Le Plan actuel constitue une étape décisive pour la concrétisation de la teneur de la charte nationale, élaborée par la commission spéciale d'éducation et de formation, et porteuse d'une réforme radicale, à même de rénover et de mettre à niveau ce secteur.

La charte porte sur six domaines, qui sont :

- l'extension de l'enseignement et son ancrage dans l'environnement économique ;
- l'organisation pédagogique ;
- l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation ;

- les ressources humaines;
- la gouvernance;
- le partenariat et le financement.

Les efforts d'innovation auront un impact sur tous les niveaux de l'enseignement et de la formation.

Au niveau de l'enseignement préscolaire, l'objectif est d'assurer l'extension de cet enseignement, et de l'habiliter à remplir la mission d'éducation sociale préliminaire de l'enfant, pour lui permettre de s'intégrer dans l'enseignement primaire dans le cadre d'un socle éducatif cohérent.

En ce qui concerne l'enseignement fondamental et secondaire, la préparation de compétences nationales, moyennes et supérieures, capables de relever les défis de la compétitivité, impose une révision profonde du système actuel. Elle sera menée à travers la mise en oeuvre de la charte nationale d'éducation et de formation. Dans ce cadre, la priorité sera donnée aux axes suivants :

- la généralisation de l'enseignement fondamental à l'horizon 2008 (pour les enfants âgés de 6 à 15 ans) et son développement dans le milieu rural, notamment au bénéfice des filles ;
- l'amélioration et le développement de l'enseignement secondaire et technique, et la révision des programmes de formation et des méthodes pédagogiques dans le 2ème cycle de l'enseignement fondamental et dans l'enseignement secondaire ;
- l'élaboration d'une stratégie visant à assurer la maîtrise de la langue arabe, la promotion du Tamazight, l'ouverture sur les langues étrangères, et le développement de la capacité de communication, de réflexion et d'initiative chez l'élève ;
- l'amélioration de l'efficacité interne et externe de l'enseignement, par la réduction du taux de redoublement et d'abandon ;
- le développement de l'éducation non-formelle pour les enfants âgés de 8 à 16 ans, qui ont rompu leur scolarité ;
- la promotion de l'enseignement privé par la mise en place d'un environnement institutionnel et juridique favorable, y compris l'équivalence des diplômes.

Au niveau de l'enseignement supérieur, la réforme revêt une importance particulière en tant que levier du développement économique et social. Elle doit être centrée notamment sur la question de l'intégration de l'université dans son environnement économique, social et culturel, et la modernisation des instruments d'enseignement. Dans ce sens, des mesures seront prises en faveur de la démocratisation de la gestion de l'université, du renforcement de son autonomie, de la réforme des structures par la création de passerelles nécessaires entre ses différentes composantes, et de l'encouragement de l'enseignement supérieur privé.

En vue d'assurer les conditions de succès de la réforme de l'enseignement supérieur, il faudra également se préoccuper des domaines qui lui sont liés, tels que la recherche scientifique et technique et l'ingénierie nationale.

Dans le domaine de la recherche scientifique, il convient d'élaborer et mettre en oeuvre une stratégie de recherche scientifique et technologique, tout en précisant ses domaines prioritaires et en orientant les projets de recherche sur l'étude des problèmes de développement socio-économique, en vue de mieux exploiter leurs résultats. Dans ce cadre, la création de cellules de recherche-développement sera

encouragée, afin d'améliorer la productivité et la compétitivité nationale.

Pour réaliser ces objectifs, il importe d'œuvrer notamment pour la création d'un fonds de recherche scientifique et technologique, la réorganisation et l'encadrement des structures de recherche scientifique et technologique, l'harmonisation de leurs programmes d'action et la rationalisation de l'utilisation des ressources qui leur seront allouées. La publication des résultats de la recherche et leur exploitation doit être également encouragée, afin d'enrichir les connaissances et le savoir-faire, et de créer des modes et procédés permettant de développer la production et d'améliorer la gestion économique.

la promotion de l'ingénierie nationale permettra de relever les défis induits par la mondialisation dans les domaines de la compétitivité et de l'assimilation des technologies nouvelles. Dans ce cadre, la politique retenue est axée sur le développement des capacités technologiques en matière de formation d'ingénieurs afin, d'une part, de maîtriser les processus et les techniques qu'exigent les actions de développement socio-économiques, et, d'autre part, de promouvoir l'ingénierie nationale, en encourageant le développement des capacités d'expertise, et en privilégiant l'intervention des sociétés et des bureaux d'études nationaux en ingénierie au niveau des marchés de travaux et services.

Dans le même sens, il convient de valoriser la profession d'ingénieur, de réglementer les conditions de son exercice, et d'encourager le regroupement des sociétés d'ingénierie nationale, afin qu'elles soient en mesure de faire face à la concurrence étrangère, et de créer des opportunités d'intervention à l'extérieur du Maroc.

Dans le domaine de la formation professionnelle, la stratégie retenue visera principalement à assurer une meilleure articulation entre les trois composantes du système d'éducation et de formation, la diversification des filières de formation et la promotion de la formation continue et alternée. Cette stratégie est fondée sur les principaux axes suivants :

- le développement d'une formation professionnelle adaptée aux besoins des entreprises afin de favoriser la création d'emplois et de faciliter l'intégration des lauréats dans la vie active ;
- la restructuration du système de formation professionnelle et la révision des missions et de la composition des organes de concertation ; ainsi que le renforcement des mécanismes de coordination, et l'octroi d'une plus grande autonomie aux établissements de formation professionnelle ;
- le développement d'une formation adaptée aux besoins du développement du monde rural, notamment dans un cadre contractuel avec les professionnels et les collectivités, et le soutien des entreprises par le développement de la formation continue ;
- la promotion de la formation professionnelle privée à travers la révision du cadre juridique et organisationnel qui la régit, la consolidation du système de qualification-classification et la mise en place des conditions techniques et réglementaires de l'homologation des formations que ce secteur dispense.

La réalisation de ces objectifs, pour l'ensemble du système d'éducation et de formation, doit être menée de pair avec la mise en place des conditions nécessaires à l'épanouissement des ressources humaines, cheville ouvrière de cette réforme. De même, il est indispensable d'améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation, et de renforcer les programmes d'évaluation de l'ensemble du système afin de l'adapter, de façon continue, aux mutations de l'environnement économique et social, parallèlement à l'impératif de coordination et d'harmonisation des politiques sectorielles du système d'éducation et de formation.

2 - La lutte contre l'analphabétisme

La lutte contre l'analphabétisme est considérée comme une obligation sociale et constitue un facteur déterminant du développement humain. L'alphabetisation élève, en effet, le niveau des connaissances et des compétences, ce qui induit un rendement et une productivité supérieurs permettant d'améliorer l'efficacité du tissu économique et d'accompagner l'évolution des modes et procédés de production. La stratégie retenue dans ce domaine a pour objectif de réduire le taux global d'analphabétisme aux environs de 35% en 2004 et à moins de 20% à l'horizon 2010, pour parvenir à une éradication quasi-totale de ce fléau à l'horizon 2015.

Cette stratégie, qui s'appuie sur la mobilisation et la contribution de la société civile, est concrétisée par un programme d'action unifié, comprenant un ensemble d'activités dans les régions où sévit l'analphabétisme. Le but est d'aider les bénéficiaires à entreprendre des activités génératrices de revenus et d'améliorer leurs compétences et performances professionnelles.

VI – LA REALISATION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL A TRAVERS LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS, L'ELARGISSEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE ET LA REDUCTION DES INEGALITES

En vue de résorber le déficit dans le domaine du développement humain, il est nécessaire de placer le développement social dans le cadre d'une vision stratégique à moyen et long termes. Ses finalités essentielles sont le développement humain durable, la réduction des inégalités sociales et régionales, la lutte contre la marginalisation et l'exclusion, ainsi que l'insertion de la femme et des jeunes dans la dynamique sociale en tant qu'agents économiques et acteurs politiques et sociaux d'une contribution plus grande de tous à l'effort de développement. Cette vision doit faire l'objet d'un consensus national permettant de susciter la solidarité et de réaliser une distribution équitable des fruits de la croissance.

Dans cette perspective, la politique de développement social adoptée s'appuie sur les méthodes de concertation, de participation et de partenariat avec les différentes parties, telles que les collectivités locales, les établissements publics, le secteur privé et la société civile.

Les principales orientations de la politique sociale seront centrées sur les trois axes suivants :

- la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de l'accès aux services de base ;
- la protection sociale ;
- l'insertion de toutes les composantes de la société et la réduction des inégalités.

1- La lutte contre la pauvreté et l'amélioration de l'accès aux services de base

L'attention doit être essentiellement portée sur la santé et le logement social, qui forment les conditions de base d'une vie décente, ainsi que sur les autres services tels que l'eau, l'électricité, les routes et l'assainissement,...

Dans le domaine de la santé, la stratégie qui sera mise en œuvre durant la période du Plan a pour objectif l'intensification des actions de promotion sanitaire, de prévention et de lutte contre les maladies, ce qui permettra d'améliorer la qualité de vie des individus, des familles et des communautés. La stratégie vise également l'augmentation du niveau de couverture par les prestations préventives dans le cadre des programmes de santé pour le milieu rural, grâce à une forte augmentation des investissements dans les régions qui sont dépourvues d'équipements sanitaires ; à la mise en place d'un partenariat avec le secteur privé dans le cadre de conventions concernant la couverture de l'ensemble des provinces en médecins spécialisés ; à l'investissement en matériels lourds et aux soins spéciaux, en dehors de l'axe Casablanca-Kénitra ; et, enfin, à l'amélioration de la qualité des services sanitaires tels que les soins curatifs.

En ce qui concerne le logement, les actions seront centrées notamment sur le renforcement des programmes d'éradication des logements insalubres, avec la participation des collectivités locales, des coopératives et des associations, l'augmentation des réalisations du secteur privé et l'amélioration de sa contribution à la production de logements sociaux.

Pour appuyer cette orientation, les établissements publics auront un rôle plus actif, et le domaine d'intervention de chacun de ces établissements sera délimité, en vue d'assurer une complémentarité entre eux, et entre ceux-ci et les promoteurs immobiliers privés.

Quant aux autres services, ils concernent essentiellement le désenclavement des régions éloignées par la construction de routes et pistes reliées au réseau national, et l'approvisionnement du monde rural en eau potable.

Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, le Plan quinquennal constituera une étape fondamentale dans l'identification des causes de la pauvreté et sa localisation, tant au niveau des catégories sociales que des zones géographiques, et dans l'élaboration de programmes visant à son éradication.

Si la pauvreté apparaît dans le milieu urbain sous deux aspects essentiels qui sont la faiblesse du revenu individuel et la dégradation du niveau de vie, elle se traduit en milieu rural par un faible accès aux services sociaux de base et aux moyens de création d'activités économiques et sociales génératrices d'emplois et de revenus. A cet égard, les actions retenues dans le Plan, seront étayées par la stratégie de développement social intégré, qui sera mise en œuvre dans le cadre du Plan, et le programme de priorités sociales. Ce programme en cours d'exécution, depuis 1996, dans les 14 provinces les moins favorisées est axé principalement sur l'enseignement et la santé de base. Il sera généralisé au niveau spatial pour couvrir d'autres provinces, et au niveau du contenu pour intégrer d'autres services.

2 - La protection sociale

La protection sociale et médicale constitue, pour les individus, un moyen de défense contre les vicissitudes de la vie et les maladies. Elle se présente comme un axe essentiel dans la stratégie de développement social

durant la période du Plan.

Dans le domaine de la protection sociale, le système de couverture sera l'objet d'une réforme globale visant son extension, tant en terme de bénéficiaires qu'en terme des domaines couverts, pour introduire les risques de maladies, la perte d'emploi pour des causes économiques et techniques, et les accidents de travail.

La solution du problème de la protection sociale revêt une importance fondamentale, en raison des changements sociaux actuels, dont notamment le vieillissement de la population, l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance, et le développement de la famille nucléaire. L'individu devient ainsi isolé face aux incertitudes de la vie.

Dans le domaine de la protection médicale, l'action portera sur le développement de l'assurance-maladie et l'offre des services sanitaires pour la population pauvre. Dans ce but, il sera procédé à la mise en place d'un système d'assurance-maladie obligatoire, et d'un système d'aide sanitaire au profit des couches à faible revenu, ce qui permettra d'améliorer l'accès aux services sanitaires pour le plus grand nombre possible de citoyens, et d'élever le niveau de couverture sociale des salariés par l'instauration de l'assurance-maladie.

3- L'insertion de toutes les composantes de la société et la réduction des inégalités

L'objectif essentiel dans ce domaine est la mobilisation de toutes les composantes sociales, aux niveaux local, régional et national, et notamment la femme et les jeunes, leur implication dans le processus de développement économique et social. Celui-ci doit être conduit de manière à être au service à la fois de l'individu et de la société, dans le cadre de l'édification d'un Maroc équilibré et harmonieux.

En ce qui concerne la femme qui représente la moitié de la société, l'objectif du Plan est de lui offrir les plus larges opportunités, l'habilitant à participer, de façon efficiente, au développement économique, social, culturel et politique du pays.

La stratégie de promotion de la femme est fondée sur trois axes essentiels :

- le premier axe concerne l'adoption d'une politique intégrée et cohérente, en vue de combler le retard qu'accuse la femme notamment dans les domaines de l'alphabétisation, de la scolarisation, des soins sanitaires, et de la protection sociale, ainsi qu'en matière de participation à l'activité économique, et d'accès aux postes de responsabilité et de décision ;
- le deuxième axe concerne la mise en place d'un cadre de développement durable des ressources humaines féminines, ouvrant constamment des perspectives à la femme pour lui permettre d'occuper la place qu'elle mérite au sein de la société, conformément aux droits que l'Islam lui a donnés. L'efficacité de ce cadre suppose la prise en compte de la dimension sociale lors de la conception et de l'élaboration des politiques de gestion économique, sociale, culturelle et politique;
- le troisième axe est relatif à la protection et l'assistance aux filles et femmes qui vivent dans des conditions précaires, telles que les filles dévoyées ou qui risquent de l'être, les femmes divorcées, les femmes âgées, les femmes handicapées et les femmes pauvres chefs de foyers.

Les pouvoirs publics œuvreront, à travers le Plan, pour la promotion de la femme et la concrétisation de cette stratégie, par l'intensification des efforts de tous les acteurs économiques et sociaux, et des organisations de la société civile, et par la mise en place des mécanismes appropriés de coordination de ces

efforts, afin d'en optimiser les effets.

En ce qui concerne la jeunesse, qui constitue une proportion importante des ressources humaines du Maroc, le Plan a adopté une stratégie intégrée, susceptible de créer un environnement favorable à l'épanouissement et aux aspirations des jeunes, et d'assurer les plus larges opportunités pour son insertion économique, sociale, culturelle et politique.

Parmi les priorités de cette stratégie, figurent :

- la lutte contre le chômage et la promotion de l'emploi des jeunes diplômés ;
- le développement d'un environnement socio-éducatif, à même de générer une nouvelle culture chez les jeunes;
- l'assistance, l'encadrement et le renforcement des organisations et associations de jeunes ;
- la protection de la jeunesse contre toutes les formes de marginalisation, et de délinquance.

Au niveau du premier axe, la promotion de l'emploi nécessite la création de conditions favorables à l'épanouissement de l'esprit d'initiative chez les jeunes, l'encouragement de l'ingénierie nationale et une meilleure utilisation du patrimoine foncier pour favoriser le développement des petites et moyennes entreprises créatrices d'emplois. Dans ce cadre, les contraintes liées à l'insuffisance de fonds propres, au poids des garanties et aux procédures et conditions de financement seront levées. En outre, des programmes décentralisés de soutien des jeunes promoteurs seront développés et des structures locales d'appui à l'initiative des jeunes seront créées, notamment au sein des chambres professionnelles et dans les communes. Par ailleurs, la rationalisation du marché du travail et la multiplication des structures publiques et privées d'information, d'assistance et d'intermédiation constituent des instruments à privilégier dans la lutte contre le chômage des jeunes diplômés.

Au niveau du développement d'un environnement socio-éducatif favorable, les efforts seront intensifiés, en vue de mettre en place les infrastructures culturelles, sportives et de loisirs de nature à améliorer l'encadrement de jeunes dans le milieu rural. De même, les initiatives publiques et privées seront conjuguées pour assurer aux jeunes les conditions du développement.

Au niveau des organisations de jeunes, et en raison de leur rôle d'encadrement et de formation, la stratégie de promotion de la jeunesse est centrée sur la concertation et le partenariat, dans le cadre d'une nouvelle vision fondée sur la contribution de ces organisations à la réalisation des projets et programmes nationaux portant essentiellement sur le développement éducatif, économique et social.

Ces organisations seront encadrées, renforcées et assistées, afin qu'elles puissent développer leurs programmes et améliorer la qualité de leurs services, une attention particulière devant être portée aux programmes orientés vers le monde rural et les quartiers défavorisés.

SECTION III :

LES PERSPECTIVES ET LES OBJECTIFS ECONOMIQUES ET SOCIAUX A MOYEN TERME

La détermination des perspectives à moyen terme vise à tracer le cadre macro-économique susceptible de placer l'économie nationale sur un sentier de croissance, permettant de réaliser les aspirations du pays en une société prospère, solidaire et tournée vers l'avenir.

A et égard, les objectifs de croissance ont été fixés à un niveau permettant de concrétiser les orientations et les options retenues, et de tenir compte des moyens mobilisables et des diverses contraintes actuelles ou prévisibles.

I - LES OBJECTIFS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

Cette section traite des objectifs économiques et sociaux programmés durant la période du Plan en matière de production, de consommation, d'investissement, d'épargne, des échanges commerciaux et d'emploi.

1 - Le produit intérieur brut

L'étude rétrospective de l'économie nationale fait ressortir une croissance économique annuelle moyenne de près de 3,3% depuis le début des années quatre-vingt. Cette croissance n'a pas pu générer suffisamment de postes d'emploi, ce qui a entraîné une aggravation du chômage.

Ainsi, une croissance économique plus forte par rapport à la tendance antérieure devient impérative, pour faire face au fléau du chômage et combler les insuffisances dans le domaine du développement social.

De ce fait, l'objectif du Plan quinquennal 2000-2004 est de réaliser une croissance du Produit intérieur brut (PIB) d'environ 5,0% en moyenne annuelle. Celle-ci passera nécessairement par le renforcement des niveaux de l'épargne et de l'investissement qui devraient se situer respectivement à près de 27,3% et de 28,0% du PIB en 2004, contre 23,3% et 24,2% en 1999.

La croissance économique escomptée varie d'un secteur à l'autre. Ainsi, la croissance de la valeur ajoutée du secteur primaire serait de 3,4% en moyenne annuelle. Celle-ci serait due à l'évolution de la superficie des terres irriguées, à l'introduction de nouvelles cultures et techniques ainsi qu'à l'amélioration de l'efficacité des investissements en implantation et bétail.

Elle résulterait également du développement prévisible du secteur des pêches maritimes, qui serait d'autant plus important que l'accord avec l'Union Européenne a pris fin. Cette nouvelle donne ouvre pour la flotte marocaine un champ plus large d'exploitation des ressources halieutiques, lui permettant de répondre à la demande intérieure et de participer davantage au développement des exportations. Le secteur de la pêche maritime réaliserait, en effet, une croissance de 8%, en moyenne annuelle durant la période du Plan.

Quant au secteur secondaire, il réaliserait une croissance moyenne d'environ 4,8% par an. Cette performance suppose une relance du marché intérieur et une amélioration de nos exportations, particulièrement celles des industries manufacturières. La valeur ajoutée du secteur industriel s'accroîtrait de 4,6% par an. Cette croissance serait l'œuvre du secteur du textile et cuir avec un taux de 5,8%, suivi du secteur de l'industrie alimentaire et du secteur de la chimie et parachimie avec des taux respectifs de 4,3% et 2,6%. Ces secteurs représentent 66,3% de la valeur ajoutée de l'ensemble des industries manufacturières.

Pour ce qui est des autres industries, celles-ci réaliseraient une croissance de 5,3%, en moyenne annuelle. Cette performance s'explique par le dynamisme que connaîtraient certains secteurs à caractéristiques technologiques avancées et aux taux de valeur ajoutée élevés. La branche du bâtiment et travaux publics, qui a enregistré une certaine stagnation au cours des dernières années, connaîtrait une progression remarquable avec une croissance de 5,7% au cours du Plan. Cette performance serait due principalement à l'effort d'investissement consenti par l'Etat. Parallèlement, les secteurs de l'énergie et des mines enregistreraient respectivement une croissance de l'ordre de 6,2% et 2,2%, en moyenne annuelle.

Pour ce qui est du secteur tertiaire, sa valeur ajoutée croîtrait de plus de 5,5% en moyenne annuelle durant la période 2000-2004, dont 8,5% pour les services marchands. Par contre, les services non marchands des administrations publiques enregistreraient une faible croissance de 2,8%, suite à la politique budgétaire prudente des pouvoirs publics dans le domaine des recrutements et des salaires, en vue de maîtriser le déficit budgétaire.

Ainsi, au niveau des services marchands, les secteurs des transports et communication croîtraient de 12,0%, vu les transformations structurelles profondes que connaît cette branche d'activité et qui lui

permettraient de jouer un rôle primordial au niveau des activités tertiaires, d'autant plus qu'elle connaît un processus soutenu de privatisation. La relance des activités tertiaires sera davantage confortée par les performances des secteurs du commerce et des autres services marchands, dont la croissance serait de 7,2% et 7,7% par an, respectivement, aidé en cela par la promotion du tourisme et des autres services marchands.

Le secteur privé, y compris les ménages, aura un rôle central dans la concrétisation des objectifs de croissance escomptés. En effet, son importance apparaît clairement dans sa contribution au produit intérieur brut, qui a atteint 72,8%, en 1999. Cette part est appelée à croître pour atteindre 76,1%, en moyenne, au cours du quinquennat. Par contre, les parts des administrations et des entreprises publiques accuseront des baisses en passant, respectivement, de 14,0% et 13,2% à 12,6% et 11,3% en moyenne.

Produit intérieur brut (en millions de DH de 1980)

Tableau 1 :

Secteurs	1999	2004	Evolution annuelle
			Moyenne en % 2000-2004
- Primaire	18562	21897	3,4
- Secondaire	40236	50946	4,8
- Tertiaire	73353	95881	5,5
- PIB	132151	168724	5,0
- Variation de l'inflation (déflateur PIB) en %	1,0	2,5	2,5
- PIB en valeur	344474	497601	7,6

2 - La consommation et le niveau de vie

L'objectif de réaliser une croissance forte et durable constitue un des moyens qui permettront l'amélioration du niveau de vie de façon générale.

La réalisation de cette performance devrait s'accompagner d'une utilisation rationnelle des ressources, prenant en compte les besoins des générations futures, et d'une répartition équitable des fruits de la croissance entre les différentes couches de la population. Ainsi, les perspectives économiques et sociales établies pour le Plan quinquennal 2000-2004 font ressortir une amélioration de la consommation finale réelle des ménages résidents de 4%, en moyenne annuelle. En comparaison avec la croissance démographique, le niveau de vie s'en trouvera amélioré, puisque la consommation par tête croîtrait en moyenne de 2,4% par an, contre moins de 1% durant la dernière décennie.

L'amélioration du niveau de vie de la population est tributaire d'une politique rigoureuse des prix. L'objectif étant la maîtrise de l'inflation à des niveaux se situant entre 2% et 2,5% en moyenne annuelle, durant la période du Plan. La réalisation de cet objectif sera concrétisée à travers le renforcement des équilibres financiers fondamentaux, notamment la réduction du déficit budgétaire et la maîtrise du solde courant extérieur. Elle sera concrétisée également par l'adoption d'une politique monétaire prudente, puisque la masse monétaire évoluerait en conformité avec les besoins réels de l'économie.

Ces mesures visant la maîtrise de l'inflation favoriseraient l'amélioration du pouvoir d'achat de la population et la mise à niveau de notre économie nationale, pour faire face à la concurrence étrangère, qui deviendra aigue avec l'ouverture accrue de notre économie et la mondialisation.

Equilibre des ressources et des emplois

(en millions de DH de 1980)

Tableau 2 :

RUBRIQUES	1999	2004	Variation annuelle moyenne en %
			2000-2004
- PIB	132151	168724	5,0
- Consommation finale:	107744	130046	3,8
.Ménages (résidents)	83000	101212	4,0
.Publique	24744	28833	3,1
- FBCF	33162	46337	6,9
- Variation des stocks	-1151	978	
- Exportations B&S (non facteurs)	50513	65703	5,4
- Importations B&S (non facteurs)	58117	74340	5,0

3 - L'investissement et l'épargne

La réalisation d'une croissance économique annuelle de 5,0%, durant le quinquennat, reste subordonnée à l'intensification de l'effort d'investissement de tous les agents économiques, en particulier le secteur privé, qui est appelé à jouer le rôle de moteur de l'action de développement. Pour cela, il est impératif d'élaborer un cadre institutionnel et réglementaire favorable à son épanouissement.

Dans ce contexte, l'investissement brut global passerait de 24,2% du PIB en 1999 à 28,0% en 2004, soit une moyenne annuelle de 26,5%. Cet effort sera assumé principalement par les entreprises privées et les ménages suivi des administrations et des entreprises publiques. L'investissement brut atteindrait environ 567 milliards de DH durant la période du Plan, passant de 83,4 milliards de DH en 1999 à 139,5 milliards de DH à la fin du Plan, enregistrant ainsi un taux de croissance de 10,8% par an, contre 7% durant les cinq dernières années.

Concernant la répartition de l'investissement brut par secteur, l'intensification de l'effort d'investissement sera assumée principalement par le secteur secondaire et le secteur des services marchands, dont les taux d'investissement passeraient respectivement de 12,6% et 6,3% du PIB en 1999 à 15,1% et 7,4% à l'horizon du Plan. Aussi, le bâtiment et travaux publics constituera-t'il le secteur le plus dynamique en matière d'investissement, son taux d'investissement atteindrait environ 6,0% en 2004 contre 4,7% en 1999, suivi des industries manufacturières, dont le taux d'investissement passerait de 6,1% à 7,0% durant la même période.

L'investissement brut*

(en millions de DH courant)

Tableau 3 :

Branches d'activités	1999	2004	Croiss. Annuelle
			Moyenne en % 2000-2004
Agriculture, forêt et pêche	6.061	8.278	6,4
Mines	1.924	3.115	10,1
Energie	4.169	7.374	12,1
Industries manufacturières	21.140	34.719	10,4
Industries alimentaires	4.318	5.555	5,2
Textiles et cuir	3.608	5.488	8,8
Chimie et parachimie	4.188	7.394	12,0
Autres industries	9.026	16.283	12,5
Bâtiment et travaux publics	16.212	30.012	13,1
Transports et communication	5.824	11.860	15,3
Services et commerce	16.014	24.853	9,2
Administration publique	12.098	19.331	9,8
Total	83.442	139.542	10,8

*y compris la variation des stocks

L'administration centrale, les entreprises publiques, les collectivités locales ainsi que le secteur privé (y compris les ménages) contribueront ensemble à l'effort d'investissement durant le quinquennat.

L'administration centrale

Etant donné les défis actuels, notamment en ce qui concerne la satisfaction des différents besoins en infrastructure de base et la concrétisation des objectifs de la stratégie du développement économique et social, l'administration centrale est appelée à augmenter sa participation à l'effort d'investissement.

Elle contribuerait ainsi à la formation brute de capital fixe avec un montant de 12,1 milliards de DH en 2004 contre 9,1 milliards de DH en 1999. A cet effet, le budget général consacrerait pour les dépenses d'équipement une enveloppe budgétaire de l'ordre de 123 milliards de DH durant la période du Plan, soit en moyenne 24,6 milliards de DH contre 16,7 milliards de DH durant la période 1996-1999.

Il est à noter que l'effort d'investissement relatif au budget général ne prend pas en considération les investissements figurant dans les comptes spéciaux du trésor et les services d'Etat gérés de manière autonome, dont les investissements atteindraient 20 milliards de DH durant la période du Plan. Ainsi, le montant global des investissements de l'Etat serait de 143,2 milliards de DH durant le quinquennat, soit une moyenne annuelle de 28,6 milliards de DH. Ce montant ne prend pas en compte les investissements qui seront financés par le Fonds Hassan II de Développement et d'Equipement, qui s'élèvent à 6,8 milliards de DH. De ce fait, le montant total des investissements qui seront réalisés par l'administration centrale, serait d'environ 150 milliards de DH durant la période du Plan.

Pour refléter les priorités de la stratégie adoptée en ce qui concerne le développement des secteurs sociaux, 25,2% de l'ensemble de l'enveloppe du budget d'investissement leur sera consacrée, contre 19% durant les années précédentes, alors que la part des secteurs productifs et des infrastructures de base connaîtrait une légère diminution, en passant de 36,3% à 31,9% durant la période du Plan. Cette diminution est due à une contribution plus grande du secteur privé en matière d'équipements économiques, notamment dans les domaines de l'assainissement, de l'entretien et de la distribution d'eau et d'électricité, ainsi que des

télécommunications.

En vue de contribuer de façon plus efficace à la réalisation des objectifs de développement économique et social, et d'améliorer le niveau de vie de la population, les investissements publics se caractériseront par une grande efficacité, et seront inscrits dans le programme des priorités sectorielles du Plan.

Concernant les infrastructures économiques de base

L'Etat poursuivra la réalisation de son programme d'infrastructures économiques pour répondre aux besoins du développement dans les domaines des routes, des ports et des zones industrielles, dont l'aménagement doit être accéléré pour encourager les investissements productifs des opérations de maintenance des équipements et des installations existantes ou en cours de réalisation, d'en bénéficier davantage et d'améliorer la rentabilité des investissements dans les différents secteurs.

Concernant les infrastructures sociales de base

L'analyse de la structure des dépenses publiques a montré que les dépenses sociales sont en augmentation constante, ce qui traduit le rôle prépondérant de l'Etat dans le financement des actions sociales.

Les options du gouvernement en faveur de la solidarité sociale à travers une redistribution équitable des fruits de la croissance économique, sans toutefois, compromettre les équilibres fondamentaux, seront concrétisées à travers la conciliation entre les impératifs d'une politique axée sur un développement soutenu et durable et ceux d'une stratégie sociale intégrée, visant la satisfaction des besoins sociaux essentiels.

Cette orientation implique une redéfinition du rôle de l'Etat, la recherche des ressources alternatives de financement et la participation des ménages en fonction de leurs capacités à contribuer au financement de certains services sociaux. En raison de la demande croissante de services sociaux, il est désormais nécessaire d'assurer la complémentarité des différentes interventions dans un cadre de consultation et de coordination entre les opérateurs économiques et sociaux, notamment en ce qui concerne les dépenses sociales publiques qui doivent être rationalisées et mieux gérées, afin de réaliser les objectifs fixés dans les différents secteurs sociaux.

A cet effet, il sera procédé à l'amélioration de l'utilisation des ressources disponibles, à un ciblage adéquat des ménages défavorisés, ainsi qu'à une réforme profonde des différents instruments de l'action sociale et des modalités de couverture des coûts, en vue d'assurer les meilleures conditions de succès pour la stratégie de développement social.

L'effort d'investissement public dans le domaine des infrastructures économiques et sociales ne concerne pas seulement les départements ministériels, mais également les entreprises publiques et les collectivités locales, ainsi que les investissements du secteur privé.

La répartition des investissements programmés selon

les secteurs, se présente comme suit:

(en millions de DH)

Tableau 4 :

Secteurs	1996/97 à 1998/99	Parts %	2000-2004	Parts %
-----------------	------------------------------	----------------	------------------	----------------

Secteurs sociaux	9.412	19,1	30.977	25,2
Secteurs productifs	17.922	36,3	39.318	32,0
Administration Générale	4.027	8,2	10.703	8,7
Charges communes	17.959	36,4	41.872	34,1
Total	49.320	100,0	122.870	100,0

Les entreprises et établissements publics

Les entreprises publiques constituent un appui important dans l'effort d'investissement et de production, à côté des autres agents économiques, notamment en matière des infrastructures économiques.

Dans ce cadre, les entreprises publiques contribueraient à la formation brute de capital fixe avec 13,4 milliards de DH en 2004 contre 14,2 milliards de DH en 1999, enregistrant ainsi une régression de 1,2% par an. Ainsi leur part dans le total de la formation brute du capital fixe diminuerait de 17,1% en 1999 à 9,6% en 2004. Cela est dû à une révision du rôle des entreprises publiques dans l'effort d'investissement, dans le cadre de la poursuite du programme de privatisation et les concessions de la gestion de certains secteurs et services.

Répartition des investissements des principaux entreprises et établissements publics programmés dans le Plan 2000-2004

Tableau 5 :

Rubriques	Part en %
Secteurs sociaux	19,5
Habitat	15,3
Emploi	2,7
Promotion nationale	0,9
Enseignement supérieur *	0,3
Santé **	0,2
Secteurs productifs et Infrastructure	80,5
Energie, mine et industrie	24,4
Equipement	22,0
Transport	15,5
Agriculture	12,6
Postes et technologie de l'information	3,9
Tourisme	1,5
Pêche maritime	0,4
Autres secteurs	0,2
Total	100,00

* Facultés et Instituts et le Centre National des Techniques Nucléaires

** Centres Hospitaliers Universitaires et Institut Pasteur.

Les collectivités locales

Les collectivités locales jouent un rôle important dans le développement régional, appelé à se renforcer davantage avec la concrétisation de la politique de décentralisation et la dynamisation des dispositions de la loi sur la région, qui considère la collectivité locale comme instrument essentiel pour la gouvernance locale, dans ses différentes dimensions notamment économique et sociale.

Dans ce cadre, la formation brute de capital fixe des collectivités locales atteindrait 7,2 milliards de DH en 2004, contre 3,8 milliards de DH en 1999, soit un taux d'accroissement de l'ordre de 13,8% par an. L'importance des efforts consentis au niveau local se reflète clairement à travers le rythme de croissance de la formation brute de capital fixe des collectivités locales, qui dépasse celui de la formation brute de capital fixe globale. Leur part passerait ainsi de 4,5% en 1999 à 5,2% au terme du Plan.

Dans ce contexte, les collectivités locales ont élaboré leurs plans de développement, en application de l'article 30 de la charte communale, qui stipule que chaque collectivité urbaine ou rurale doit préparer son propre plan. Au niveau régional, et comme le précise la loi sur la région, les conseils régionaux ont préparé leurs plans de développement économique et social, conformément aux orientations et objectifs du Plan national.

Sur la base de ces travaux, les collectivités locales mobiliseraient une enveloppe financière pour les dépenses d'investissement qui atteindrait 26 milliards de DH, pour la période du Plan. Cette enveloppe irait à raison de 49,6% aux équipements économiques, et 33,3% aux équipements sociaux. Le reste serait consacré aux opérations de distribution d'eau et d'électricité et aux travaux d'assainissement, avec des parts de 10,1% et 7%, respectivement.

Investissement des collectivités locales

selon les secteurs économiques

(en millions de DH courants)

Tableau 6 :

Secteurs	Total 1999-2003	Parts en%
Equipement d'infrastructures	12.894,6	49,6
Equipement sociaux	8.646,4	33,3
Electricité et eau	2.646,8	10,1
Assainissement	1.815,1	7,0
Total	26.002,9	100,0

En ce qui concerne la répartition de ces investissements selon le type de collectivité, la plus grande part revient aux communes urbaines, avec 43% de l'ensemble des investissements, suivies des communes rurales et des communautés urbaines avec 22,8% et 16,5% respectivement. En outre, 9,8% de l'ensemble des investissements serait le fait des provinces et préfectures et 7,9% des régions.

Les ressources financières prévisibles des collectivités locales connaîtraient une amélioration dans le cadre du soutien au rôle de la région, et ce par la recherche de moyens supplémentaires, pour financer les programmes économiques et sociaux régionaux.

Investissement des collectivités locales

par type de collectivité

(en millions de DH courants)

Tableau 7 :

Types de collectivité	Total du Plan	Parts en%
Régions	2049,5	7,9
Préfectures et provinces	2557,4	9,8

Communautés urbaines	4299	16,5
Communes urbaines	11180,1	43,0
Communes rurales	5916,9	22,8
Total	26002,9	100,0

Entreprises privées et ménages

Le secteur privé, y compris les ménages, représente l'agent économique le plus actif dans l'opération d'investissement et de croissance. Ceci apparaît à travers sa contribution dans la formation brute de capital fixe, dont la part actuelle atteint 67,5% de l'ensemble des investissements. Vu son rôle grandissant dans la concrétisation des objectifs de développement, ce secteur mobilisera des ressources pour porter sa part dans la FBCF à 76,5% en 2004. Ses investissements passeraient de 56,3 milliards de DH en 1999, à 106,8 milliards de DH en 2004, enregistrant ainsi un rythme de croissance d'environ 13,6% par an.

Globalement, le secteur privé, y compris les ménages, devra renforcer sa contribution dans la formation du capital physique de 5 points de pourcentage du produit intérieur brut durant la période quinquennale. Son taux d'investissement atteindra 21,5% du PIB à l'horizon du Plan, contre 16,4% en 1999. Le taux d'investissement de l'administration publique s'améliorerait légèrement, en passant de 3,7% du PIB en 1999 à 3,8% en 2004, alors que la part des entreprises publiques tomberait de 4,1% en 1999 à 2,7% en 2004.

Afin de conforter ces tendances, les réformes économiques et financières seront poursuivies et dynamisées, parallèlement à la mise en œuvre de mesures incitatives, réglementaires et institutionnelles dans le but de soutenir et d'accompagner les efforts des opérateurs privés.

Par ailleurs, la satisfaction des besoins en investissement nécessite une mobilisation de l'épargne dans ses différentes composantes. Ainsi le taux d'épargne nationale augmentera de 23,3% du PIB en 1999, à 27,3% en 2004. Le développement de l'épargne nationale dépendra, principalement, du renforcement de l'épargne intérieure, dont la part atteindrait 89,3% de l'épargne nationale en 2004, contre 84,9% en 1999.

L'amélioration du niveau de l'épargne nationale sera due au renforcement de l'épargne des administrations publiques, dont la part dans l'épargne nationale représenterait 21,7% vers la fin du Plan contre 13,1% en 1999, et 5,9% du PIB en 2004, contre 3,1% en 1999. En outre, la part de l'épargne du secteur privé (entreprises privées et ménages) atteindrait 69,8% en 2004, contre 68,6% en 1999.

L'amélioration prévisible de l'épargne nationale sera due, à moyen terme, à une politique rationnelle des finances publiques qui permettra une augmentation de l'épargne publique à un rythme supérieur à celui du secteur privé, bien que la part de ce dernier dans le PIB soit en augmentation, puisqu'elle passerait de 16,1% en 1999 à 19% en 2004.

Toutefois, il apparaît qu'avec le taux d'épargne prévu durant la période du Plan, des besoins de financement subsisteront. Ils représenteront en moyenne 1,1% du PIB. Vu que les flux nets des capitaux publics provenant de l'extérieur seront négatifs, la couverture de ces besoins sera faite par des sources de financement extérieures, notamment les investissements directs étrangers.

Epargne-Investissement

(en millions de DH courants)

Tableau 8 :

RUBRIQUES	1999	2004	Var. Ann. Moy.
			2000-2004
- Investissement brut*	83.442	139.542	10,8
. Administration centrale	9.075	12.126	6,0
. Collectivités locales	3.777	7.205	13,8
. Entreprises publiques	14.246	13.433	-1,2
. Entreprises privées et ménages	56.343	106.778	13,6
- Epargne nationale	80.751	135.266	10,9
. Administration centrale	7.406	22.886	25,3
. Collectivités locales	3.111	6.451	15,7
. Entreprises publiques	14.820	11.591	-4,8
. Entreprises privées et ménages	55.414	94.339	11,2
- Besoin de financement (épargne extérieure)	2.691	4.275	9,7

* y compris la variation des stocks .

4 - Le commerce extérieur

Les échanges extérieurs jouent un rôle déterminant dans la stratégie de développement économique et social du pays. Celle-ci est axée sur le renforcement et la promotion des exportations, et le développement des secteurs économiques porteurs, afin de placer l'économie nationale sur le sentier d'une croissance forte durant la période 2000-2004.

Dans ce cadre, le volume des exportations des marchandises (y compris l'admission temporaire) augmentera en moyenne de 5,6% par an durant la période du Plan. Les produits finis, les produits alimentaires et les produits bruts représenteront le moteur principal de cette croissance, avec des taux annuels estimés respectivement à 7,7%, 6,1%, et 4,8%.

Les exportations de marchandises*

(en millions de DH de 1980)

Tableau 9 :

RUBRIQUES	1999	2004	Var.
			2000-2004
- Produits alimentaires	2.217	2.976	6,1
- Phosphates	1.295	1.422	1,9
- Autres Produits Bruts	4.449	5.632	4,8
- Autres Demi-produits	13.809	16.531	3,7
- Energie	922	908	-0,3
- Produits finis (consommat.+ équip.)	16.403	23.768	7,7
Total	39.095	51.237	5,6

* Y compris l'admission temporaire

Parallèlement, le volume des importations de marchandises augmenterait de 5,1%, en moyenne annuelle, sous l'influence des besoins et exigences du rythme accéléré de la croissance en produits d'équipement, en demi-produits et en produits de consommation. Ils connaîtraient des hausses estimées à 7,2%, 5,8% et 5,2% par an, respectivement. Concernant les importations des produits énergétiques et alimentaires, elles augmenteraient respectivement de 3,9% et 1,7%, en moyenne annuelle.

Les importations de marchandises*

(en millions de DH de 1980)

Tableau 10 :

RUBRIQUES	1999	2004	Var. Ann. Moy.
			2000-2004
- Produits alimentaires	6.758	7.366	1,7
- Autres biens de consommation	8.561	11.054	5,2
- Energie	12.193	14.787	3,9
- Demi-produits	16.899	22.416	5,8
- Biens d'équipement	9.502	13.438	7,2
Total	53.913	6.9061	5,1

* y compris l'admission temporaire

Le déficit de la balance commerciale (y compris l'admission temporaire), résultant de cette évolution, diminuerait de 9,6% du PIB en 1999, à 9,3% du PIB en 2004.

5 - L'emploi

La promotion de l'emploi est tributaire de l'accélération du rythme de croissance économique et de l'incitation de l'investissement productif et créateur d'emploi. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'adoption d'une politique dynamique visant la promotion de l'épargne, la gestion efficace de la dette, l'amélioration des performances du secteur bancaire et financier, la modernisation du cadre législatif et administratif et la mise en place d'un appareil juridique fiable et plus crédible, etc.

Néanmoins, si l'accélération du rythme de croissance constitue une condition fondamentale pour réduire le niveau du chômage, la promotion de l'emploi nécessite, quant à elle, une amélioration des mécanismes d'intermédiation pour réduire les dysfonctionnements et rapprocher l'offre de la demande.

Dans ce cadre, des programmes spécifiques ont été mis en place pour intensifier la réforme de la formation professionnelle, en mettant à contribution notamment le réseau de l'Agence Nationale de l'Emploi et les Centres d'Information et d'Orientation.

Toutefois, l'adéquation de l'offre à la demande reste tributaire de la réforme de l'enseignement et de la formation professionnelle, en vue de développer sa capacité à satisfaire les besoins des secteurs employeurs, et ce par l'actualisation continue des programmes et la diversification des spécialisations dans un cadre de concertation et marqué par la participation effective de tous les professionnels. D'autres mesures seront mises en œuvre pour soutenir les programmes des stages de formation et développer la culture de la formation continue des ressources humaines au sein de l'entreprise.

En outre, la poursuite et la diversification des programmes d'initiative à l'emploi seront renforcés pour permettre aux diplômés d'acquérir une formation complémentaire et une expérience professionnelle.

En ce qui concerne l'aspect juridique et réglementaire, l'objectif de pallier les insuffisances qui caractérisent le marché de l'emploi implique sa transformation en un outil réglementaire pour réaliser l'équilibre entre l'offre et la demande d'une part, et développer sa capacité à s'adapter aux changements de l'environnement de l'entreprise d'autre part. Ceci demande une grande souplesse au niveau de ce marché,

puisque l'emploi à temps partiel et l'auto-emploi, par exemple, constituent les deux principales modalités d'emploi qui connaissent un développement important, dans la plupart des pays industrialisés.

Aussi, le système des relations professionnelles doit-il évoluer, en vue d'encourager la création des entreprises et les recrutements, et de permettre aux employés et aux entreprises de s'adapter aux changements qui s'imposent dans un environnement marqué par l'ouverture de l'économie à la concurrence internationale.

Ainsi, la concrétisation des actions prévues permettrait d'abaisser le taux de chômage au niveau national de 14% en 1999 à 12,5% en 2004, et à 7,3% en 2014, dans l'hypothèse où le taux de croissance moyen annuel de 5%, est réalisé.

Evolution de la population active et de la population

active occupée (En milliers de personnes)

(15 ans et plus)

Tableau 11 :

Rubriques	1999	2004	2009	2014
Population active	10.275	12.682	14.490	16.394
Population active occupée	8.842	11.097	13.142	15.197
Taux de chômage (en %)	13,9	12,5	9,3	7,3

Le tableau ci-après fait ressortir l'évolution de la répartition de l'emploi par branches d'activité économiques (en%)

Tableau 12 :

Branches d'activités	1999	2004	2009	2014
Agriculture, forêt et pêches	47,80	44,63	40,04	37,66
Energie	0,43	0,49	0,51	0,52
Mines	0,62	0,49	0,42	0,37
Industries manufacturières	12,76	14,21	16,40	18,30
Bâtiments et travaux publics	6,0	6,44	6,75	6,89
Transports et communications	3,0	3,79	4,15	5,11
Commerce	10,8	12,81	14,93	15,11
Services	8,4	8,37	8,89	9,00
Administration publique	10,0	8,59	7,71	7,09
Autres activités	0,2	0,19	0,20	0,21
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

II - LE FINANCEMENT DU PLAN

Le financement du Plan est axé sur l'amélioration de l'efficacité du secteur bancaire et le développement du secteur financier en général, la rationalisation des finances publiques et l'amélioration des équilibres financiers extérieurs. L'objectif étant de financer une croissance rapide et durable en assurant les moyens nécessaires pour le financement de l'investissement et le placement efficace des ressources financières

disponibles, en plus de la diversification des sources de financement dans un environnement économique marqué par une compétitivité accrue. Les mesures financières contribueront à mobiliser l'épargne intérieure et extérieure, à protéger le marché des capitaux contre les perturbations conjoncturelles, et à assurer une gestion rationnelle de la dette publique.

1 - La politique du crédit et le marché de capitaux

L'objectif du Plan est de parachever la réforme du secteur financier pour en améliorer l'efficacité par une concurrence accrue entre les banques et la poursuite de la libéralisation de ce secteur, ainsi que par le renforcement, du contrôle des sociétés d'assurance, en vue d'une rentabilité et d'une efficacité meilleures.

Dans ce cadre, l'évolution des moyens de paiements prendra en considération deux éléments essentiels pour la réalisation des objectifs de développement escomptés :

- maintenir le rythme de création monétaire dans des limites permettant de contenir l'inflation, en vue de relever le défi de compétitivité aussi bien sur les marchés, intérieurs qu'extérieurs, appelé à s'intensifier dans les années à venir ;
- mettre des ressources de financement adéquates à la disposition des opérateurs économiques pour dynamiser le secteur privé, et assurer ainsi les conditions nécessaires pour la reprise économique.

Ainsi, la masse monétaire progresserait globalement de 7,6% par an durant le quinquennat.

Parallèlement, les contreparties de la masse monétaire se traduiront par un sensible développement des crédits à l'économie et une progression modérée des créances sur le trésor. La part des créances sur le trésor dans le crédit intérieur passerait de près de 34,7% en 1999, à 26,9% en 2004. Ceci renforcera la part du crédit à l'économie qui passerait de 65,3% à 73,1% durant la même période. Ainsi, les crédits à l'économie s'accroîtraient de plus de 10,1% durant le Plan, contre 2,3% pour les créances sur le trésor.

Globalement, les ressources internes (bancaires et non bancaires) qui seront mobilisées par le trésor ne représenteraient que près de 2,2% du PIB en 2004, contre 3,7% en 1999. La réduction de la ponction qu'exerce le trésor sur les ressources financières constitue un soutien pour le secteur privé, qui pourra ainsi bénéficier de conditions de financement avantageuses..

Masse monétaire et contreparties

(en millions de DH courants)

Tableau 13 :

RUBRIQUES	1999	2004	Var. Ann. Moy. 2000-2004 en %
- Avoirs extérieurs nets	59.090	84.942	7,5
- Créances sur le Trésor	76.033	85.033	2,3
- Concours à l'économie	143.248	231.574	10,1
- Ressources non monétaires	-8.559	-12.510	
- MASSE MONETAIRE	269.812	389.038	7,6

Le programme d'action du secteur financier, durant le Plan s'articule autour des axes suivants :

La réforme du secteur bancaire

Les mesures retenues visent à parachever la réforme du secteur bancaire, en vue de le rendre plus efficient à travers le renforcement de la concurrence entre les banques, la poursuite de la libéralisation des taux d'intérêt et le renforcement du contrôle des organismes d'assurance. Ces mesures permettront au secteur financier d'avoir des assises plus solides et d'être à même de faire face aux turbulences et aux crises qui secouent le système financier au niveau international. A cet effet, plusieurs mesures ont été identifiées portant sur :

- la poursuite de la politique des taux d'intérêt ;
- la réforme institutionnelle, la restructuration et la privatisation des organismes d'assurance ;
- la réglementation du crédit à la consommation ;
- le développement du marché de change.

La réforme du marché des capitaux

En ce qui concerne le marché financier, les mesures identifiées traitent de:

- la promotion du rôle de la bourse en tant qu'instrument de financement de l'investissement (entreprendre des actions de sensibilisation auprès des entreprises afin d'augmenter le nombre de sociétés cotées en bourse);
- la révision des règles prudentielles des sociétés de bourse et l'élargissement du champ d'activité des opérateurs du marché, par la création de nouveaux statuts en conférant aux sociétés de bourses le rôle d'animateurs du marché;
- le renforcement de la sécurité et de l'intégrité du marché exercé par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières;
- la poursuite de la réglementation des relations entre les opérateurs du marché, notamment entre les banques dépositaires et les sociétés de bourses;
- l'élaboration d'un plan comptable spécifique aux sociétés de bourse.

Les mesures concernant le marché monétaire comportent l'adaptation des titres de créances négociables (TCN) aux besoins de financement des entreprises, en procédant à un amendement des dispositions du Dahir relatif à la création desdits titres et l'étude de l'introduction du rating notamment pour le marché obligataire et le marché des TCN. Par ailleurs, d'autres mesures seront mises en place pour le renforcement du financement de la petite et moyenne entreprise et la mise à niveau, ainsi que l'instauration d'un système de financement des micro-projets et micro-crédits et le développement des différents instruments d'épargne.

2 - Les finances publiques

Les finances publiques s'intègrent dans le cadre d'une vision cohérente tenant compte des besoins et des contraintes financières. Ceci découle de la nécessité de renforcer l'épargne publique et de maintenir le déficit budgétaire à un niveau soutenable, tout en assurant la concrétisation des objectifs de développement équilibré fixés par le Plan.

A cet égard, des mesures correctives seront mises en œuvre dans le cadre d'une politique volontariste, afin

d'infléchir ces tendances dans le sens d'un meilleur équilibre budgétaire, se basant sur une gestion rationnelle des recettes et des dépenses.

L'objectif consiste à améliorer l'épargne du trésor pour l'augmenter de 1,7% du PIB durant les cinq dernières années à 4,2% à l'horizon du Plan, et à maîtriser le déficit global budgétaire pour le ramener de 2,5% à 1,1% du PIB en 2004.

L'évolution des recettes ordinaires

La stratégie de développement économique et social du Plan 2000-2004 accorde une place importante aussi bien à la sauvegarde des équilibres fondamentaux qu'à l'objectif de réalisation d'une croissance rapide et durable. Ceci sera réalisé à travers le soutien à l'épargne nationale, en vue d'assurer le financement d'une grande part de l'investissement par des ressources internes. Pour la concrétisation de cette orientation, l'état poursuivra la politique de rigueur dans le domaine des finances publiques et la maîtrise du déficit budgétaire, tenant compte de la baisse attendue des recettes fiscales du fait du démantèlement tarifaire, en application de l'accord d'association avec l'Union Européenne.

Dans ce contexte, des projections du budget de l'Etat ont été établies, visant la réalisation d'un équilibre qui permettra une adéquation entre les objectifs du développement économique et social et la consolidation de l'équilibre global du budget. Ces projections supposent aussi la mise en œuvre de nouvelles mesures au niveau des ressources, afin de compenser la baisse prévue des recettes courantes, due à la réduction des recettes douanières, à la perte de la redevance de la pêche versée par l'Union Européenne, et au recul probable des recettes des monopoles.

L'évolution des recettes fiscales repose sur la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures qui s'insèrent dans la poursuite de la réforme fiscale, et ce à travers la simplification du système et sa transparence et l'équité, ainsi que la révision du régime d'incitation et d'encouragement et son adaptation aux nouvelles données de l'environnement socio-économique. Ces mesures se traduiront par l'élargissement de la base imposable, en plus de l'intensification des efforts afin d'améliorer le recouvrement des impôts.

Dans ce cadre, le ratio des recettes ordinaires de L'Etat par rapport au PIB (y compris les recettes des privatisations) passerait de 27,7% au titre de l'année 1999 à près de 19,3% à l'horizon du Plan. Ce dernier chiffre ne prend pas en considération les recettes des mesures compensatoires, qui vont être mobilisées ultérieurement.

Evolution du rapport des recettes ordinaires de L'Etat au PIB (Sans collectivités locales)

Tableau 14 :

Rubriques	1999	2004	Moyenne 2000-2004
Recettes totales en % PIB *	27,7	19,3	22,0
Dont Recettes fiscales en % PIB	22,0	17,5	18,8
Total des recettes (y compris les mesures compensatoires) en % du PIB	27,7	23,9	25,6

* Non compris les mesures compensatoires

Cette évolution non satisfaisante, dont les causes ont été avancées précédemment, nécessite une intensification des efforts pour mettre en œuvre les mesures susceptibles d'améliorer les recettes du trésor.

A cet effet, les mesures à inscrire dans les lois de finances au cours de la période du Plan doivent s'articuler autour des points suivants :

- élargir la base imposable par la fiscalisation progressive des activités exonérées et l'intégration du secteur informel. Cette mesure implique le renforcement des moyens de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, ainsi que des efforts en matière de moralisation et de transparence.
- poursuivre la réforme structurelle du système fiscal à travers l'adaptation des impôts directs, indirects et du régime douanier.
- instaurer une plus grande transparence des transactions commerciales par le respect de la délivrance obligatoire de factures, et l'adoption de l'identifiant fiscal unique utilisé par la Direction des Impôts.

Dans le domaine de la fiscalité douanière, l'approfondissement des réformes en vue de sa modernisation sera poursuivi, compte tenu des accords de l'OMC et de l'accord d'association avec l'UE.

Dans ce cadre, la moins-value fiscale, ou manque à gagner pour le trésor, est évaluée à 1,1 Milliard de DH durant la première année du Plan et à 7,6 Milliards de DH à l'horizon du plan, comparativement au montant devant être réalisé en cas d'absence de l'application des accords.

Afin d'atténuer l'impact négatif de la libéralisation du commerce extérieur sur le budget de l'Etat et le tissu productif en général, les réformes déjà entamées dans le domaine de la fiscalité douanière seront poursuivies au cours du Plan. L'objectif recherché à travers ces réformes est de lutter contre l'évasion fiscale et la contrebande, permettant ainsi d'éliminer les distorsions fiscales entre des produits similaires ou de substitution et de réduire davantage la taxe à l'importation sur les produits non fabriqués localement.

Les autres mesures relatives aux recettes non fiscales se résument comme suit :

Ø améliorer le recouvrement des coûts des services publics :

D'une manière générale, le Plan constituera l'occasion pour réviser les politiques sectorielles, en vue d'améliorer la tarification des services publics rendus par les administrations et de la rendre compatible avec les dépenses engagées à cet effet.

L'amélioration du recouvrement des coûts des services publics devra faire l'objet d'étude et d'analyse approfondie durant le quinquennat. Ainsi, de nouvelles ressources au profit du budget général devront être recherchées, à travers l'étude de la faisabilité de la participation financière des bénéficiaires de certains services publics, sans oublier la situation des couches sociales les plus démunies. Ceci concerne, notamment, les secteurs d'éducation, de l'enseignement supérieur, de la santé et le secteur agricole.

Ø améliorer ou stabiliser les recettes de la privatisation

Le programme de privatisation sera poursuivi, en introduisant les ajustements juridiques et institutionnels rendus nécessaires, eu égard à l'expérience nationale et internationale.

Ø améliorer la contribution des entreprises et établissements publics

Cette amélioration sera rendue possible à travers le renforcement de l'efficacité des entreprises et établissements publics et la rationalisation de leur gestion, ainsi qu'à travers l'accroissement du rendement du portefeuille de l'Etat, et l'adoption du système contrats-programmes.

L'évolution des dépenses ordinaires

Afin de soutenir la politique de renforcement de l'épargne publique à travers la rationalisation des dépenses ordinaires publiques, le Gouvernement agira dans le sens de la maîtrise de la politique salariale dans l'objectif de réduire les dépenses du personnel de deux points de pourcentage du PIB. De même, la croissance des autres dépenses de fonctionnement serait contenue dans un taux moyen annuel de l'ordre de 4,6%, avec une maîtrise des intérêts de la dette extérieure, à travers sa restructuration, ce qui se traduirait par une baisse de l'ordre de 3,8% par an.

Parallèlement, et étant donné la pression exercée sur les ressources intérieures pour financer le trésor, les taux d'intérêt de la dette intérieure connaîtraient une hausse de 5,1%, en moyenne annuelle, durant le quinquennat.

La politique du personnel et des salaires

Le souci de la maîtrise de la masse salariale, pour ramener les dépenses courantes du personnel de 11,9% actuellement à 10,7% du PIB à l'horizon 2004, implique la rationalisation, des dépenses du personnel par l'harmonisation du régime des rémunérations de manière à privilégier le mérite et le rendement, et par la mise en œuvre d'une politique adéquate des ressources humaines des administrations publiques.

Pour ce faire, un programme de réforme de la fonction publique assurera une réduction de la part des dépenses de personnel de l'Etat dans les dépenses publiques, tout en maintenant les niveaux de service et en augmentant leur qualité. L'étude en cours de réalisation sur la fonction publique et les structures administratives s'inscrit dans cette démarche.

La maîtrise de la masse salariale passe également par celle des effectifs, dont l'évolution doit être le résultat de la juste appréciation des besoins de l'administration et de l'optimisation de l'utilisation des ressources humaines existantes.

La rationalisation des dépenses de matériel et des dépenses diverses

L'effort consenti en vue de maîtriser les dépenses de matériel et les dépenses diverses sera poursuivi. Dans ce sens, les mesures ci-après seront entreprises:

- la programmation minutieuse et coordonnée de certaines dépenses, telles que l'équipement des ministères en mobilier, matériel de bureau, l'acquisition des véhicules, ainsi que la construction et l'aménagement de bâtiments administratifs ;
- la limitation des restructurations des administrations se traduisant par la mise en place de nouveaux organigrammes, exigeant des moyens additionnels en fonctionnement et investissement ;
- la mise en place d'un nouveau système pour le transport du personnel.

La rationalisation des transferts de l'Etat vers les entreprises et établissements publics (EEP)

Les transferts de l'Etat vers les entreprises et établissements publics (EEP) devront être ramenés à moins de 2% du PIB à moyen terme. Pour réaliser cette tendance, les EEP sont appelés à assurer leur équilibre budgétaire et financier sur la base des orientations suivantes :

- garantir aux EEP agissant en milieu concurrentiel, l'autonomie financière sans recours aux subventions budgétaires;
- réduire les subventions allouées aux établissements publics dépendant du budget de l'Etat, sans porter atteinte à la qualité des prestations fournies.
- permettre aux EEP de développer leur politique de prospective concernant la programmation des projets à moyen et court terme.

Cette réduction sera compensée par une amélioration progressive des ressources propres aux EEP, à travers l'adoption d'une politique de recouvrement des coûts et une diversification des prestations rémunérées (tenant compte de l'aspect social de certains services tels que les centres hospitaliers) sans exclure les personnes à faible revenu.

Les subventions à la consommation

Compte tenu des faiblesses et des insuffisances caractérisant le système des subventions à la consommation, la Caisse de Compensation mène actuellement des études afin de rationaliser ce système, et optimiser la politique gouvernementale en matière de développement social, et le ciblage du soutien de l'Etat sur les couches démunies.

Il ressort de l'évolution des différentes composantes des dépenses publiques que les dépenses ordinaires passeraient de 22,4% du PIB en 1999, à 19,7% en 2004, soit une baisse de 2,7 points de pourcentage du PIB. Cette baisse touche en particulier les dépenses salariales de l'Etat, ainsi que les dépenses afférentes au service de la dette, qui passeraient de 5,2% du PIB à 4,0% sur la même période. Le tableau ci-après montre l'évolution des dépenses durant le quinquennat (en % du PIB) :

Evolution des dépenses de l'Etat

(en % du PIB)

Tableau 15 :

Années fiscales	1999	2004	Moyenne 2000-2004
Dépenses ordinaires dont:	22,4	19,7	21,7
Masse salariale	11,9	10,7	11,6
Charge de la dette	5,2	4,0	4,6
Autres dépenses	5,3	5,2	5,6

L'évolution des dépenses d'investissement

Afin de permettre la concrétisation des objectifs assignés au Plan en matière de développement économique et social et dans la perspective du relèvement du taux global de l'investissement de 24,2% du PIB en 1999 à 28,0% en 2004, l'Etat consacrerait l'équivalent de 5,2% du PIB aux dépenses d'investissement.

Dans ce contexte, le volume total des investissements publics prévisionnels en terme d'émissions s'élèverait à 110,6 milliards de dirhams durant la période du Plan, ce qui représente environ 123 milliards de DH comme crédits ouverts répartis selon l'échéancier annuel suivant (y compris les crédits alloués à la réforme

de l'enseignement) :

Evolution des investissements publics

Tableau 16 :

Rubriques	1999	2004	Ev. Ann. Moy. en % 2000-2004
Dépenses d'investissement (en Millions de DH)*	20091	26200	5,5
En % PIB	5,8	5,3	5,2

*non compris les investissements du Fonds Hassan II de Développement et d'Equipement et les comptes spéciaux non financés par le budget général.

La réalisation de ces investissements nécessite la mobilisation des ressources financières nécessaires, y compris les recettes des privatisations et le programme " Meda II ".

Outre les dépenses d'investissement du budget de l'Etat, il est à noter également les projets qui seront financés par les comptes spéciaux du trésor public, les services de l'Etat gérés de façon autonome et le Fonds Hassan II de Développement et d'Equipement. Ces projets contribueront fortement à la relance de l'activité économique, au désenclavement du monde rural et à la réduction des disparités sociales.

L'évolution du solde global des finances publiques

Sur la base des prévisions relatives aux recettes et aux dépenses, y compris les dépenses d'investissement, le déficit global du trésor évoluerait comme suit (en millions de DH courants):

Evolution du solde global du trésor

(En millions DH)

Tableau 17 :

Rubriques	1999	2004	Moyenne 2000-2004
Solde en millions de Dh (base ordonnancement)*	3028	-5414	
Solde en pourcentage du PIB	0,9	-1,1	-1,8
Paiement d'arriérés en millions de Dh	11626	0	
Solde et en millions de Dh (base caisse)*	-8598	-5414	
Solde en pourcentage du PIB	-2,5	-1,1	-1,8

* y compris les recettes des mesures compensatoires

Il s'ensuit que la politique de rationalisation des finances publiques par la maîtrise des dépenses et l'amélioration des recettes permettrait de réduire le déficit global du trésor (base caisse) de 2,5% du PIB en 1999 à 1,1% à la fin du Plan. Cette évolution positive aura pour effet la réduction de l'endettement

extérieur de l'Etat de près de 6,7 milliards de DH par an, en moyenne, à condition que l'endettement public intérieur et extérieur ne dépasse pas 60% du PIB à l'horizon du Plan, contre 75,5% en 1999.

La gestion de la dette et le financement du trésor

La politique de financement du trésor s'articule autour de la politique d'endettement intérieur, la gestion active de la dette et le financement extérieur.

La politique d'endettement intérieur du trésor

Malgré les progrès réalisés dans ce domaine, un certain nombre de mesures restent à prendre pour améliorer le fonctionnement du marché de la dette publique, et en faire un marché réellement concurrentiel. Les mesures qui seront prises à cet effet au niveau du marché primaire sont les suivantes :

- l'annonce par le trésor du volume à lever sur le marché des valeurs du trésor avant chaque séance, en vue de permettre aux intermédiaires de mieux gérer leurs finances ;
- la poursuite des émissions pour augmenter la liquidité de la dette publique et développer le marché secondaire ;
- l'émission de bons à court terme à un taux inférieur au taux nominal, afin d'augmenter la demande en comparaison avec les obligations à courte échéance ;
- l'introduction des échéances à très long terme sur le marché aux enchères, pour permettre aux institutions financières d'effectuer des opérations à très longues échéances ;
- la suppression progressive des emprunts nationaux pour réduire la multiplication des sources de financement du trésor ;
- l'annonce des objectifs concernant la gestion de la dette intérieure, pour permettre aux investisseurs de programmer et de gérer de façon optimale leurs finances.

Quant au marché secondaire, les mesures envisagées concernent :

- la création d'une déontologie pour les intermédiaires des valeurs du trésor afin d'organiser la cotation sur le marché ;
- la mise en place d'un système de contrôle de l'activité des intermédiaires des valeurs du trésor ;
- la publication des statistiques relatives aux transactions effectuées par les intermédiaires des valeurs du trésor ;
- l'établissement d'un contrat-type pour les opérations de rachat des obligations de la dette.

La gestion active de la dette extérieure

La gestion active de la dette extérieure sera consolidée et élargie. Elle visera deux objectifs fondamentaux, à savoir la poursuite de la politique actuelle de réduction du poids de la dette et le développement de la politique de gestion financière de la dette par l'introduction de la protection contre les risques de fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change.

La réforme des procédures budgétaires et du contrôle des finances publiques

Ces réformes concernent les domaines ayant une relation directe ou indirecte avec les finances publiques et le contrôle des finances publiques. Les nouvelles orientations en matière de gestion des affaires publiques et les mutations de l'environnement économique et administratif rendent nécessaire la modernisation, la rationalisation et l'adaptation du système de contrôle des finances publiques. Cette action se traduira par une plus grande efficacité, une responsabilisation accrue des gestionnaires, et une simplification des procédures budgétaires.

Dans ce cadre, la réforme des procédures budgétaires devra viser les mesures suivantes:

- renforcer le rôle du budget en tant que levier de la politique économique;
- rendre plus efficace l'exécution budgétaire et son contrôle, en uniformisant et en accélérant l'ensemble des procédures allant de l'engagement des dépenses au règlement des fournisseurs.

La réforme introduite par la loi organique des finances permettra l'amélioration de l'exécution du budget en facilitant les virements des crédits d'investissement. Parallèlement, la mise en œuvre du plan d'action découlant de l'étude sur les circuits de la dépense publique permettra d'identifier d'autres mesures.

Dans le but d'améliorer les conditions de règlement des échéances des entreprises et des fournisseurs des services aux administrations, un projet de loi sera élaboré dans l'objectif de rationaliser les actions dans ce domaine.

Finances publiques
(non compris les collectivités locales)
(en millions de DH, prix courants)

Tableau 18 :

RUBRIQUES	1999	2004	Var. Ann. Moy. en % 2000-2004
<u>A- RECETTES COURANTES*</u>			
- Impôts directs	26.582	33.634	4,8
- Droits de douane	12.586	10.583	-3,4
- Impôts indirects	29.899	37.182	4,5
-Autres recettes *	26.351	14.477	-11,3
dont privatisation	293	2.000	
TOTAL	95.418	95.876	0,1
<u>B- DEPENSES COURANTES</u>			
- Biens et services	58.446	74.757	5,0
Personnel	41.094	53.013	5,2
Biens et autres services	17.352	21.744	4,6
- Intérêts	17.586	19.643	2,2
Intérieurs	11.201	14.389	5,1
Extérieurs	6.385	5.254	-3,8
- Compensation	1.190	3790	26,1
TOTAL	77.222	98.190	4,9
- Mesures compensatoires	0	23.100	

- SOLDE COURANT	18.196	20.786	
(y.c. mesures compensatoires)			
- DEPENSES D'EQUIPEMENT	20.091	26.200	5,5
- Solde des comptes spéciaux	4.923	0	
- ACCUMULATION D'ARRIERES(-)	11.626	0	
SOLDE GLOBAL	-8.598	-5.414	
<u>FINANCEMENT</u>			
- Concours extérieur nets	-4.269	-5.737	
- Financement intérieur	12.867	11.151	

(*) y compris les recettes de la concession de la deuxième licence GSM

3 - Les finances extérieures

Le déficit courant de la balance des paiements se situerait à 1,1% du PIB en moyenne annuelle sur la période 2000-2004, passant de 0,8% en 1999 à 0,9% en 2004. Ce résultat s'explique essentiellement par une amélioration relative du déficit commercial qui passera de 9,8% du PIB en 1999 à 9,3% en 2004, en raison de l'amélioration des exportations, des recettes touristiques et des transferts des résidents marocains à l'étranger (RME) durant la période quinquennale.

Ainsi, les exportations de marchandises en valeur nominale croîtraient de 8,6%. Le tourisme, qui constitue une source appréciable de recettes, occupe également une place importante dans la stratégie définie par les pouvoirs publics, en vue d'atteindre les objectifs escomptés en tant que secteur générateur de devises. Ceci se traduirait par une amélioration des recettes de voyage à un rythme soutenu de 8,1% par an, en moyenne, sur la période 2000-2004.

Les résidents marocains à l'étranger contribueront de leur part dans le renforcement des avoirs du pays en devise. En effet, leurs transferts augmenteraient à une moyenne de 1,9% durant la période du Plan. La consolidation des relations entre les RME et leur pays d'origine constitue un axe de développement des échanges entre le Maroc et le pays d'accueil, et contribue au renforcement des transferts de capitaux étrangers vers le pays. Dans ce cadre, la stratégie préconisée durant le Plan prévoit la création d'un observatoire d'émigration permettant de suivre et de maîtriser les flux d'émigration, le développement des liens des RME avec le Maroc ainsi que la dynamisation d'une politique adéquate en matière de l'épargne des RME, et la simplification en leur faveur des procédures d'investissement dans leur région d'origine.

Le déficit courant de la balance des paiements sera couvert en totalité par des ressources étrangères privées, puisque les flux nets des capitaux publics en provenance de l'extérieur seront négatifs.

De ce fait, les investissements directs étrangers constitueront une source de plus en plus importante de financement de l'économie. Vu les potentialités réelles que présente notre pays, la politique de stabilisation macro-économique que comptent mener les pouvoirs publics pour attirer les flux de capitaux internationaux, permettra aux investissements extérieurs d'augmenter substantiellement, pour passer à 2,9% du PIB, en moyenne, pendant le Plan, contribuant ainsi à l'effort d'investissement que doit faire le pays pour accélérer la croissance de son économie.

Par ailleurs, la consolidation de nos réserves de change, de manière à les maintenir, en moyenne, à un niveau équivalent à 6,2 mois d'importations de biens et services non-facteurs, constitue l'un des objectifs

primordiaux du Plan. Dans cette optique, le déficit du compte courant de la balance des paiements se situerait aux alentours de 1,1% du PIB au cours du Plan. Aussi, et compte tenu du flux net négatif au titre des financements extérieurs, la reconstitution des avoirs extérieurs de l'ordre de 5,2 milliards de DH par an, en moyenne, suppose des flux nets d'investissements et prêts privés étrangers de près de 17,5 milliards de DH, par an.

La stratégie, qui sera mise en œuvre à cet effet, s'appuiera, en plus de la promotion des exportations, sur les axes suivants :

3 – 1 - La mobilisation des financements extérieurs

Dans le cadre de la stratégie de développement économique et social, adoptée par le gouvernement, une importance particulière sera accordée à la mobilisation du financement extérieur comme complément indispensable à l'épargne intérieure. A cet égard, les autorités s'attelleront à :

- pallier l'insuffisance des moyens de financement interne pour couvrir les actions et projets programmés dans le Plan ;
- favoriser l'assistance technique liée aux financements extérieurs en matière de préparation des projets, d'étude de faisabilité et d'exécution.

Pour atteindre ces objectifs, il convient de :

- faire preuve d'efficacité et de célérité dans l'exécution des projets existants ;
- dresser une liste de projets prioritaires à moyen terme, conformément aux prévisions du Plan, à soumettre aux bailleurs de fonds potentiels ;
- faire part de notre stratégie de développement aux bailleurs de fonds, tout en leur précisant nos attentes à leur égard.

Dans ce contexte, les financements extérieurs mobilisés seront destinés non seulement au secteur public, mais également au secteur privé qui verra sa part dans les ressources mobilisées s'accroître, pour l'aider à faire face aux multiples défis qu'il devra relever. La priorité sera donnée ainsi à la mobilisation des ressources des financements concessionnels dans le but d'améliorer les indicateurs d'endettement.

Parallèlement, le Maroc continuera à solliciter l'appui des institutions internationales de développement, étant donné, les caractéristiques avantageuses de leurs financements, et qui devront accompagner notre pays dans ses efforts. La mobilisation des financements extérieurs peut être assurée directement par l'Etat, ou par l'intermédiaire des établissements publics avec l'appui de la garantie de l'Etat.

3 – 2 - La réglementation des changes et la convertibilité du dirham

Le processus de libéralisation de la réglementation des changes a concerné les opérations courantes, mais également certaines opérations en capital. Toutefois, en vue d'atteindre à terme la convertibilité totale, la stratégie envisagée dans le cadre du Plan, consiste à :

- parachever le dispositif de surveillance, notamment au niveau des opérations en capital;
- procéder à la refonte des textes législatifs relatifs au contrôle des changes pour les adapter à la

nouvelle situation de la réglementation des changes, devenue largement libérale;

- développer et améliorer l'outil statistique pour la collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques des échanges extérieurs et de la balance des paiements;
- préparer un projet de loi relatif aux déclarations statistiques aux fins de l'élaboration de la balance des paiements et du suivi de la situation extérieure globale.

Balance des paiements

(en millions de DH - prix courants)

(y compris les admissions temporaires)

Tableau 19 :

RUBRIQUES	1999	2004	Var. Ann. Moy. en % 2000-2004
<u>1-MARCHANDISES GLOBALES</u>			
- Exportations (FOB)	72.283	108.989	8,6
- Importations (CAF)	105.928	155.461	8,0
Solde commercial	-33.645	-46.472	
<u>2- SERVICES NON FACTEURS</u>			
- Recettes	31.011	45.898	8,2
dont voyage	19.211	28.351	8,1
- Dépenses	11.374	19.198	11
Solde des services	19.637	26.700	
DEFICIT EN RESSOURCES	-14.008	-19.772	7,1
<u>3-REVENU DES INVESTISSEMENTS</u>			
Solde	-9.634	-7.553	-4,8
4- TRANSFERTS nets	20.951	23.050	1,9
SOLDE COURANT	-2.691	-4.275	
<u>5- FINANCEMENT</u>			
a) Privé (net)	21.253	16.122	-5,4
b) Public	-5.040	-7.223	
c) Augmentation des avoirs en devises (-)	-16.064	-4.624	
d) Écart statistique	2.542	0	

SECTION IV :

LES PROGRAMMES ET LES OBJECTIFS SECTORIELS

I- LA VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES ET LE DEVELOPPEMENT SOCIAL

1- L'enseignement, la formation et la recherche scientifique et technique

1-1- L'enseignement préscolaire

Les orientations fondamentales se basent sur le renforcement de l'enseignement préscolaire à travers l'élaboration de nouveaux textes réglementaires et son extension au milieu rural, en collaboration avec l'ensemble des acteurs économiques.

L'effectif des enfants inscrits dans ce cycle passera de 813.273 en 1999-2000 à 1.130.000 en 2004-2005, soit une augmentation annuelle moyenne de près de 6,8%, ce qui permettra la généralisation de ce niveau d'enseignement aux enfants âgés de 4 à 5 ans

1-2- L'enseignement fondamental

La généralisation de l'enseignement au premier cycle de l'enseignement fondamental, à l'horizon 2002, et la réduction de l'âge de scolarisation à 6 ans constituent un choix essentiel; ce qui entraînera une augmentation des effectifs des élèves au niveau des deux cycles de l'enseignement fondamental pour atteindre 4.476.446 élèves, enregistrant ainsi une augmentation annuelle de près de 4,1%, sans tenir compte des effectifs de l'enseignement privé et des bénéficiaires du programme de l'éducation non formelle.

Le programme d'action comprend la construction de 10.170 salles de classe en milieu rural, 170 écoles primaires du 1er cycle fondamental en milieu urbain et 390 collèges, en plus d'autres projets visant l'amélioration de la qualité et des méthodes de gestion.

Par ailleurs, des réformes et mesures seront prises, visant dans leur ensemble, l'augmentation du rendement de l'enseignement et l'amélioration de son environnement général.

L'enveloppe affectée à ce secteur est d'environ 7 milliards de DH, pour les cinq années civiles du Plan.

1-3- L'enseignement secondaire et technique

Le plan de réforme de l'enseignement secondaire et technique est axé sur le développement de ce type d'enseignement et l'amélioration de sa qualité, à travers l'extension du réseau scolaire, pour limiter les inégalités régionales et augmenter les capacités d'accueil. Il vise l'amélioration des taux d'écoulement et l'augmentation des taux de passage, en donnant la priorité aux branches scientifiques et techniques.

Le programme d'action comprend l'extension de 9 lycées d'enseignement général et la construction et l'équipement de 258 lycées et 28 ateliers, en plus de la construction d'un complexe pédagogique.

Des mesures et réformes seront prises, notamment, pour la révision des programmes et la diversification des filières scolaires et les méthodes d'évaluation, en plus de la diversification des sources de financement et la rationalisation de leur utilisation.

L'enveloppe réservée au secteur de l'enseignement secondaire et technique s'élève à environ 1543 millions de DH, pour la période couvrant les cinq années civiles du Plan.

1- 4 - La formation professionnelle

Les orientations stratégiques de ce secteur s'attachent à faire évoluer l'appareil public de formation professionnelle et à opérer sa restructuration, ainsi que la promotion du secteur privé.

Le programme d'action concernant l'administration de la formation professionnelle et l'OFPPPT se matérialise par l'augmentation de la capacité globale, pour ce qui est des niveaux de spécialisation, qualification et technicien, à concurrence de 5.430 places supplémentaires et la création de 840 places pédagogiques du niveau technicien spécialisé. Il comporte également la restructuration de la formation dans certaines filières dont la capacité globale est de 6.200 places, la formation d'un million de salariés déclarés à la CNSS et de 40.000 jeunes, dans le cadre du système de formation par apprentissage à l'horizon 2004-2005, ainsi que la formation des encadreurs et des administratifs.

Une enveloppe de 1.105 millions de DH a été réservée au financement de ce programme, pour les cinq années civiles du Plan.

Les mesures d'accompagnement concernent la restructuration des organismes de concertation, l'unification des procédures et la mise en place d'une politique contractuelle avec les acteurs du domaine de la formation.

1-5- L'enseignement supérieur universitaire

Les orientations du secteur de l'enseignement supérieur universitaire visent l'amélioration du niveau et de la qualité de la formation, l'augmentation du rendement et l'adaptation aux besoins du marché du travail, avec la diversification des sources de financement et la rationalisation des dépenses.

Les objectifs sont centrés sur l'augmentation des effectifs des nouveaux inscrits de 5,3% par an entre 1999-2000 et 2004-2005 et des effectifs globaux de 6%.

Le programme d'action est constitué de projets en cours d'achèvement et de projets nouveaux et concerne notamment 5 facultés, 4 écoles nationales des sciences, une école nationale supérieure des arts et métiers, un institut de céramique, 5 complexes sportifs, 12 rectorats et la participation au financement du centre national de l'énergie et des sciences et techniques nucléaires. Le programme comporte également la réalisation de certaines études, l'aménagement et l'équipement d'un ensemble d'établissements universitaires et des services centraux et l'appui des unités de recherche et de formation.

L'enveloppe réservée au secteur s'élève à 1.658,8 millions de DH, pour les cinq années civiles 2000-2004.

Les réformes et mesures portent notamment sur la révision des programmes et la création de nouvelles filières et de nouveaux établissements, ainsi que des passerelles entre les différentes composantes de l'enseignement supérieur.

1-6- La recherche scientifique, le développement technologique et l'ingénierie

Les principales orientations du secteur se basent sur l'élaboration d'une politique nationale pour la promotion de la recherche scientifique et technique et de l'ingénierie, ainsi que sur l'élévation de la part du revenu national affectée à la recherche.

La recherche scientifique et technique est considérée comme une ressource et un instrument pour la réalisation du développement économique, social et culturel et pour faire face aux défis de la compétitivité.

Les crédits alloués au secteur de la recherche scientifique atteignent près de 568 millions de DH pour le financement d'un ensemble de projets, dont le renforcement du réseau MARWAN, la création de l'Institut Marocain de l'Information Scientifique et Technique, la construction du siège du Centre National de Coordination et de Planification de la Recherche Scientifique et Technique et l'institution de Centres de Recherches Spécialisés.

Les réformes et mesures portent, notamment, sur la structuration du Centre National pour la Coordination et la Planification de la Recherche Scientifique, la promulgation des textes législatifs et réglementaires sur la recherche scientifique et technique et sur la formation continue.

2- La culture

Les principales orientations du secteur de la culture s'articulent autour de la mise en place de nouvelles bases pour la gestion du patrimoine national et le développement des capacités créatrices, avec l'extension et la diversification des domaines de l'action culturelle.

Quant aux objectifs, ils concernent la modernisation des équipements et des infrastructures culturelles et le développement des différentes actions culturelles.

Une enveloppe de 405 millions de DH a été allouée au secteur pour la période couvrant les cinq années civiles du Plan. A cette enveloppe, s'ajoutent 400 millions de dirhams du Fonds Hassan II pour le développement économique et social.

Parallèlement au programme d'action, un certain nombre de réformes et mesures seront également prises, visant dans leur ensemble l'organisation du secteur et l'établissement de partenariat avec les différents intervenants.

3- La santé

La stratégie en matière de santé vise le renforcement des programmes sanitaires et de prévention et la lutte contre les maladies, en particulier celles relatives à la santé reproductive et la protection maternelle et infantile.

Ces orientations visent notamment la réduction de la mortalité infantile et maternelle et l'élévation de la proportion des bénéficiaires du système de la protection médicale, et ce, à travers l'institution de l'Assurance Maladie Obligatoire pour les salariés et la mise en place d'un système particulier de financement de prestations sanitaires en faveur des malades démunis. Elles visent également à assurer la disponibilité des médicaments à des coûts supportables par les citoyens.

Le programme d'action concerne, d'une part, la protection maternelle et infantile et la lutte contre les maladies les plus répandues, et d'autre part, l'achèvement des travaux des établissements publics de soins sanitaires et la construction d'autres en milieux urbain et rural.

L'enveloppe réservée au financement de ce programme s'élève à 5.195 millions de DH, pour les cinq années civiles du Plan.

Quant aux mesures, elles portent en particulier sur l'institution du système de vaccination obligatoire contre les maladies ciblées et sur l'assurance maladie.

4- L'emploi, la protection sociale, la solidarité, la famille et l'enfance

4-1- L'emploi

La stratégie de l'emploi se base sur l'encouragement de la création d'entreprises et le développement du partenariat régional pour la promotion de l'emploi. Ces éléments constitueront un support essentiel pour la concrétisation de la stratégie globale d'emploi qui s'articule autour de l'adéquation entre l'offre et la demande et l'intensification de la formation-insertion.

Le programme d'action porte sur la création et la dynamisation de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi et des Qualifications, en plus de 23 projets visant la promotion de l'emploi ainsi que d'autres mesures visant à rendre effectifs les différents mécanismes de cette promotion.

Les réformes et les mesures relatives à l'emploi portent notamment sur la création de pépinières d'entreprises et une dispense partielle des entreprises nouvellement créées des cotisations à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

S'agissant du domaine du travail, le Plan accordera une importance particulière au traitement des problèmes structurels du marché du travail et l'amélioration des relations professionnelles et l'adaptation de la législation nationale aux conventions internationales ayant fait l'objet de l'adhésion de notre pays.

Un crédit de 1.715 millions de DH a été alloué au domaine de l'emploi et du travail pour les 5 années civiles du Plan, dont 1.610,6 millions de DH au titre des lois de finances couvrant la période allant de juillet 2000 à décembre 2004.

4-2- Le développement social, l'alphabétisation, la solidarité, la famille et l'intégration des handicapés

Le programme d'action de ces secteurs est constitué de projets qui visent la satisfaction des besoins de

base, l'extension de la protection sociale, le développement de la solidarité et de l'action humanitaire, la protection de la famille et l'intégration des handicapés.

Une enveloppe de 1.212,7 millions de DH, couvrant les cinq années civiles du Plan, a été réservée pour la réalisation de ce programme.

4-2-1- La lutte contre l'analphabétisme

La stratégie nationale pour la lutte contre l'analphabétisme se base essentiellement sur la liaison entre les programmes d'alphabétisation et le reste des programmes d'enseignement et de formation, au niveau de tous les secteurs, et leur adaptation aux besoins des bénéficiaires.

Cette stratégie vise la réduction du taux d'analphabétisme à 35% à l'horizon 2004.

Une enveloppe de 465,2 millions de DH a été attribuée pour la mise en œuvre de cette stratégie, pour la période couvrant les cinq années civiles du Plan.

4-2-2- L'Agence de Développement Social

L'Agence de Développement Social mettra en œuvre des programmes qui visent l'amélioration des conditions de vie, d'une manière durable, des populations les plus démunies. Elle se chargera également, du financement d'actions dans les domaines prioritaires tels que l'eau potable, l'électrification rurale, l'alphabétisation, l'enseignement fondamental, les services sanitaires de base, en plus de l'appui matériel et technique pour la réalisation de projets individuels et collectifs visant l'élévation du niveau des ressources des catégories à revenu limité.

Une dotation de 363 millions de DH est affectée à l'agence pour la période du Plan.

4-2-3- La protection sociale

Les orientations dans ce domaine s'articulent autour de l'extension du champ individuel de la protection sociale et l'amélioration des services, en plus de l'élargissement du champ matériel pour inclure trois risques supplémentaires qui sont la maladie, la perte de travail pour causes économiques ou techniques et les accidents de travail.

Le programme s'articule autour de la création d'un Observatoire National de la Protection Sociale ainsi qu'un Centre de Réadaptation Sociale et Professionnelle pour les victimes des accidents du travail et des maladies professionnelles dans la région de Rabat. Le coût de ces deux projets s'élève à 10 millions de DH, pour la période du Plan.

Les réformes et mesures prévues consistent, notamment, en l'élargissement du système de sécurité sociale au profit des travailleurs non bénéficiaires, l'extension de la protection sociale et la généralisation de la couverture sanitaire.

4-2-4- La solidarité et l'action humanitaire

La politique de solidarité et d'action humanitaire s'appuiera sur l'amélioration du niveau de vie des catégories marginalisées, la mise à niveau des centres sociaux et l'amélioration des services, en plus de l'encouragement à la création des associations d'utilité économique.

Cette stratégie vise la mise en place d'une politique de solidarité au profit des catégories nécessiteuses, se basant essentiellement sur la mobilisation de la société civile et le développement du partenariat entre le secteur public et privé et les collectivités locales.

Les programmes proposés s'articulent principalement sur le développement des ressources humaines et la création de 16 bureaux d'intermédiation et d'orientation et 10 clubs de loisir pour les personnes âgées, en plus de la réalisation d'une étude sur la mendicité et de deux expériences- pilotes pour la lutte contre ce phénomène.

Le crédit alloué au financement de ce programme s'élève à près de 55 millions de DH, pour la période du Plan.

Concernant les mesures et réformes, elles portent notamment, sur l'élaboration d'une charte nationale de solidarité et l'institution de commissions de coordination en la matière.

4-2-5- L'Entraide Nationale

Les principales orientations dans ce domaine visent la détermination précise des catégories nécessiteuses ciblées, l'élargissement du réseau des centres de l'Entraide Nationale et l'amélioration de leurs services, avec l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

Une enveloppe de 196 millions de DH, sur la période allant de juillet 2000 à décembre 2004, est réservée au financement des Centres d'Education et de Formation et des Centres d'Education par Apprentissage. Elle concerne également le programme de prévention et de lutte contre la malnutrition chez les enfants en bas âge, en plus de la restauration et de l'équipement des centres.

Un ensemble de réformes et mesures seront prises pour la restructuration de l'institution de l'Entraide Nationale et la mise en place d'un nouveau programme de formation pour les Centres d'Education et de Formation et des Centres d'Education par Apprentissage.

4-2-6- La famille, la femme, l'enfance et les personnes âgées

Les principales orientations se basent sur la protection de la famille, l'élévation du niveau quantitatif et qualitatif des services de base, surtout en faveur des couches défavorisées et la réalisation d'un projet de société axé sur l'égalité des chances entre la femme et l'homme, en plus de la promotion des conditions de l'enfance et la protection des personnes âgées.

Une enveloppe de 42,2 millions de DH est attribuée, durant les cinq années civiles du Plan, au financement du programme d'action qui comprend, notamment, la création de 5 centres d'accueil pour les femmes victimes de la violence et 3 centres d'accueil des enfants de la rue et d'un projet d'intégration des personnes en situation difficile, ainsi que la réalisation d'un ensemble d'études.

4-2-7- L'intégration des personnes handicapées

Le programme d'intégration des personnes handicapées s'appuie sur des orientations et objectifs fondamentaux visant l'intégration effective des personnes handicapées et la limitation des handicaps, à travers des actions de prévention et de sensibilisation.

Le programme comprend, en particulier, l'équipement de l'Observatoire National de l'Handicap, la création d'un centre social pour les enfants handicapés délaissés et d'une bibliothèque pour les personnes

aveugles, en plus de la réalisation d'une étude sur les personnes handicapées.

Une enveloppe de 65,3 millions de DH est affectée à ce secteur, pour la période allant de juillet 2000 à décembre 2004.

5- La jeunesse et les sports

Les principales orientations et objectifs du secteur de la jeunesse et des sports se basent sur la promotion des conditions de la jeunesse et la facilitation de son intégration dans la société, en plus de la formation de la femme et le renforcement du réseau des installations sportives.

Le programme d'action comprend un ensemble de projets qui concernent, notamment, la construction, l'extension, la restauration, la maintenance et l'équipement de centres d'estivage, d'accueil, de formation professionnelle, de garderies d'enfants, de terrains sportifs, de piscines et de foyers féminins en plus des projets relatifs à la candidature du Maroc à l'organisation du Mondial 2006.

Un ensemble de réformes et mesures seront entreprises, les plus importantes concernent la charte organisant les activités de la jeunesse et de l'enfance et la révision de la loi sur l'éducation physique et sportive. Elles concernent aussi l'amendement du texte réglementant la situation des cadres travaillant d'une manière temporaire dans les foyers féminins, les centres de formation professionnelle et les jardins d'enfants.

Les crédits réservés au secteur de la jeunesse et des sports s'élève à 1.236,3 millions de DH, pour les cinq années civiles du Plan.

6- Les Habous et les Affaires Islamiques

Les principales orientations et objectifs de ce secteur s'articulent autour du développement de la conscience religieuse, l'accroissement du rendement des domaines habous, l'équipement des terrains et la construction de bâtiments d'habitation du domaine habous.

Le programme d'action comprend la construction de 9 mosquées pour une enveloppe de 33,2 millions de DH, sur le budget de l'Etat, durant les cinq années civiles du Plan, en plus du programme financé sur les ressources habous, dont le coût s'élève à 460 millions de DH.

Un ensemble de réformes et mesures seront prises, dont les principales concernent l'élaboration des textes législatifs et réglementaires sur la situation matérielle et juridique des immeubles habous, l'élaboration d'un code spécial pour les Habous, l'amendement de la loi sur l'expropriation relative à la liquidation des habous et l'augmentation des réserves immobilières avec leur préservation.

7- Les Anciens Résistants et Membres de l'Armée de Libération

Les principales orientations visent l'amélioration de la situation matérielle et sociale des anciens résistants et membres de l'armée de libération et la poursuite de la mise en valeur de l'histoire de la résistance, en plus de la dynamisation des conventions avec les associations et les organisations nationales concernées à

l'étranger.

Les projets concernent en particulier l'aide à la création de coopératives, la réalisation de projets économiques, d'opérations de prothèse et d'aides pour la couverture des frais sociaux et médicaux pour certains résistants et familles de martyres.

Un ensemble de mesures sont prévues pour accompagner la réalisation de ce programme. Elles portent principalement sur les projets de textes en vue de la création d'un fonds pour la promotion sociale au profit des familles des résistants et un régime spécial de prévoyance et de sécurité sociale au profit des anciens résistants.

Une enveloppe de 41 millions de DH est allouée au secteur, pour la période couvrant les cinq années civiles du Plan.

II - LE DEVELOPPEMENT DES SECTEURS PRODUCTIFS

1- Le développement agricole et forestier

1 – 1 – Le développement agricole

Les principales orientations du secteur agricole s'articulent autour des axes suivants :

- l'amélioration du revenu des agriculteurs à travers l'augmentation des rendements des terres agricoles, l'introduction des techniques modernes et la valorisation de la production agricole ;
- la contribution à la sécurité alimentaire du pays, afin de sauvegarder des niveaux stratégiques de couverture des besoins nationaux par la production locale;
- l'intégration du secteur agricole dans son environnement économique national et international, par l'encouragement des agriculteurs à se regrouper dans des associations et coopératives afin de renforcer leur pouvoir de négociation, outre l'organisation des mécanismes de commercialisation et de diversification de débouchés, l'amélioration de la qualité et l'adéquation de la production nationale à la demande des marchés extérieurs ;
- la protection des ressources naturelles et la sécurisation du potentiel de production par l'encouragement des activités visant la protection et la valorisation des ressources naturelles du pays, pour en assurer un développement durable.

Afin de concrétiser ces orientations et relever les défis qui entravent le développement agricole, un programme d'action globale a été élaboré dans le domaine de l'irrigation, basé sur l'extension de l'irrigation sur une superficie de 99.740 ha, déjà dominée par les barrages existants, l'économie et la valorisation de l'eau d'irrigation, par la réhabilitation des équipements déjà existants dans les périmètres de la grande et moyenne irrigation et la petite irrigation traditionnelle, sur une superficie de 151 mille ha.

Dans le domaine de l'amélioration des structures foncières, le programme d'action vise l'aménagement

des terres agricoles sur une superficie de 72.000 ha, l'achèvement des travaux de remembrement sur une superficie de 98.000 ha, et le lancement d'un nouveau programme couvrant 100.000 ha et l'appropriation des terres collectives dans les périmètres irrigués, à travers le lotissement de 35.000 ha.

La réduction des disparités régionales et l'amélioration des conditions de production dans les zones bour, impliquent le déploiement des efforts dans le cadre de développement des périmètres de mise en valeur en bour. Dans ce sens, 70 projets sont programmés dans le cadre du Plan 2000-2004. Ces projets visent le soutien du développement local de ces zones.

Concernant le développement de la production végétale, le programme d'action consiste en la réalisation des projets régionaux, visant l'intensification des cultures céréalières et des légumineuses et ce, dans un cadre de contractualisation avec les agriculteurs.

En matière de cultures sucrières, le programme d'action comporte l'extension de ces cultures aux secteurs nouvellement irrigués pour atteindre 94 mille ha à la fin du Plan.

S'agissant du développement du secteur oléicole, le programme d'action en vise l'extension par la plantation de 150 mille ha à travers l'octroi de primes à l'investissement, le développement des infrastructures de transformation et l'appui à la qualité par la modernisation des huileries traditionnelles et l'octroi de subventions à l'acquisition de petite unités de transformation.

En ce qui concerne les agrumes, les actions à entreprendre concernent le rajeunissement et la diversification du verger agrumicole, sur une superficie de 34 mille ha, l'encouragement des producteurs à s'équiper en matériel d'irrigation localisée et l'acquisition d'équipements destinés aux stations de conditionnement et d'entrepôts frigorifiques.

Pour ce qui est de la production animale les principales activités programmées dans le cadre du Plan visent l'amélioration génétique, à travers l'extension de l'insémination artificielle, la multiplication des races améliorées et leur sélection, l'exonération de l'importation des génisses des taxes et droits de douane, la diversification des aliments de bétail par l'exonération des aliments concentrés des taxes douanières et de la TVA.

En outre, un programme d'action concernant la formation a été élaboré dans le cadre du Plan visant l'orientation des jeunes ruraux vers des professions agricoles, l'objectif étant de couvrir 70 mille élèves par an dans les collèges agricoles.

Pour la réalisation de ces programmes constituant le « noyau dur » du Plan quinquennal, une enveloppe de près de 16,2 milliards de DH est affectée au secteur. En prenant en compte le premier semestre de l'année 2000 l'enveloppe globale réservée au développement du secteur agricole est estimée à 17,2 milliards de DH.

A ce programme, s'ajoute celui des établissements publics agricoles, visant la modernisation, la rationalisation de leur gestion et leur réforme institutionnelle. L'enveloppe des investissements prévisionnels de ces établissements s'élève à 1,8 milliard de DH au cours de la période du Plan non compris le crédit agricole .

1-2- Le développement forestier

Les principales orientations et objectifs retenus par le Plan et relatifs au secteur concernent les axes suivants :

- la consolidation du domaine forestier privé de l'Etat ;
- la préservation des espèces naturelles dans les écosystèmes rares et la sauvegarde de la faune animale et aquatique, à l'aide d'un vaste réseau de parcs nationaux et de sites d'intérêt biologique et écologique ;
- le reboisement des superficies susceptibles de fournir des produits forestiers aux industries de transformation ;
- la lutte contre l'érosion des sols et les dégâts causés par les vents et les eaux superficielles.

Pour atteindre ces objectifs un programme d'action couvrant l'ensemble de ces domaines sera mis en œuvre. Les principales composantes de ce programme concernent les opérations prioritaires suivantes :

- la délimitation du domaine forestier sur une superficie de 825 mille ha ;
- l'inventaire national forestier sur une superficie de 342 mille Km², l'aménagement des ressources forestières sur une superficie de 240 mille ha, l'amélioration sylvo-pastorale sur 4000 ha et l'amélioration des parcours sur 4450 ha ;
- la gestion de la biodiversité, par la mise en œuvre de plans de gestion pour 6 parcs nationaux et 15 sites d'intérêt biologique et écologique, et d'autres opérations intéressant l'aménagement et le développement piscicoles;
- le reboisement et la régénération d'une superficie de 114 mille ha, dont 35 mille ha financés sur le budget de l'Etat ;
- la protection contre l'érosion, par l'exécution des travaux d'aménagement intégré sur 6 bassins versants et l'élaboration des études d'aménagement au profit de 13 nouveaux bassins versants et la fixation de dunes maritimes et continentales dans le cadre de la lutte contre la désertification sur une superficie de 1820 ha.

Une enveloppe de 1,088 milliard de DH a été réservée à la réalisation de ce programme, qui constitue le noyau dur du Plan quinquennal, dont 979,9 millions de DH au titre des lois de finances couvrant la période du Plan.

2 – La pêche et la valorisation des ressources halieutiques

La stratégie du secteur des pêches maritimes repose essentiellement sur la préservation, le développement durable et responsable, et l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques, et ce, à travers la mise à niveau du secteur et son développement par la modernisation de la flotte et l'intensification de la recherche scientifique.

Dans ce sens, les objectifs chiffrés du secteur à l'horizon 2004 peuvent être résumés, comme suit :

- la réalisation d'une valeur ajoutée de 13 milliards de DH, soit un taux de croissance annuel moyen de 11% ;
- une production nationale de 1,5 million de tonnes, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 17% ;

- l'élévation du niveau de la consommation par tête à 12 kg par an, contre 7 kg actuellement;
- la réalisation d'un investissement de 7,6 milliards de DH, dont 5,1 milliards d'investissements privés ;
- la création de 40.000 nouveaux postes d'emplois.

Les crédits alloués à ce secteur sont de 949,7 millions de DH, répartis selon les axes suivants :

- **la préservation des ressources halieutiques**, par un suivi par satellite des opérations de pêche et par la réalisation d'études concernant principalement les plans d'aménagement des pêcheries, l'aquaculture, le redéploiement de la surcapacité de pêche et l'établissement d'un système de suivi, d'évaluation et de planification. Le budget alloué à ce programme s'élève à 80,8 millions de DH.
- **l'amélioration des infrastructures de base**, à travers la création de sept villages de pêche dotés d'équipements spécifiques à la pêche, à la réparation des barques, à la réfrigération et aux dépôts de stockage, à travers la création de 26 points de débarquement aménagés, comportant un bâtiment administratif, un marché de gros, une fabrique de glace, un dépôt de stockage et des équipements sociaux. Le budget de ces opérations est de l'ordre de 448 millions de DH.
- **la recherche scientifique** : l'Institut National de la Recherche Halieutique mènera des études relatives à l'évaluation des ressources halieutiques et à l'identification des polluants chimiques et de la contagion microbiologique, et ce, pour un budget de 110 millions de DH.
- **l'amélioration des ressources humaines** par le renforcement du système de formation en vue d'améliorer le niveau de qualification, et par la poursuite des efforts dans les domaines de la couverture sociale et de la protection des marins pêcheurs. Le budget alloué à ce programme s'élève à 139,360 millions de DH.
- **la formation maritime** : les projets retenus dans ce cadre concernent la construction de l'Institut de Technologie des Pêches Maritimes à Safi, la construction et l'équipement de centres de qualification professionnelle maritime à Laâyoune, à Larrache et à Dakhla, la construction de deux bassins de sauvetage et l'installation d'un simulateur de navigation au sein des instituts d'Agadir et d'Al Hoceima, et l'acquisition d'unités mobiles pour le perfectionnement et la généralisation de l'alphabétisation au profit des marins pêcheurs. Le budget relatif à la formation est de 36,81 millions de DH.
- **la mise à niveau du secteur des pêches maritimes** : par la modernisation de la flotte côtière et artisanale, et ce, dans le but d'améliorer la rentabilité des industries de transformation à travers la maîtrise de la qualité et la promotion du label Maroc, la commercialisation des produits de la mer, la modernisation de l'administration par l'acquisition de matériel informatique et la formation continue du personnel du Ministère des Pêches Maritimes. Ce programme nécessite un budget de 88,7 millions de DH.

3- L'industrie de transformation

La stratégie de développement du secteur de l'industrie et du commerce repose sur le principe de développement industriel écologiquement durable, et vise la mise à niveau de l'entreprise industrielle et la réalisation d'une croissance rapide du secteur afin de lui permettre de relever les défis de la compétitivité au niveau interne et externe et de s'adapter aux exigences internationales relatives notamment à l'OMC et

l'UE.

Aussi, en plus de la mise à niveau globale de l'entreprise marocaine et de l'environnement des affaires, cette stratégie repose-t-elle sur la mise à niveau de l'environnement spécifique à l'entreprise industrielle, et ce, à travers l'offre et l'amélioration de structures d'accueil, par l'aménagement de nouveaux parcs et zones industriels, la réhabilitation de zones industrielles et la création de zones d'activités économiques, le renforcement des infrastructures technologiques pour s'adapter à la concurrence mondiale, notamment dans les domaines de la qualité et de la normalisation, l'appui à l'innovation et à la recherche et développement, le renforcement du rôle des associations professionnelles et le développement de l'avantage concurrentiel au Maroc à travers la promotion de certaines grappes industrielles disposant d'importantes potentialités de compétitivité internationales, tels que le secteur du textile et de l'habillement, les industries de la pêche maritime, le secteur de l'électronique et des technologies de l'information et les petites et moyennes entreprises industrielles qui disposent d'importantes capacités d'innovation.

Ainsi, pour permettre au secteur de réaliser un rythme de croissance élevé et durable, les investissements de l'industrie moderne connaîtront une progression moyenne de 10,1% durant la période du Plan, et la valeur ajoutée et l'emploi réaliseront des croissances de 4,6% et 3,2% respectivement. De même, la part de l'industrie de transformation dans le PIB atteindra 17% à l'horizon 2004.

L'enveloppe allouée au programme d'action du secteur au titre des cinq lois de finances que couvre le Plan est de l'ordre de 649,575 millions de DH. En prenant en compte le premier semestre de l'année 2000, l'enveloppe globale pour les cinq années 2000-2004 s'élève à 680,85 millions de DH.

En plus de ce montant, une enveloppe de 500 millions de DH a été octroyée, dans le cadre du Fonds Hassan II de Développement Economique et Social, pour la création de nouvelles zones industrielles et la mise en place d'infrastructures équipées et d'espaces pour les technologies avancées pour soutenir les industries textiles en particulier.

Concernant les infrastructures d'accueil, une enveloppe de 316,816 millions de DH est octroyée au financement des parcs industriels de Jorf Lasfar-El Jadida, de Nouaceur-Casablanca, de Bouskoura et de Selouane, du parc intégré d'Aït Ouallal, de la zone franche de Tanger-Boukhalef, de la réhabilitation de la zone industrielle El Marsa-Lâayoune et de la création de zones d'activité économique.

Pour ce qui est de l'infrastructure technologique, elle nécessitera une enveloppe de 202,147 millions de DH, dont 170,27 millions de DH financés par MEDA, pour financer les projets relatifs au renforcement des structures de contrôle de la qualité des produits industriels, à la promotion de la qualité, au développement du système de métrologie et à la mise en place de centres techniques, de l'Institut Marocain de Normalisation et du Comité Marocain d'Accréditation.

Par ailleurs, la contribution de l'Etat au financement du projet de création du parc multimédia de Casablanca est de l'ordre de 6 millions de DH. L'enveloppe requise pour le renforcement des associations professionnelles s'élève à 54,9 millions de DH financés par MEDA, et la participation de l'Etat dans le projet relatif à la promotion de la maintenance industrielle s'élève à 787 mille dirhams.

Quant aux budgets alloués au système d'information et aux études et enquêtes, ils s'élèvent à 9,6 millions de DH et 27,725 millions de DH respectivement. Ainsi, dans le cadre du développement industriel écologiquement durable, un montant de 400 mille dirhams a été alloué à l'étude de l'impact des parcs et zones industriels sur l'environnement, et à l'organisation de campagnes de sensibilisation et de formation.

Le ministère réalisera également des projets d'équipements pour une enveloppe de 31,2 millions de DH.

Par ailleurs, le programme de l'Office pour le Développement Industriel a pour objectif l'appui à l'investissement et le renforcement de la coopération entre les entreprises, et consiste à réaliser des études sectorielles, à renforcer la promotion de l'investissement, à contribuer dans la préparation du programme des zones industrielles et à encourager les investissements étrangers.

S'agissant du programme du Centre Marocain de Promotion des Exportations, il concerne essentiellement l'organisation de manifestations commerciales, le soutien aux entreprises exportatrices et la promotion de l'image du Maroc à l'étranger.

4- Le secteur de l'artisanat

La stratégie du développement du secteur vise la mise à niveau de l'entreprise artisanale, l'amélioration de la qualité des produits et le renforcement de leur compétitivité, la restructuration et l'organisation du secteur, et l'appréhension de ses caractéristiques relatives à la production, à l'emploi et à la commercialisation.

Pour concrétiser ces objectifs, il sera procédé à la restructuration de certains ensembles artisanaux, à la création des zones d'activités artisanales, à la réalisation d'études horizontales et sectorielles, au développement de la formation professionnelle et à l'amélioration du système informatique.

L'enveloppe globale allouée au secteur, pour la période allant de juillet 2000 à décembre 2004, s'élève à 104,4 millions de DH. En prenant en compte le premier semestre de l'année 2000, l'enveloppe globale est de 111,9 millions de DH.

Concernant les infrastructures, il sera procédé à la restructuration des ensembles artisanaux et au renforcement de leur rôle de promotion du secteur (dont certains seront transformés en pépinières), à la création de zones d'activités artisanales, dans un cadre de partenariat avec les chambres d'artisanat, les collectivités locales et les organismes professionnels.

En matière de formation professionnelle, il sera procédé à l'amélioration de sa qualité et à son adaptation aux besoins du secteur, et ce, à travers la mise à niveau des centres de formation, le développement des moyens didactiques et audiovisuels au sein de ces centres et le développement de la formation continue.

En outre, un ensemble de mesures seront mises en œuvre dans les domaines de l'organisation des activités du secteur, de la promotion de la qualité, de l'amélioration de la commercialisation à travers la simplification des procédures administratives et douanières, de la réforme des structures administratives, du renforcement des organismes professionnels et de l'amélioration du système de sécurité sociale.

De même, la Maison de l'Artisan procédera à la mise en place d'un système d'information économique, à l'amélioration de la conception des produits, à la dynamisation de la promotion et à l'appui et l'assistance-conseil aux artisans.

5- L'énergie, les mines et la géologie

La stratégie préconisée pour les secteurs de l'énergie, des mines et de la géologie s'articule autour des axes suivants :

Pour l'énergie, il s'agit de garantir un approvisionnement énergétique suffisant, continu et à moindre coût, tout en prenant en compte la maîtrise de la demande et la préservation de l'environnement, et ce, dans le but de contribuer au développement social, d'améliorer la compétitivité des industries marocaines et de poursuivre la réalisation du programme d'électrification rurale.

Concernant les mines, la stratégie vise le renforcement de notre position dans le marché des phosphates et ses dérivées et l'élargissement du partenariat dans le domaine de la transformation, ainsi que la restructuration du secteur minier public, à travers une nouvelle politique de recherche, d'exploration et d'exploitation, tout en mettant en place les mesures nécessaires à la promotion de l'investissement privé.

Pour ce qui est de la géologie, la stratégie a pour objectif de mettre en exergue l'importance du secteur et son rôle dans les domaines de la recherche des gisements miniers, pétroliers et gaziers, de l'infrastructure, du développement industriel, de la contribution à l'aménagement du territoire, de la préservation de l'environnement et de la protection contre les catastrophes naturelles.

Les principaux projets portent sur :

- le programme d'électrification rurale globale qui vise l'électrification de 1.500 centres ruraux par an avec un coût de l'ordre de 1,5 milliard de DH, et ce, jusqu'à 2006;
- le programme d'investissement relatif à la production d'électricité, notamment dans le cadre des concessions et de la génération combinée. Ainsi 1994 MW seront produits à la suite de la réalisation de la troisième et quatrième tranches du programme Jorf Al Asfar, de la centrale combinée de Tahadarte à Tanger et du complexe éolien à Koudiat Al Baïda;
- la poursuite de l'exécution du Plan National de la Cartographie Géologique qui vise le parachèvement de l'infrastructure géologique, géophysique et géochimique;
- l'actualisation et l'adaptation des textes réglementaires.

Ainsi, les investissements globaux du secteur s'élèvent, pour les années civiles du Plan 2000-2004, à près de 45 milliards de DH dont 33 milliards de DH réservés à l'énergie, 11,66 milliards de DH pour les mines (sans prendre en considération la part du secteur privé pour le premier semestre de l'année 2000) et 0,32 milliards de DH pour le secteur de la géologie.

Quant aux investissements des établissements publics, ils atteignent près de 20 milliards de DH pour la période allant de juillet 2000 à décembre 2004. L'enveloppe réservée au Ministère de l'Energie et des Mines (y compris les subventions accordées aux établissements publics et aux écoles sous tutelle du ministère) s'élève, quant à elle, à 1,377 milliards de DH pour les années civiles du Plan quinquennal 2000-2004.

6- Le tourisme

La stratégie de développement du tourisme se fixe pour objectif d'assurer la satisfaction des exigences futures du secteur, dont principalement la réservation de zones touristiques appropriées et la promotion d'entreprises touristiques ayant des capacités et des compétences compétitives.

Les principaux axes de cette stratégie, se résument comme suit:

- l'amélioration de l'environnement de l'activité touristique par l'amélioration de la qualité d'accueil et

le renforcement des actions promotionnelles selon le produit et selon la région;

- l'amélioration de l'offre par l'encouragement du produit marocain et la réduction des coûts de production et de distribution.

Ainsi, cette stratégie a pour objectifs d'accueillir 4 millions de touristes internationaux, de réaliser une recette touristique de 29 milliards de dirhams, de créer 204.000 emplois directs et indirects, ce qui nécessite la réalisation d'une capacité additionnelle de 30.000 lits générés par des investissements de l'ordre de 10 milliards de DH, pour porter la capacité d'hébergement touristique à 121.000 lits à l'horizon 2004.

Pour concrétiser ces objectifs, une enveloppe de l'ordre de 859,1 millions de DH a été fixée au titre des cinq lois de finance couvertes par le Plan, dont 570 millions de DH pour la publicité, 78,4 millions de DH pour la construction du siège du ministère, 44,8 millions de DH pour la mise à niveau des établissements de formation et 66,5 millions de DH pour l'aménagement des zones touristiques. En tenant compte du premier semestre de l'année 2000, l'enveloppe globale sera de 935,77 millions de DH.

En outre, un montant de 500 millions de DH a été octroyé au secteur, dans le cadre du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social, pour financer trois pôles touristiques. Il s'agit de Taghazout à Agadir, de Saïdia et Ras El Ma à Oujda, et de Khamis Sahel à Lârache, ce qui permettra de drainer un investissement privé de l'ordre de 10 milliards de DH.

III- LE DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES

1- L'aménagement du territoire et l'urbanisme

En matière d'**aménagement du territoire**, le programme d'action porte, notamment, sur le lancement au cours de l'année 2000, d'un débat national qui sera mis à profit pour la conception d'une nouvelle politique d'aménagement de l'espace et l'aboutissement à un projet de charte d'aménagement du territoire et à sa mise en œuvre.

Parallèlement, les efforts seront axés sur la réalisation des études prospectives nécessaires à l'organisation de l'espace. Ainsi, et à la lumière des résultats du débat national, il sera procédé à l'achèvement du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), à la réalisation des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT) et des Schémas d'Aménagement Rural (SAR).

Un ensemble d'études, seront également entreprises, notamment celles relatives aux zones sensibles, comme les massifs montagneux ou le littoral. Une enveloppe budgétaire de 61,7 millions de DH a été

allouée à la réalisation de ces projets.

Dans le domaine de l'**urbanisme**, la politique de maîtrise de l'urbanisation constitue l'une des orientations fondamentales pour atténuer les effets de l'exode rural, de la croissance démographique, et combler le déficit constaté en infrastructures de base.

Les principales orientations s'articulent autour de la sensibilisation de tous les acteurs à l'intérêt que revêt la gestion rationnelle du secteur de l'urbanisme et à la nécessité du respect des lois et règlements qui le régissent, l'actualisation et la finalisation des textes relatifs au secteur, notamment par l'unification des normes applicables au niveau national en matière de lotissements et de construction, avec la prise en compte des spécificités du monde rural et des zones périphériques des villes.

Dans ce cadre, les études de référence qui constituent un important outil de planification urbaine seront entreprises : il sera procédé à l'achèvement des Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain du littoral méditerranéen de l'Oriental et du littoral méditerranéen central, ainsi que la réalisation de nouveaux Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain dans plusieurs régions. L'objectif est d'orienter l'urbanisme et de lutter contre l'urbanisation clandestine qui se fait, parfois, au détriment de terres agricoles fertiles. Parallèlement, il sera procédé à la couverture de plusieurs centres urbains et ruraux par des plans d'aménagement et de développement.

De même, le programme comprend un ensemble d'études ayant trait aux normes de planification spatiale, comme l'étude concernant l'évaluation des effets du dahir relatif à l'évolution des agglomérations rurales, l'étude sur les effets des espaces verts dans les agglomérations urbaines et l'étude sur les phases d'élaboration des documents d'urbanisme. Les crédits alloués au secteur de l'urbanisme s'élèvent à 116,6 millions de DH.

En matière d'**architecture**, il sera procédé à l'élaboration d'études architecturales et plans d'aménagement et de sauvegarde de 7 anciennes médinas ainsi qu'à la sauvegarde des ksours et kasbahs du Sud.

L'enveloppe allouée à ces projets s'élève à 34 millions de DH.

Il est à noter que les agences urbaines contribueront à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment les Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain, les Plans d'Aménagement et de Développement de plusieurs centres urbains et ruraux. Elles réaliseront, également, les études relatives à l'organisation de l'espace et à la sauvegarde des médinas et à la restructuration de ces tissus dans plusieurs villes.

Le total des crédits d'équipement ouverts pour les secteurs de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme couvrant la période du Plan s'élèvent à 297,1 millions de DH.

Compte tenu du premier semestre de l'année 2000, qui s'inscrit dans le cadre de la loi des finances 1999-2000, l'enveloppe globale estimée pour les cinq années civiles de 2000 à 2004 s'élève à 297,1 millions de DH.

2- L'habitat

Le programme d'action sera axé, dans ce domaine, sur la lutte contre l'habitat insalubre et la prolifération de l'habitat non réglementaire et l'initiation de nouveaux moyens d'intervention. Ainsi, le rôle de l'Etat portera sur le renforcement de l'encadrement, la dynamisation du secteur de la promotion immobilière et

ce par le renforcement des capacités de production du secteur privé et par la restructuration des établissements publics opérant dans ce secteur. Il s'agit de rendre ces établissements plus performants et garantir la complémentarité de leurs interventions.

Dans le domaine **de lutte contre l'habitat insalubre**, l'action sera centrée sur l'achèvement du programme déjà engagé depuis 1991 et l'engagement d'un nouveau programme qui concernera la résorption des bidonvilles, la réhabilitation de l'habitat clandestin, la restructuration des tissus anciens et le relogement des sinistrés. L'ensemble du programme concernera 109.932 familles. L'enveloppe budgétaire allouée à ce programme s'élève à 1316,4 millions de DH, représentant ainsi 74% de l'enveloppe totale allouée au secteur.

La lutte contre l'habitat insalubre se poursuivra aussi à travers l'initiation du **Programme des Zones à Aménagement Progressif** dans plusieurs provinces. Ce programme permettra de réduire le coût du terrain par l'équipement progressif en infrastructure de base des zones périurbaines ou rurales, par le recours à la contribution des bénéficiaires. Une enveloppe budgétaire de 147 millions de DH a été réservée à ce programme qui bénéficiera à environ 14.876 ménages. Ainsi, le total des ménages bénéficiant des programmes de lutte contre l'habitat insalubre s'élèvera à environ 124.808 ménages.

Une attention particulière sera accordée au programme de **création de zones à urbanisation nouvelle** par l'initiation du projet Biougra à Agadir dont un protocole d'accord a été signé avec le Fonds Arabe de Développement Economique et Social(FADES) pour son financement.

Pour l'encadrement du secteur, un ensemble **d'études** foncières, financières, fiscales et institutionnelles ont été prévues et pour lesquelles une enveloppe budgétaire d'environ 89,8 millions de DH a été allouée.

L'action visera aussi la **modernisation et l'équipement de l'administration** (y compris la formation, la communication et l'informatique) pour une enveloppe de 213,7 millions de DH.

Dans le domaine de l'habitat social, le **programme de 200.000 logements**, inauguré en 1994 sera poursuivi par l'achèvement des projets déjà agréés par le CIH et qui s'élèvent à 90.000 logements et la réalisation du reste du programme.

Par ailleurs, une enveloppe budgétaire de 1.100 millions de DH a été allouée par le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social pour la réalisation de 11.501 logements, dont 9.235 logements de résorption de bidonvilles. Il sera aussi procédé, dans le même cadre, à l'équipement de 4.854 lots dont 2.088 lots pour la restructuration et 600 lots réservés à des activités économiques.

Les crédits d'équipement au titre des cinq lois de finances couvertes par le Plan s'élèvent à 1.767 millions de DH. Si l'on considère le premier trimestre de l'année 2000, couvert par la loi de finances 1999-2000 l'enveloppe globale, pour les cinq années civiles 2000-2004, peut être estimée à 1.892 millions de DH. En y ajoutant l'enveloppe accordée au programme d'habitat pour les provinces sahariennes, qui s'élève à 818 millions de DH, le total des crédits est de 2.710 millions de DH. Ce montant n'englobe pas le financement du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social qui s'élève à 1.100 millions de DH.

Les **organismes sous tutelle** du Secrétariat d'Etat à l'Habitat auront la charge de la réalisation de l'ensemble des programmes publics, dont notamment ceux subventionnés par le budget de l'Etat.

Pour la réalisation de leurs propres projets, ces organismes investiront environ 14,8 milliards de DH durant la période du Plan, pour la réalisation de 140.000 lots d'habitat, environ 35.000 logements et 15.000 lots réservés à des activités économiques.

3- L'environnement

Les dernières décennies se sont caractérisées par la dégradation de l'environnement et la prolifération de la pollution, suite à l'exploitation croissante des ressources naturelles et à la diversification des activités économiques et sociales. L'état actuel de l'environnement nécessite la mobilisation d'efforts supplémentaires pour éviter l'aggravation de cette situation et réparer les dommages et les dégradations. Dans ce cadre, le gouvernement a adopté une stratégie environnementale intégrée, visant la réalisation d'un développement durable permettant de concilier la protection de l'environnement et le développement économique et social.

Pour atteindre ces objectifs, un programme d'action a été élaboré dans le cadre du Plan National de Développement Economique et Social. Ce programme est constitué de projets et de mesures législatives, économiques et financières. Le coût de ce programme s'élève à 159,3 millions de DH au cours de la période allant de juillet 2000 à décembre 2004, dont 32% seront affectés à la réalisation de projets de lutte contre la pollution, les nuisances et les risques, 22% aux projets d'information, d'éducation et de formation, et 21% aux projets de protection de la nature et des ressources naturelles.

4- L'équipement

4 - 1 - L'hydraulique

L'Etat poursuivra les efforts déployés dans le but de faire face aux besoins croissants en eau, d'assurer la protection et la restauration des ouvrages, de garantir la qualité de l'eau et de s'adapter d'une manière structurelle aux risques de sécheresses.

Les objectifs de la politique nationale de développement du secteur hydraulique se résument dans la garantie de la régularité de l'approvisionnement en eau potable des populations urbaines et rurales, la contribution à la sécurité alimentaire du pays, la restauration et l'entretien des ouvrages hydrauliques, l'amélioration et la protection de la qualité de l'eau, la participation à la protection des populations et des biens contre les crues et les inondations, le renforcement de l'exploitation des potentialités hydrauliques pour la production de l'énergie électrique, et la promotion du développement régional en favorisant un accès équilibré à l'eau à travers tout le Royaume.

Pour atteindre ces objectifs, une enveloppe budgétaire de 6.094,3 millions de DH a été retenue au titre des cinq lois de finances couvertes par le Plan. Cette enveloppe permettra la poursuite et l'achèvement du complexe hydro-électrique Dchar El Oued - Aït Messaoud et des travaux du barrage Ait Hammou, de démarrage de la réalisation de sept grands ouvrages hydrauliques qui sont le barrage Sidi Saïd, le barrage Raouz, le barrage Ouljet Bou Khemiss destiné à l'alimentation en eau potable de la zone côtière Rabat-Casablanca, le barrage Wirgane, le barrage Ouljet Essoltane, le canal Zidania et le canal de Safi.

En plus de ces grands ouvrages hydrauliques, le programme d'action comprend cinq barrages moyens et huit petits barrages. Ainsi, les travaux seront poursuivis pour l'achèvement du barrage Chakoukane et le lacement des travaux de réalisation de quatre autres nouveaux barrages moyens qui sont le barrage Aït M'Zal, le barrage Igouzoulane, le barrage Adarouch et le barrage Taskourt.

A ces projets s'ajoutent le programme d'exploration et de mobilisation des eaux souterraines, le programme d'inventaire et d'évaluation des ressources en eau, le programme de planification de l'eau qui comprend

l'élaboration du plan national de l'eau, la poursuite de la réalisation du programme d'approvisionnement en eau potable du monde rural, ainsi que d'autres programmes visant la protection contre les inondations, l'étude des ouvrages hydrauliques et la sauvegarde du patrimoine hydraulique.

4-2- L'eau potable

Durant la période du Plan, il sera procédé à la réalisation des principaux objectifs suivants:

- atteindre un taux de desserte de la population urbaine en eau potable de 89% en 2004;
- atteindre un taux d'accès à l'eau potable de la population rurale de 62% en 2004, contre un taux de 38% actuellement ;
- améliorer la productivité de la distribution et maintenir les installations de la production et de la distribution ;
- passer d'un taux d'autofinancement de l'Office National de l'Eau Potable de 48% en 2000 à 52% en 2004 ;
- Améliorer la qualité des eaux et développer les services rendus à moindre coût.

Pour atteindre ces objectifs, une enveloppe de 12.986 millions de DH a été réservée, durant la période quinquennale, au milieu urbain. Cette enveloppe se répartit comme suit:

Øconcernant l'Office National de l'Eau Potable, le programme d'investissement nécessitera une enveloppe de 8.184 millions de DH. Ces investissements intéressent les opérations de production, de distribution, de protection des ressources en eau et l'environnement, ainsi que les opérations communes telles que les études ;

Øquant au reste des intervenants, le montant de leurs investissements programmés est estimé à 4.802 millions de DH.

Dans le milieu rural, le coût global du Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable de la population rurale, durant la période du Plan, atteint 4.065 millions de DH, soit un montant d'investissement annuel de près de 813 millions de DH. Il convient de signaler que ce montant inclut le premier semestre de l'année 2000 programmé dans le cadre de la loi de finances 1999-2000.

4-3- Les équipements routiers

La politique poursuivie dans ce domaine vise d'une part, la préservation du réseau existant et sa modernisation et d'autre part, l'extension du réseau pour désenclaver les zones rurales, ainsi que la poursuite du programme d'autoroutes (qui a été arrêté dans le cadre du plan directeur des autoroutes) et l'encouragement du secteur privé à investir dans ce domaine.

Les opérations programmées pendant la période du Plan s'articulent autour des principaux axes suivants:

a- la maintenance du réseau routier et son adaptation avec le développement de l'activité de la circulation.

Ce programme comporte des opérations de revêtement, de renforcement et d'élargissement des routes sur 10.200 km, avec une moyenne annuelle de 2.260 km, ainsi que les opérations d'aménagement des ouvrages d'art, le traitement des points noirs et la lutte contre les interruptions que connaissent certains axes.

b- l'accélération de la réalisation dans le milieu rural pour le désenclaver de 11.056 km de routes qui seront construites et aménagées, soit environ une moyenne de 2.210 km par an, contre 1.000 km seulement en moyenne pendant les quatre dernières années. La priorité sera donnée aux zones montagneuses et éloignées et à la liaison entre les chefs-lieux des communes et des caïdats.

c - l'accompagnement du programme autoroutier par la réalisation d'études, les expropriations et la réalisation de routes d'accès ou de sortie des autoroutes.

Ce programme nécessitera une enveloppe budgétaire de 12.389 millions de DH, dont plus de la moitié (6.745 millions de DH) sera financée sur le Fonds Routier et (5.644 millions de DH) sur le budget général.

d- la poursuite de la réalisation du programme des autoroutes qui a débuté en 1995.

Dans ce domaine, la Société Nationale des Autoroutes poursuivra ses travaux sur l'axe Casablanca-Settat, et réalisera de nouveaux projets comme Sidi El Yamani-Tanger, la voie de contournement de Casablanca et l'axe Casablanca-El Jadida.

Le secteur privé sera associé à la réalisation et à l'exploitation des projets routiers à travers l'octroi de concessions sur certains tronçons, comme le tronçon Agadir-Taroudant (voie rapide sur une longueur de 80 km), Tétouan-Fnideq (32 km) et Settat-Marrakech (170 km).

Du fait de l'importance des projets prévus dans le secteur des routes et autoroutes d'une part, et les contraintes financières que connaît le pays d'autre part, il est indispensable de chercher d'autres ressources pour accélérer le rythme des réalisations.

Dans ce cadre, des mesures adéquates s'imposent, en vue d'initier des formules de concession en faveur du secteur privé pour la réalisation des autoroutes et étudier la possibilité de création d'un fonds de développement des routes rurales qui pourrait être alimenté par les taxes sur les véhicules.

4-4 - Les ports

La stratégie adoptée pour la promotion du secteur portuaire est axée sur le développement et l'adaptation de l'infrastructure portuaire, en vue d'accueillir l'activité commerciale prévue, d'assurer la maintenance des équipements existants par la mise en œuvre d'un programme approprié de maintenance, la participation des usagers et des entreprises à la gestion des ports, la protection de l'environnement et l'amélioration de la sécurité dans les ports.

L'enveloppe réservée au secteur portuaire pendant la période quinquennale est de 1.910,2 millions de DH, répartie comme suit :

- 1.543 millions de DH pour la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime, destinés à l'extension et la maintenance de plusieurs ports et à la protection de l'environnement ;
- 367,2 millions de DH pour la Direction des Ports de Casablanca et Mohammedia, destinés à l'extension du port de Mohammedia et l'entretien des ports de Casablanca et de Mohammedia . A ces crédits s'ajoute une enveloppe de 2.864 millions de DH réservée par l'Office d'Exploitation des Ports à l'équipement et au renforcement des moyens portuaires, ainsi que la construction du port de Dakhla.

4-5- Le bâtiment, les travaux publics et les équipements publics.

Les principales orientations au niveau de ce secteur visent sa réorganisation, à travers le partenariat et le

regroupement des entreprises pour faire face à la concurrence étrangère et le renforcement de la politique professionnelle avec l'appui des associations professionnelles.

Une enveloppe de 92 millions de DH est prévue pour l'adaptation du patrimoine administratif, à travers l'extension des sièges de certaines directions provinciales et régionales, le développement des normes techniques, le renforcement de la recherche et l'expérimentation et la réalisation d'études sur le secteur des BTP.

4-6- La météorologie nationale.

Les orientations dans le secteur de la météorologie nationale portent sur trois axes, qui sont: la régionalisation, la veille technologique et le développement institutionnel.

Une enveloppe de 184,3 millions de DH a été réservée au renforcement des moyens d'observation, à la poursuite de la décentralisation des activités du département de la météorologie nationale et au renforcement de la veille technologique, surtout dans le domaine du climat et de l'eau.

Globalement, l'enveloppe inscrite au titre des cinq années du Plan, pour le secteur de l'équipement, s'élève à 14.110,5 millions de DH.

En prenant en compte la première moitié de l'année 2000 qui fait partie du budget 1999-2000, l'enveloppe globale estimée pour les cinq années civiles de 2000 à 2004, s'élève à 15.300,4 millions de DH.

5- Le transport et la marine marchande

5-1- Le transport routier et la sécurité routière

La stratégie adoptée pour le secteur du transport vise la restructuration du secteur du transport routier des marchandises, dans le sens de sa libéralisation et sa mise à niveau, le développement du transport en milieu rural, l'amélioration de la contribution du système de transport au développement du tourisme et la promotion des échanges intérieurs et extérieurs. Elle vise, également, la promotion de l'emploi à travers la mise en place de mécanismes favorisant la promotion de nouvelles professions dans les domaines de la logistique, de la commercialisation et de la maintenance, ainsi que l'amélioration de la sécurité routière.

Pour satisfaire la demande en matière de transport routier, le ministère œuvre pour la réalisation d'un taux de croissance annuel de 5% pour le transport de voyageurs pendant la période du Plan, permettant la création de 72.000 nouveaux sièges. Ce qui équivaut à 2000 nouveaux autocars.

De même, le ministère compte renforcer le transport public de marchandises dans le cadre de la libéralisation du secteur, par l'octroi de 2.500 nouvelles autorisations, correspondant à 50.000 tonnes supplémentaires.

Quant à l'Office National du Transport, ses interventions, en partenariat avec le privé, permettront la réalisation de centres terminaux pour le transport routier international, la construction d'aires de repos sur certains axes routiers, la restructuration des gares routières de marchandises et la création d'une bourse pour le transport de marchandises à distance.

Dans le domaine de la formation et dans le but d'élever le niveau de qualification des travailleurs dans le secteur, le ministère procédera à la transformation du Centre de Formation des Techniciens de l'Aviation

Civile en un centre de formation dans le domaine du transport routier de voyageurs et de marchandises.

Concernant la sécurité routière, la stratégie poursuivie vise la réduction du nombre de morts dans les accidents de circulation (actuellement d'environ 3000 morts/an) de 25% à l'horizon 2004, à travers un ensemble d'actions et mesures, comme l'amélioration de la formation des conducteurs et des examens pour l'obtention du permis de conduire, l'adoption d'une politique locale de sécurité routière, le renforcement et l'adaptation du cadre juridique et organisationnel aux besoins de la sécurité routière.

Les principales réformes, qui seront prises dans les domaines du transport et de la sécurité routière, visent la suppression du monopole conféré à l'ONT dans le domaine de l'affrètement, la réglementation de l'activité des véhicules de moins de 8 tonnes, la professionnalisation de l'activité de transport, la réforme du système d'octroi des autorisations de transport routier de marchandises et de voyageurs et la diversification de la formation pour englober les différents métiers liés au transport routier.

L'enveloppe budgétaire du secteur routier et de la sécurité routière atteint 13.372,85 millions de DH (dont 35 MDH au titre du budget de l'Etat) répartis comme suit:

- le programme d'investissement de la Direction des Transports Routiers: 21,475 millions de DH ;
- le Comité National de Prévention des Accidents de la Circulation: 153,25 millions de DH, dont 13,5 millions de DH comme subvention ;
- l'Office National du Transport en partenariat avec le privé : 692,5 millions de DH, dont 163,5 millions de DH représentent l'autofinancement de l'ONT ;
- la Direction de la Sécurité Routière : 455,56 millions de DH ;
- les particuliers: 12.050 millions de DH, destinés à l'acquisition de camions pour le transport de marchandises (10.000 MDH), d'autocars pour le transport de voyageurs (2.000 MDH) et la réalisation d'une connexion télématique pour les communications à distance (50 MDH).

5-2- Le transport ferroviaire.

La stratégie adoptée dans le domaine du transport ferroviaire vise la dynamisation de l'activité commerciale de l'Office National des Chemins de Fer, l'amélioration du niveau et de la qualité des services, à travers la mise à niveau de ses installations fixes et de son matériel roulant, le renforcement des lignes saturées, en plus de la modernisation des procédés de maintenance et le renforcement de la sécurité des trains.

Concernant les objectifs chiffrés, l'Office prévoit le transport de 14,28 millions de voyageurs à l'horizon 2004, contre 11,89 millions en 1998, la suppression de tous les trains ordinaires qui représentent 20% du trafic global et la mise en service de la desserte cadencée Casablanca - Fès, après doublement de la voie à l'horizon 2003.

Pour le transport de marchandises, l'Office prévoit le transport de 24 millions de tonnes de phosphates et 8,69 millions de tonnes de marchandises diverses en 2004, contre respectivement 20,86 millions de tonnes et 7,48 millions de tonnes en 1998.

Le montant des investissements de l'Office durant la période quinquennale atteindra près de 6.677 millions de DH, dont 700 millions de DH de subventions de l'Etat, conformément au contrat-programme, Etat-ONCF, signé en 1996.

Les principaux projets concernent, l'amélioration du tracé et le doublement de la voie sur l'axe Meknès-Fès (qui coûtera 1.160 millions de DH), l'aménagement de plusieurs passages à niveau et ouvrages d'art, le renouvellement de la voie sur certains tronçons, l'acquisition de 60 voitures à voyageurs climatisées pour compenser la réforme de 207 wagons ordinaires au cours de l'année 2000, l'achat de 8 rames automotrices climatisées pour la liaison rapide Casablanca-Fès (après le doublement de la voie) et l'acquisition de 120 wagons trémies de phosphates, pour renforcer le parc de matériel roulant et répondre, dans de bonnes conditions, au trafic prévu de phosphates.

Parmi les principales mesures envisagées, figurent la réforme du cadre institutionnel de l'Office National des Chemins de Fer, pour préparer, ainsi, sa transformation en société anonyme, la réforme du système de retraite et l'élaboration d'un nouveau statut pour le personnel.

5-3- Le transport aérien

Les objectifs dans le secteur du transport aérien visent la réalisation d'un taux de croissance annuel de 11,6% jusqu'à 2004, une progression moyenne de 7% par an du trafic aérien de survol et une augmentation en moyenne annuelle de 3% du fret.

Le programme d'action du transport aérien est axé sur le développement du secteur et son équipement en moyens de contrôle technique modernes, le renforcement de l'infrastructure de certains aéroports et la régularisation des expropriations des terrains utilisés pour la construction ou l'extension d'aéroports.

L'enveloppe réservée à ce programme s'élève à 47,2 millions de DH.

Par ailleurs, l'Office National des Aéroports réserve une enveloppe de 1897,2 millions de DH à l'extension et à l'aménagement des aéroports ainsi qu'à l'amélioration de l'utilisation de leurs équipements. Pour sa part, la compagnie Royal Air Maroc a prévu une enveloppe de 4.848,4 millions de DH pour le renforcement de sa flotte aérienne. Quant à la société Maroc-Aviation, elle a réservé un montant de 18 millions de DH pour la réalisation de nouveaux équipements.

5-4- La marine marchande

Les objectifs visés consistent en l'accroissement du tonnage global transporté par les compagnies nationales de 4,85 millions de tonnes à 6 millions, ainsi que du volume du commerce extérieur de 45,7 millions de tonnes à 55,6 millions à la fin du Plan.

L'enveloppe réservée à la Direction de la Marine Marchande au cours de la période quinquennale s'élève à 27,9 millions de DH. Elle servira à l'aménagement et l'équipement des services extérieurs et à la réalisation de quelques études sur le secteur.

Globalement, les crédits alloués au Ministère du Transport et de la Marine Marchande, au titre des cinq lois de finances couvertes par le Plan, seront de 551,4 millions de DH, dont 350 millions de DH comme subvention pour l'ONCF.

En tenant compte de la première moitié de l'année 2000, qui s'inscrit dans le cadre de la loi de finances 1999-2000, l'enveloppe globale du Ministère du Transport et de la Marine Marchande estimée pour les cinq années civiles 2000-2004, s'élève à environ 909 millions de DH, y compris 700 millions de DH comme subvention à l'ONCF au titre de l'année 2000, conformément au contrat-programme signé entre l'Etat et l'ONCF en 1996.

6- La communication

Les efforts à déployer dans ce secteur seront focalisés sur la rénovation du réseau de transmission et de diffusion de la Radio et Télévision Marocaine, ainsi que sur la restructuration des établissements publics de l'information et la mise en place de nouveaux instruments d'organisation du paysage national audio-visuel, avec notamment la création d'un organe supérieur de l'information et de la communication.

La réalisation du programme d'action, pour la période allant de juillet 2000 à décembre 2004, nécessitera une enveloppe de 1.174 millions DH. Cette enveloppe sera répartie comme suit:

- les services centraux du ministère:

Une enveloppe de 56 millions de dirhams sera allouée aux services centraux du Ministère de la Communication dont 4,3 millions de dirhams seront destinés à l'imprimerie et au journal Al ANBAA. Ces crédits serviront à l'aménagement et à l'extension du siège du journal pour accueillir certains services du ministère ainsi que pour la création d'un observatoire pour le suivi des activités des médias.

- la Radio et Télévision Marocaine:

L'enveloppe allouée à la RTM, au titre des cinq exercices budgétaires couverts par le Plan, s'élève à 1.023,6 millions de dirhams. Le programme d'action permettra de rattraper le retard enregistré au niveau de la couverture radio et télévision, ainsi que l'amélioration de la qualité de la réception des programmes et de la sécurisation des réseaux et le renforcement des structures de production. Cette enveloppe permettra essentiellement de promouvoir le réseau d'émission et de renforcer le rôle des stations régionales, en particulier celles de Tanger et de Laayoune. Elle permettra, également au secteur d'accéder à l'usage des nouvelles technologies de l'information.

- L'Agence Maghreb Arabe Presse:

L'enveloppe totale allouée à la MAP s'élève à 27,9 millions de dirhams. Elle permettra à l'agence de poursuivre la modernisation de ses structures par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et la sécurisation de ses communications, ainsi que la dynamisation de son rôle à l'échelle nationale et internationale en tant que pôle stratégique dans le domaine de l'information.

- Le Centre Cinématographique Marocain:

Les crédits accordés au CCM s'élèvent à 52,7 millions de dirhams. Ils serviront essentiellement à couvrir des activités officielles, à acquérir des équipements pour la production cinématographique et pour attirer les producteurs nationaux et étrangers.

- L'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication:

Les crédits retenus pour l'institut s'élèvent à 13,6 millions de dirhams. Ils serviront à financer l'ouverture d'un cycle supérieur pour la qualification des compétences nationales, ce qui permettra d'améliorer le niveau de la production nationale dans le domaine de l'information et de l'audiovisuel, et d'adapter la formation aux besoins du marché du travail, moyennant la création de nouvelles spécialités.

En tenant compte des crédits relatifs au premier semestre de l'année 2000, les crédits prévus pour les cinq années civiles 2000-2004 atteindront environ 1.216 millions de dirhams.

7- La poste et les technologies de l'information

La politique de réforme ou de la création d'établissements dans le secteur sera poursuivie, afin d'améliorer sa compétitivité. Des mesures seront prises pour l'implication du secteur privé dans ce domaine.

Un crédit de 52,3 millions de dirhams est prévu au titre du budget de l'Etat pour les cinq années du Plan, en vue de la réalisation des projets et études suivants:

- étude sur le secteur de la poste ;
- création du réseau inter-administrations ;
- étude de faisabilité de l'exploitation d'un satellite national;
- généralisation de l'utilisation des technologies de l'information ;
- promotion et adaptation du cadre juridique du commerce électronique et sensibilisation des parties intéressées aux enjeux et opportunités y inhérents;
- l'organisation, en 2002, de la conférence des plénipotentiaires de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT).

En prenant en compte le premier semestre de l'année 2000, les crédits d'équipement relatifs aux cinq années couvrant la période du Plan atteindront environ 55 millions de DH.

En plus de ces projets, la période du Plan connaîtra la réalisation d'un important programme par Maroc-Télécom et Medi-Télécom. Ce programme portera essentiellement sur:

- l'extension du réseau public fixe de télécommunication par Maroc- Télécom. Le coût de ce projet est estimé à 15.000 millions de DH ;
- l'extension du réseau mobile cellulaire. Un investissement de 10.000 millions de DH est prévu, à cet effet, et auquel concourent Maroc- Télécom et Médi-télécom ;
- le renforcement de la desserte rurale par Maroc-Télécom. Le coût de cette opération est estimé à 360 millions de DH;
- la mise en place par Maroc-Télécom d'un réseau national à haut débit. Le coût de cette opération s'élève à environ 360 millions de DH.

Concernant la poste, les actions prévues nécessiteront une enveloppe globale de 1000 millions de DH, qui sera entièrement financée par Barid Al Maghreb.

Les principaux projets retenus porteront sur:

- le renforcement de la présence postale dans les différentes régions du royaume, en particulier dans les zones rurales ;
- la diversification et l'amélioration des produits et services offerts et l'instauration d'une culture commerciale.

IV- L'ADMINISTRATION GENERALE

1- La fonction publique et la réforme administrative

La politique de réforme administrative vise à réunir les conditions d'une administration citoyenne, de proximité, avec des procédures simplifiées, apte à prendre les décisions, à répondre rapidement et au moindre coût aux attentes des acteurs, à gérer ses ressources de manière rationnelle et à accompagner le développement technique que connaissent les modes de gestion.

Les crédits alloués au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, au titre des cinq lois de finances que couvre la période du Plan, s'élèvent à 50,8 millions de DH. En tenant compte du premier semestre 2000, le montant global des cinq années civiles 2000-2004 est estimé à 53,3 millions de dirhams. Ces crédits sont destinés au financement des projets de réforme administratifs se rapportant à la dynamisation du pacte de bonne gestion, la simplification des procédures, l'actualisation des textes administratifs, la déconcentration, le renforcement de l'utilisation de la langue arabe et la communication, l'édition et la documentation, en plus d'autres projets de gestion des ressources humaines tels que la classification et la description des postes.

2- L'Intérieur

Eu égard à la responsabilité conférée au Ministère de l'Intérieur pour assurer les conditions et les moyens de préservation des libertés individuelles et collectives, de sauvegarde des droits, ainsi que de la gestion des affaires locales, ce département est appelé à être en phase avec le développement qu'a connu l'environnement politique, économique et social du pays. Cette évolution nécessite l'orientation vers un nouveau concept d'autorité permettant l'ouverture de l'administration sur le citoyen, de manière à le faire participer à la recherche de solutions adéquates aux problèmes qu'il rencontre.

Pour assumer cette responsabilité, un intérêt accru sera accordé à la prise en charge des affaires économiques et sociales de la part de l'administration territoriale, de manière à assurer l'encouragement des initiatives et à lever les obstacles qui les entravent.

Les principales orientations envisagées s'articulent autour de 2 axes:

- la modernisation de l'administration territoriale pour lui permettre d'accomplir convenablement sa mission ;
- la gestion efficace des ressources humaines et la promotion de la formation, du contrôle et de l'inspection.

Pour réaliser ces objectifs, un programme d'action a été arrêté. Les crédits y afférents s'élèvent à 4.707 millions de DH au titre du budget d'équipement pour la période de juillet 2000 à décembre 2004. Ces crédits se répartissent, selon les secteurs, comme suit:

Pour l'administration territoriale, une enveloppe de 960 millions de DH est prévue. Elle est réservée à

l'aménagement des bâtiments existants, la construction et l'équipement de centres de commandement et de sièges de wilayas, préfectures et provinces.

L'enveloppe retenue pour la **Direction Générale de la Sûreté Nationale** (803 millions de DH) sera réservée au renforcement en moyens humains et matériels qui connaissent un déficit important aux niveaux du parc auto, du réseau de télécommunications et des équipements informatiques.

Pour ce qui est de la **Direction de la Surveillance du Territoire**, l'enveloppe prévue (72 millions de DH) sera réservée à la construction du siège administratif et à l'acquisition de matériel technique et informatique et de moyens de transport.

Les crédits octroyés à l'**Inspection Générale des Forces Auxiliaires** (240 millions de DH) serviront à l'achèvement de la construction de nouvelles casernes dans les différentes régions du Royaume et à l'acquisition de matériel de télécommunications et informatique, d'habillement et de moyens de transport.

L'enveloppe réservée à la **Protection Civile** (142 millions de DH) est destinée à la construction et à l'équipement de centres de secours et à l'achat de véhicules et de matériel de secours.

Concernant la **Promotion Nationale**, l'enveloppe retenue s'élève à 2.400 millions de DH. Elle servira à la réalisation de programmes concernant la protection des sols et le reboisement, la construction de canaux d'irrigation et le creusement de puits.

Pour ce qui est du **DERRO**, l'enveloppe prévue (90 millions de DH) servira à la poursuite de la réalisation des projets de développement des zones montagneuses du Nord, à travers la préservation des sols et le reboisement, l'amélioration de l'élevage et la réfection des routes pour améliorer le désenclavement.

En tenant compte du premier semestre 2000, l'enveloppe budgétaire allouée au Ministère de l'Intérieur, au titre des cinq années du Plan, s'élève à 5.141 millions de DH.

3- Les affaires étrangères et la coopération

Les principales orientations, dans ce domaine, sont axées sur le développement de la coopération régionale et internationale, la redynamisation du système diplomatique, l'intensification des efforts pour la préservation de l'intégrité territoriale, l'information des investisseurs étrangers sur les possibilités économiques et les avantages qui leur sont accordés et l'affermissement de l'intérêt porté aux affaires des résidents marocains à l'étranger.

Compte tenu des missions dévolues au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et la nature des actions entreprises, il est difficile de quantifier les efforts déployés en terme financiers. La réalisation des objectifs visés reste tributaire de la dynamique adoptée par le système diplomatique et des efforts des différents acteurs économiques et des entreprises nationales en vue du renforcement de la présence du Maroc au niveau régional et international.

Concernant le programme d'équipement, la priorité a été donnée à la réalisation, pour le compte des services extérieurs, de bâtiments et d'équipements leur permettant d'accomplir leur missions dans de meilleures conditions et de réduire, ainsi, le coût des locations.

L'enveloppe réservée au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération s'élève à 427,3 millions de DH pour la période allant de juillet 2000 à décembre 2004.

En tenant compte du premier semestre 2000, l'enveloppe estimée pour les cinq années civiles s'élève à 460 millions de DH.

4- La justice

La réforme de la justice vise à mettre à la disposition des personnes physiques et morales une justice de proximité, transparente et simplifiée, caractérisée par la rapidité d'exécution et apte à assainir le climat économique, garantir les droits des citoyens et gagner la confiance des justiciables. Cette réforme concernera les deux niveaux organisationnel et institutionnel, tout en privilégiant le facteur humain et le respect de la déontologie des professions de la justice.

Pour réaliser ces objectifs, une enveloppe de 1.624 millions de dirhams a été allouée au Ministère de la Justice, au titre des cinq lois de finances couvertes par la période du Plan. Le montant global pour les cinq années civiles 2000-2004 est estimé à 1.754,5 millions de dirhams, tenant compte du premier semestre de l'année 2000.

Le programme comprend l'achèvement des projets en cours d'exécution, y compris le tribunal administratif de Rabat, deux tribunaux de commerce et deux cours d'appel de commerce, et l'extension de l'Institut National des Etudes Judiciaires et du Centre de Formation des Cadres Pénitentiaires.

Des projets nouveaux sont également programmés. Au niveau des juridictions spécialisées, les réalisations concernent trois nouveaux tribunaux de commerce, trois cours d'appel, 19 tribunaux de première instance et des centres de juge résident.

Le programme prévoit, également, la réalisation de quatre pénitenciers agricoles, des prisons civiles et quarante maisons d'arrêt dans le cadre du rapprochement de la carte pénitentiaire de la carte judiciaire.

Des projets s'intégrant dans le programme global de modernisation de la justice seront également réalisés. Il y a lieu de citer la construction et l'équipement d'un centre régional de conservation des archives, l'introduction de l'archivage électronique au siège du Ministère de la Justice à Rabat. Ce département sera doté des équipements informatiques et électroniques spécialisés dans la conservation des archives, pour faciliter les opérations de stockage et de consultation.

Par ailleurs, le Ministère de la Justice accordera un intérêt accru au rehaussement de la qualité des prestations des professionnels de la justice. Des projets de formation des magistrats et des fonctionnaires de ce ministère sont programmés.

5- Les droits de l'Homme

Les efforts dans le domaine des droits de l'Homme seront orientés dans le sens de l'affermissement du respect de ces droits, l'amélioration de l'image de la femme au sein de la société marocaine et le renforcement des droits de l'enfant.

Le Ministère chargé des Droits de l'Homme œuvre à la réalisation de ces objectifs, à travers la coopération avec les autres départements ministériels, les organisations non gouvernementales, les instances des Nations Unies et leurs organisations sectorielles et les autres institutions internationales.

Le programme d'action comprend la réalisation d'un certain nombre d'opérations, notamment la

généralisation de la culture des droits de l'Homme, au niveau de l'éducation formelle et de l'éducation informelle, la création d'un Observatoire National des Droits de l'Homme, intégrant le volet sur les droits de l'enfant et la création de Centres d'Ecoute et d'Orientation pour les Femmes et les Enfants en situation difficile.

6- L'economie et les finances

La politique préconisée pour le développement de ce secteur vise le renforcement du processus de déconcentration, l'élévation du niveau d'efficacité des systèmes de recouvrement, la rationalisation de la gestion des services publics et l'amélioration des relations fonctionnelles avec les différents partenaires.

Les crédits alloués au ministère pour le financement de son programme, au titre des cinq lois de finances que couvre le Plan, s'élèvent à 1748,8 millions de DH. Si l'on tient compte du premier semestre de l'année 2000, on peut estimer l'enveloppe globale des cinq années civiles 2000-2004 à 1.916,5 millions de DH. Ils serviront à l'acquisition de terrains, aux constructions et aménagements, à l'équipement de différentes directions du ministère en moyens informatiques, au renforcement des moyens de lutte contre la fraude dans le domaine douanier et l'évasion fiscale, ainsi qu'au renforcement de la formation au sein du ministère et à la réalisation d'un ensemble d'études.

7- Le secteur public et la privatisation.

La politique de réforme préconisée vise la restructuration du secteur public et son adaptation aux nouvelles données économiques par l'amélioration de son rendement et la rationalisation de sa gestion. Elle vise, également, le renforcement du partenariat entre les secteurs public et privé à travers l'ouverture du premier au second pour un allègement du poids supporté par le budget de l'Etat.

Les crédits relatifs aux cinq lois de finances que couvre le Plan s'élèvent à 157 millions de dirhams. En tenant compte du premier semestre 2000, le montant global des cinq années civiles 2000-2004 est estimé à 175,8 millions de DH.

Cette enveloppe sera consacrée au financement des projets de restructuration du secteur public, avec la réalisation d'un certain nombre d'audits et d'études sectorielles, la mise en place de contrats-programmes et de projets de démonopolisation s'appuyant sur les procédés de sous-traitance, de concession, de gestion déléguée et de privatisation de quelques entreprises publiques.

8- Les affaires générales du gouvernement.

La politique préconisée dans le secteur vise la libéralisation progressive des prix et la révision du rôle de la caisse de compensation, particulièrement dans le domaine social. Concernant le secteur coopératif, il s'agira de l'ériger en un mouvement économique et social qui se caractérise par l'autonomie, l'efficacité et la compétitivité.

Les crédits alloués au programme d'action du Ministère des Affaires Générales du Gouvernement s'élèvent à 11,2 millions de DH pour la période du Plan 2000-2004, destinés à la construction du siège du Conseil National de la Concurrence et au programme d'action de l'Office de Développement de la Coopération (ODECO).

9- La planification, la statistique et la documentation

Vu le rôle que joue les systèmes de planification, de statistique et de documentation pour établir le diagnostic de la situation économique et sociale et la simulation de politiques et de mesures en vue d'une meilleure gestion de l'économie marocaine, il faudra adopter une stratégie visant l'adaptation et l'accélération du développement de ces systèmes. Ce qui ne saurait se réaliser sans le développement des informations et des études, leur organisation et l'amélioration de leur qualité et efficacité.

Le programme d'action du Ministère Chargé de la Prévision Economique et du Plan prévoit une enveloppe globale de 1.695 millions de dirhams. Tenant compte du 1^{er} semestre 2000, l'enveloppe globale des cinq années civiles de 2000 à 2004, est estimée à 1.765 millions de dirhams.

Les projets les plus importants du ministère sont le recensement économique et le répertoire des entreprises, le recensement général de la population et de l'habitat de 2002, les enquêtes de structure économique relatives aux secteurs de l'industrie, des bâtiments et travaux publics, du commerce et des services, les enquêtes de l'emploi, sur le niveau de vie des ménages, la consommation des ménages et la conjoncture économique, le programme des priorités sociales (BAJ1) et la construction d'un centre multimédia régional. Ce programme sera complété par plusieurs mesures ayant pour but l'organisation de ces systèmes de façon cohérente et intégrée.

Il sera procédé également, durant la période du Plan, à la mise à niveau de la comptabilité nationale par l'adoption de nouvelles techniques, aux niveaux national, sectoriel et régional, l'amélioration et le développement des statistiques financières et monétaires et l'intégration des variables sociales. Pour assurer la cohérence de ces données, elles seront intégrées dans le cadre d'une matrice de comptabilité sociale globale.

En ce qui concerne la gestion de l'économie nationale, une programmation à court terme sera adoptée. Elle sera basée sur le budget économique qui constitue un outil efficace d'analyse et de prévision ainsi qu'un cadre permettant d'intégrer les impératifs de la conjoncture dans le processus de planification à moyen terme et de garantir la cohérence entre le Plan de Développement et le budget de l'Etat. Le budget économique permettra ainsi d'assurer davantage de rigueur à l'action de suivi et d'évaluation.

A cet égard, bon nombre de services devront être activés pour assurer la disponibilité des données et indicateurs nécessaires au suivi, et des techniques et instruments efficaces seront utilisés pour le suivi et l'évaluation des projets de développement ainsi que les mesures et réformes, dont les fiches-projets et la matrice des mesures et réformes.

10 - Le Secrétariat Général du Gouvernement

Pour permettre à ce département d'élever le niveau de ses performances, notamment dans le domaine des études juridiques, les crédits d'équipement alloués, au titre des cinq lois de finances couvertes par le Plan, sont de 6 millions de DH. Cette enveloppe sera consacrée à l'aménagement et à l'équipement des services du Secrétariat Général du Gouvernement, à la réalisation des études relatives aux constructions et à

l'acquisition de matériel informatique.

En prenant en considération le premier semestre de l'année 2000, l'enveloppe budgétaire globale pour les cinq années civiles de 2000 à 2004, est estimée à 7,25 millions de DH.

11- Les relations avec le parlement

Les activités du département seront axées sur la consolidation du rôle de coordination entre les pouvoirs exécutif et législatif.

Pour mener à bien sa tâche et assurer, au niveau des deux chambres du Parlement, le suivi des travaux en matière de législation et de contrôle, ce département procédera à l'extension de son siège. Un crédit de 3,9 millions de dirhams est réservé au financement de ce projet au cours des cinq années civiles du Plan.

12- La Cour des Comptes

Les orientations dans ce domaine sont axées sur la consolidation de la décentralisation et le renforcement du contrôle au niveau régional. Un montant de 26,8 millions de DH est réservé à cet effet, au titre des cinq lois de finances que couvre le Plan. En tenant compte du premier semestre de l'année 2000, le montant global des crédits pour les cinq années civiles 2000-2004 est estimé à 29,9 millions de DH. Ces crédits sont destinés à la réalisation d'un programme comprenant, dans une première étape, 8 cours régionales des comptes à Rabat, Casablanca, Marrakech, Settat, Agadir, Fès, Oujda et Tanger, en plus de l'équipement des bureaux de la Cour des Comptes à Rabat.

1-Principaux indicateurs globaux

Rubriques	1999	2004	taux de croissance
En millions de DH			
- Produit intérieur brut (en prix constant de 1980)	132.151	168.724	5,0
- Variation de l'inflation(variation du déflateur du PIB)	1,0	2,5	2,5
- Produit intérieur brut en valeur	344.474	497.601	7,6
- Consommation finale réelle des ménages résidents (prix constant de 1980)	83.000	101.212	4,0
- Formation brute de capital fixe (prix courants)	86.442	136.656	9,6
- Taux d'investissement brut	24,2	28,0	
- Taux d'épargne nationale	23,3	27,3	
<u>Balance de paiement :</u>			
- Exportations des marchandises générales (FOB)	72.283	108.989	8,6
- Importations des marchandises générales (CAF)	105.928	155.461	8,0
- Solde commercial	-33.645	-46.472	

En % du PIB :			
- Solde commercial	-9,8	-9,3	
- Solde courant	-0,8	-0,9	
- Investissements directs	1,2*	2,0	
- Encours de la dette extérieure	55,0	32,9	
- Service de la dette extérieure / exportation de marchandises et services (non facteurs)	31,1	19,7	
- Réserves en devises en mois d'importation de marchandises et services (non facteurs)	6,0	5,8	

*Chiffre concernant l'année 1998.

2-Indicateurs des charges et ressources du Trésor

Les rubriques	1999	2004	Taux de croissance
En million de DH			
- Recettes courantes(*)	95.418	95.876	0,1
- Dépenses courantes	77.222	98.190	4,9
- Solde courant(**)	18.196	20.786	
- Dépenses d'équipement	20.091	26.200	5,5
- Déficit global	-8.598	-5.414	
En % du PIB			
- Recettes courantes	27,7	19,3	
- Dépenses courantes	22,4	19,7	
Dont dépenses du personnel	11,9	10,7	
- Solde courant	5,3(***)	4,2	
- Dépenses d'équipement	5,8	5,3	
- Déficit global(base ordonnancement)	0,9	-1,1	
- Déficit global(base caisse)	-2,5	-1,1	
- Encours de la dette extérieure directe	36,0	18,2	
- Encours de la dette intérieure	39,5	41,4	
La masse monétaire	269812	389038	7,6
Taux de chômage	13,9	12,5	

* non compris les recettes des mesures compensatoires mais en tenant compte des recettes de la concession de la deuxième licence GSM.

**y compris les recettes des mesures compensatoires.

***y compris les recettes de la concession de la deuxième licence GSM.

3-Indicateurs de développement social

Indicateurs	Année de référence	Année d'horizon
	1998	2004
Analphabétisme		
Taux D'analphabétisme (%)	48,3	35

Enseignement fondamental et secondaire		
	1999-2000	2004-2005
Effectif global des élèves de l'enseignement fondamental public (2 cycles)	4.476.446	5.469.000
Effectif global des élèves de l'enseignement secondaire et technique public	440.167	607.042
	1999-2000	2001-2002
Taux de scolarisation des élèves âgés de 6 ans	66,5	100
	1999-2000	2002-2003
Taux de scolarisation des enfants âgés de 6/11 ans (%)	80	100
Formation Professionnelle		
	1999-2000	2004-2005
Part des bénéficiaires de la formation continue parmi les travailleurs déclarés à la CNSS	10	20
Effectif des stagiaires	149.000	242.000
Effectif des lauréats	70.000	120.000
Enseignement supérieur universitaire		
	1999-2000	2004-2005
Effectif global des étudiants	251.000	348.000
Effectif des diplômés	28.000	39.000

Santé		
	1997-1998	2004
Taux de mortalité infantile au niveau national (pour mille naissances vivantes)	37	30
Taux de mortalité maternelle en milieu rural (pour cent milles naissances vivantes)	307	270

Taux de couverture de la population par un système d'assurance maladie (%)	15	30
Nombre d'habitants pour chaque établissement de soins de santé de base en milieu rural	8.229	6.333
Nombre d'habitants pour chaque établissement rural disposant d'un médecin	13.139	9.875
Taux d'accouchement surveillé en milieu rural (%)	20	30
Taux d'accouchement surveillé en milieu urbain (%)	70	80
Taux de vaccination des enfants de moins d'un an au niveau national (%)	87	95
Emploi		
	2000	2004
Taux de chômage au niveau national (%)	13,9	12,5

4- Indicateurs dans le domaine de l'infrastructure

Indicateurs	1998	2004
-Taux d'électrification rurale	32%	70%
- Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	84%	89%
- Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	38%	62%
Réalisation du programme national de routes rurales	1000km/an (1)	2210km/an (2)

(1) moyenne annuelle pendant la période 1995-1998

(2) moyenne annuelle pendant la période 2000-2004

5- Indicateurs du secteur des postes et des nouvelles technologies de l'information

L'indicateur	1998	2004

- Nombre de lignes téléphoniques	1.400.000	2.600.000	
- Densité téléphonique (lignes fixes / 100hab)	5,1	8,6	
- Nombre de lignes mobiles	120.000	2.000.000	
-Densité téléphonique rurale	0,55%	2,6%	
- Nombre d'établissements postaux	1.523	1.732	